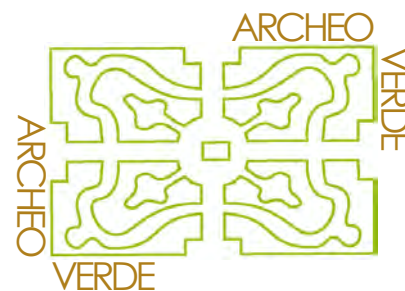
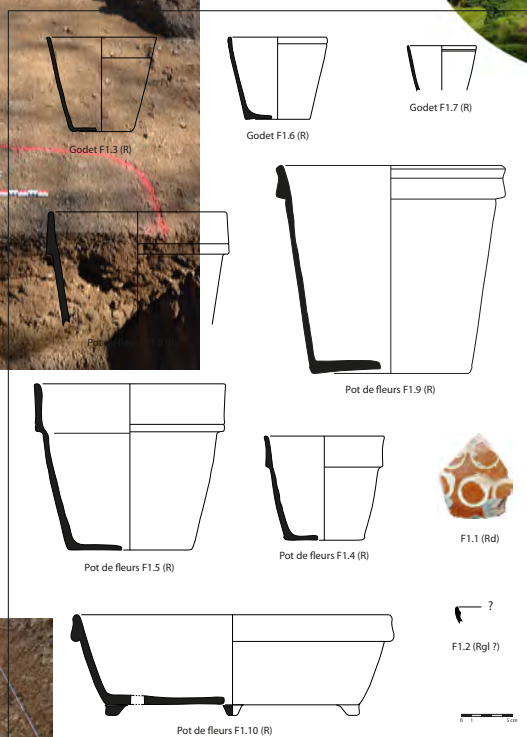


# RESTAURATION DU JARDIN DU MANOIR DE SAVIGNY- LES-BEAUNE (21)

Maître d'ouvrage : François de NICOLAY - Domaine Chandon de Briailles  
Maître d'oeuvre : Frédéric DIDIER - Agence 2BDM  
Archéologie : Cécile TRAVERS - Archéoverde  
Topographie : François BEAU - FB Concept  
Céramologie : Anne-Lise DABRY et Camille MEUNIER



## RAPPORT FINAL DE L'ETUDE ARCHEOLOGIQUE DU JARDIN DU MANOIR DE SAVIGNY-LES-BEAUNE (21)



par Cécile TRAVERS  
Archéologue spécialiste des jardins  
avec la collaboration de M. Duriez

Décembre 2018

## SOMMAIRE

I. CONTEXTE D'INTERVENTION.....	p. 2
I.1. Cadre administratif et opérationnel.....	p. 2
I.2. Circonstances de l'intervention.....	p. 5
I.3. Objectifs et méthodologie de l'intervention.....	p. 7
II- DONNEES HISTORIQUES.....	p. 9
II.1. Les sources connues.....	p. 9
II.2. Analyse morpho-historique.....	p. 11
III- RESULTATS DE L'OPERATION ARCHEOLOGIQUE.....	p. 18
III.1. Analyse stratigraphique.....	p. 18
III.1.1. Les niveaux antérieurs au XVIIIe siècle.....	p. 18
III.1.1.1 Substrat géologique et paléosol.....	p. 18
III.1.1.2. Ancien cours d'eau en limite sud de parcelle.....	p. 21
III.1.2. Les aménagements du XVIIIe siècle.....	p. 23
III.1.2.1. Construction du canal.....	p. 23
III.1.2.2. Construction d'un aqueduc souterrain.....	p. 25
III.1.2.3. Construction de la niche de rocaille.....	p. 27
III.1.2.4. Travaux de nivellement.....	p. 30
III.1.2.5. Création des allées.....	p. 30
III.1.2.6. Travaux de plantation.....	p. 32
III.1.3. La rénovation du jardin effectuée vers 1900.....	p. 35
III.1.3.1. Restauration de la niche de rocaille.....	p. 35
III.1.3.2. Restauration des structures hydrauliques.....	p. 35
III.1.3.3. Réfection des surfaces de circulation.....	p. 35
III.1.3.4. Travaux de plantation.....	p. 36
III.1.4. Les interventions postérieures à 1900.....	p. 38
III.1.4.1. Restauration de l'aqueduc.....	p. 38
III.1.4.2. Adduction de la serre.....	p. 38
III.1.4.3. Recharge des surfaces de circulation.....	p. 38
III.1.4.4. Entretien des pelouses.....	p. 38
III.2. Observations sur les bassins.....	p. 39
III.2.1. Le grand bassin circulaire.....	p. 39
III.2.2. Le petit bassin ovale.....	p. 42
IV. CONCLUSION.....	p. 46
TABLEAU DES UNITES STRATIGRAPHIQUES.....	p. 48
INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE.....	p. 63
ETUDE DU MOBILIER CERAMIQUE.....	p. 65
RESULTATS DE L'ANALYSE PAR RADIOCARBONE DE L'ECHANTILLON PRELEVE DANS L'US 68 (S.I).....	p. 72
PLANCHES.....	p. 77

## I. CONTEXTE D'INTERVENTION

### I.1. Cadre administratif et opérationnel

#### IDENTITE DU SITE

Département : Côte d'Or

Commune : Savigny-lès-Beaune

Lieu-dit ou adresse : Jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune, 1 rue Sœur Goby

Cadastre      Année : 2017      Section : BA 01      Parcelle : 31a

Coordonnées Lambert 93      Ax : 1838492,84      Ay : 6208373,40

Propriétaire du terrain : François de Nicolay

Protection : classement M.H. par arrêté du 07/02/1968

#### OPERATION ARCHEOLOGIQUE

Programme de recherche : Axe 11

Nature de l'opération : sondages

Code de l'opération : 043293

Arrêté SRA n° : 2018/157 en date du 6 avril 2018

Valable du 06/04/2018 au 31/12/2018

Titulaire : Cécile TRAVERS

Organisme de rattachement : ARCHEOVERDE, 69007 Lyon

Dates d'intervention sur le terrain : du 16/04/2018 au 25/04/2018

#### INTERVENANTS

Conservateur Régional de l'Archéologie : Marc TALON

Ingénieure SRA : Marie-Christine LACROIX

Architecte en Chef des Monuments Historiques : Frédéric DIDIER - Agence 2BDM

Paysagiste Conseil : François DUBREUIL

Archéologues : Cécile TRAVERS, archéologue spécialiste des jardins, et Mathilde DURIEZ

Relevés topographiques : MJS Géomètres-Experts / FB Concept



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 2018/157 du 06 avril 2018  
portant autorisation de sondage

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-32 BAG du 28 février 2018 portant délégation de signature à Monsieur François MARIE, directeur régional des affaires culturelles par intérim ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2018 portant subdélégation de signature du Directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté par intérim ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR272018000042, de demande d'opération archéologique arrivé le 7 mars 2018 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Est en date du 27 mars 2018 ;

#### ARRÊTE

**Article 1** - Madame Cécile TRAVERS est autorisée, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de **sondage** à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2018, sise en :

RÉGION : BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

DÉPARTEMENT : COTE-D'OR (LA)

COMMUNE : SAVIGNY-LES-BEAUNE

Lieudit ou adresse : jardin du manoir, 1 rue Soeur-Goby

Cadastre : Section : BA, Parcelle : 31a

Propriétaire foncier : M. François de Nicolay, 1 rue Soeur-Goby 21420 Savigny-les-Beaune

Intitulé de l'opération : jardin du manoir de Savigny les Beaune.

Justification de l'intervention : documenter les aménagements anciens du jardin (XVIIIe siècle) du manoir.

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Code de l'opération : **043293**

#### **Article 2** - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le code du travail (« quatrième partie : santé et sécurité au travail »).

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en **quatre** exemplaires papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte.

L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

**Article 3 - conditionnement et inventaire du mobilier archéologique découvert**

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié (voir note diffusée à ce sujet par le service régional de l'archéologie : « *protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise de la documentation scientifique et du mobilier issus des opérations archéologiques* », consultable sur le site internet de la DRAC ou adressée, sur demande, par courrier ou par courriel). Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Dans le cas où, pour des impératifs liés aux études, le mobilier devrait être transféré hors de la région Bourgogne-Franche-Comté, le titulaire de l'autorisation en avertira, par écrit, courrier ou courriel, le Service régional de l'archéologie. La sortie éventuelle de mobilier en dehors du territoire national reste soumise à autorisation écrite du Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines (instruction faite par le SRA).

**Article 4 - versement des archives de fouilles**

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

**Article 5 - prescriptions particulières**

- L'opération de terrain consistera à réaliser cinq sondages comme prévu par le responsable de l'opération selon le plan fourni.
- La dimension des sondages sera adaptée à la profondeur à atteindre.
- Les éventuels vestiges antérieurs au manoir rencontrés dans les sondages devront être préservés ou, à défaut, fouillés et documentés dans le rapport.
- Les sondages et limites de fouille devront être localisés sur un plan général du site et géoréférencés (Lambert 93) ; les altitudes seront, autant que faire se peut, rattachées au nivellement général de la France (NGF) – à défaut, l'emplacement du point zéro utilisé pour les altitudes relatives sera précisé et devra correspondre à un point pérenne et facilement repérable ;
- Les vestiges et strates mis au jour feront l'objet de relevés en plan et en coupe à une échelle adaptée ;
- Les relevés graphiques devront être localisés sur un plan ; une restitution de la cote d'apparition des vestiges et des niveaux, ainsi que l'épaisseur des terres décapées devront être figurés sur les relevés de coupe ;
- Les sondages seront rebouchés à l'issue de la phase terrain.

**Article 6** - Le directeur régional des affaires culturelles par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame Cécile TRAVERS.

Fait à Dijon, le 06 avril 2018

Pour la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des  
affaires culturelles par intérim, et par délégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie



Marc TALON

## I.2. Circonstances de l'intervention

Le Manoir de Savigny-lès-Beaune est une petite « folie » du XVIII<sup>e</sup> siècle implantée au coeur du village viticole de Savigny, en bordure du Rhoin (**fig. 1, 2, 3**). Il appartient actuellement à la famille de Nicolay (Domaine Chandon de Briailles) et se situe entre la rue Sœur Goby à l'ouest, la rue Henri Cyrot au nord, et l'avenue des Combattants au sud. Sa construction daterait du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'édifice est conçu comme un petit hôtel particulier avec cour d'honneur, communs, maison principale, et terrasse donnant sur un jardin se développant à l'arrière de l'édifice. Dans son état actuel, ce jardin présente une composition classique et régulière de style dit « à la française », mais son histoire est sans doute plus complexe qu'il n'y paraît. Les éléments architecturaux qui ponctuent son tracé, notamment le canal qui borde son côté sud et la niche de rocaille qui termine la grande perspective axiale est-ouest, sont certainement hérités de la composition originelle. En effet la présence de « pierre percée » (ou tuf) dans leur ornementation tend à prouver que ces aménagements procèdent du même programme architectural que celui des bâtiments principaux (maison et communs). En revanche, les espaces de circulation et les végétaux qui agrémentent et structurent ce jardin - à l'exception des deux platanes qui semblent plus anciens - ne remontent pas au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle, voire même de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Malgré le charme qui s'en dégage et son bon état d'entretien, ce jardin, en raison des multiples remaniements subis au cours du temps, apparaît aujourd'hui comme quelque peu dénaturé. Les propriétaires actuels, désireux de remédier à cela et de redonner au jardin toute la lisibilité qu'il mérite, ont sollicité MM. Frédéric Didier, Architecte en Chef des Monuments Historiques à Versailles (agence 2BDM), et François Dubreuil, paysagiste-conseil à Beaune, afin d'élaborer un projet de restauration scientifiquement valide et reposant sur des connaissances fiables. Or il n'existe aucun plan du jardin d'origine, et les données d'archives le concernant sont quasiment inexistantes. C'est pourquoi les acteurs du projet ont décidé de faire appel à l'archéologie. En effet, il est maintenant établi que le sous-sol d'un jardin a beaucoup de choses à nous apprendre sur l'évolution de ce dernier au cours du temps, et que son étude peut contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire du site.

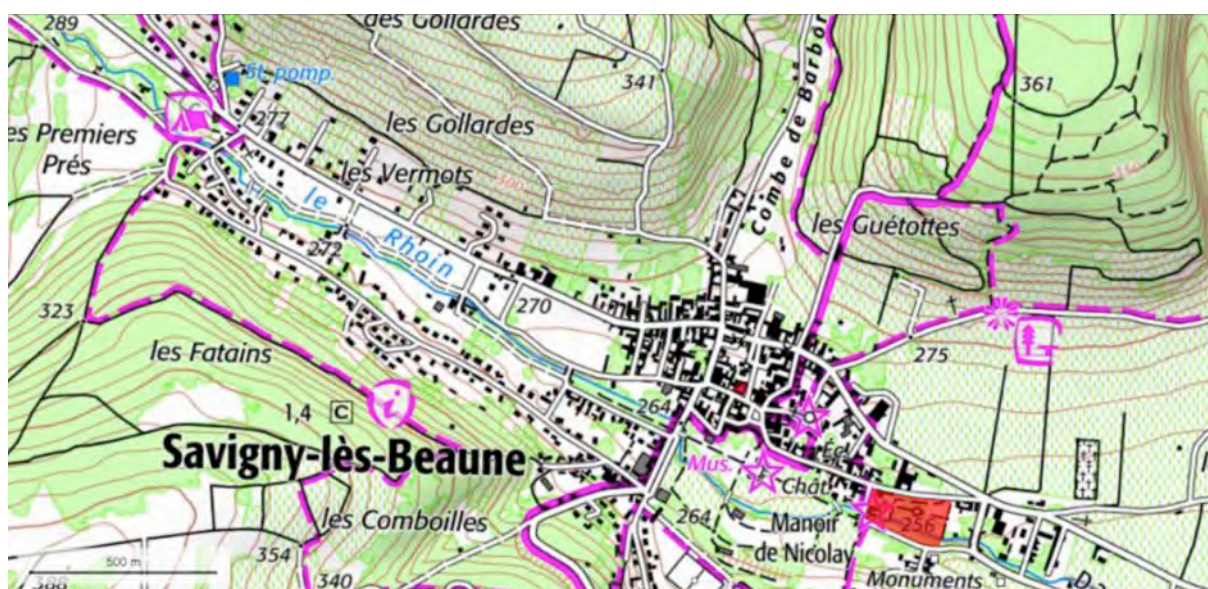


fig. 1 : Localisation du site sur la carte IGN au 1/25 000e - © IGN



fig. 2 : Vue du manoir côté jardin - © C. Travers



fig. 3 : Extrait du plan cadastral actuel de la commune de Savigny-lès-Beaune, section BA, feuille 01, parcelle n° 31a - © 2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

### I.3. Objectifs et méthodologie de l'intervention

#### *Principes méthodologiques de l'archéologie des jardins*

D'un point de vue archéologique, un jardin est un édifice construit - un « monument vivant »<sup>1</sup> - faisant appel à des matériaux et à des techniques de mise en œuvre spécifiques. Cet édifice et ses composantes évoluent et se transforment au gré des modes, des usages et des propriétaires successifs. Ainsi, les strates historiques d'un jardin se mêlent, se superposent, voire s'annulent, pour arriver au jardin tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, complexe, voire dénaturé, mais riche d'une chronologie qu'il s'agit de décrypter pour se projeter dans l'avenir.

Son sous-sol conserve l'empreinte des interventions paysagères qui ont jalonné son histoire, au même titre qu'un édifice conserve les stigmates de son passé au sein de ses maçonneries. Les gestes techniques liés à l'implantation et à l'entretien d'un jardin – travaux de terrassement, travaux de maçonnerie, plantations, apports minéraux à vocation esthétique, installation de réseaux hydrauliques - laissent des traces au sein des sédiments. Celles-ci peuvent être interrogées par l'archéologie afin d'apporter des éléments tangibles à la connaissance des conditions de mise en oeuvre du jardin et de son évolution au cours du temps.

Sur le terrain, plusieurs types d'investigations sont envisageables et se complètent : prospections géophysiques, sondages, décapages ponctuels, fouille. Dans un premier temps, l'approche la plus efficace et pertinente consiste à creuser des sondages en différents points du jardin - tranchées linéaires de plusieurs dizaines de mètres, lorsqu'il s'agit d'étudier les modalités techniques de sa création, sa composition d'ensemble et son évolution au cours du temps, ou sondages plus ponctuels, lorsque la structure globale du jardin est connue et que des questionnements plus précis se font jour.

Le nombre et l'emplacement de ces sondages sont définis en fonction des objectifs de recherche, des données historiques connues sur le jardin et des observations préalablement effectuées sur le terrain. Ils prennent également en compte les contraintes spatiales liées aux réseaux souterrains et aux structures végétales existantes. De manière générale, leur profondeur varie en fonction de celle du terrain dit « naturel »<sup>2</sup> qu'il est nécessaire d'atteindre pour appréhender la chronologie du site dans sa globalité. Cette approche profonde permet de comprendre quelles étaient les conditions hydrogéologiques locales à l'époque de la création du jardin, et quels types de travaux préalables ont été réalisés afin de rendre le site propice à l'implantation d'un jardin (terrassements, apports de bonne terre, travaux de drainage...).

Les faces latérales de ces sondages sont ensuite relevées et étudiées par la caractérisation d'unités stratigraphiques, ou couches, décrites selon des critères colorimétriques, texturaux et structuraux généralement utilisés en pédologie, ainsi que sur des traits archéologiques (artéfacts) et biologiques (porosité radulaire, coquilles d'escargots, etc...). Chaque couche minutieusement enregistrée témoigne à sa façon d'un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue de décrypter cet événement à la fois dans le temps et dans l'espace, et de retracer l'évolution des dispositions du jardin étudié depuis l'époque de sa création jusqu'à nos jours.

L'analyse archéologique proprement dite repose sur l'interprétation croisée des données de fouille et leur confrontation avec les informations issues de la documentation historique (archives, anciens traités de jardinage). Ce travail nécessite une relecture approfondie des sources d'archives,

---

<sup>1</sup> Charte de Florence, 1981 ([http://www.international.icomos.org/charters/gardens\\_f.pdf](http://www.international.icomos.org/charters/gardens_f.pdf))

<sup>2</sup> C'est-à-dire vierge de tout impact anthropique.

une mise à l'échelle des plans les plus significatifs, ainsi qu'une connaissance approfondie des anciennes pratiques horticoles. Il s'appuie également sur les résultats d'éventuelles études environnementales pratiquées en parallèle (palynologie, micromorphologie, malacologie, etc..).

### ***Principaux objectifs de l'étude***

Etant donné l'époque de sa création - *a priori* le début du XVIII<sup>e</sup> siècle - le jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune, était sans aucun doute un jardin de style classique, régulier et symétrique, dit aussi « jardin à la française ». Les structures architecturées qui l'agrémentent (canal, bassins, niche de rocaille), probablement héritées du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous informent sur ses principaux axes de composition. Mais, dans le détail, son dessin d'origine nous est inconnu, comme nous ignorons également combien d'états successifs il a connu.

Aussi, compte tenu de ce que l'archéologie peut apporter comme information, et au vu de l'existant, cette étude devait permettre d'éclairer ou au moins de formuler des hypothèses sur les questions suivantes :

- Le jardin a-t-il vécu plusieurs phases d'aménagement ?
- L'implantation du jardin a-t-elle nécessité des travaux de terrassement (modification de la topographie, aménagements de drainage en sous-sol...) ?
- Quel était le niveau de circulation originel du jardin (le long du canal, au pied de la grotte, et au cœur des parterres) ?
- Comment étaient traitées les surfaces de circulation aux différentes phases de l'histoire du jardin ?
- Quelle était la largeur originelle de la grande allée axiale est-ouest ?
- Le tapis de gazon bordé de buis qui agrmente sa moitié Est est-il ancien ?
- Comment étaient traitées les berges du canal (présence d'une palissade de verdure, d'une allée ?)
- Le canal a-t-il été étanchéifié à l'argile (présence ou non d'un corroi à l'arrière du mur) ?
- Comment était traitée la zone actuellement sans aménagement située entre le parterre sud-ouest et le canal (labyrinthe<sup>3</sup>...) ?
- Les allées nord-sud et est-ouest qui divisent le parterre sud-est en quatre parties sont-elles anciennes ?
- Quelle était la nature de la moitié orientale du jardin aux différentes phases de l'histoire du site (bosquet, parterre d'agrément, potager...) ?

### ***Mode opératoire***

Comme nous ignorions le potentiel archéologique du terrain - à savoir, est-ce que les niveaux archéologiques et les traces des anciens aménagements étaient conservés et lisibles ? - nous avons opté dans un premier temps pour une intervention limitée à quelques sondages dont l'implantation a été déterminée en fonction des questionnements les plus cruciaux. Si ces

---

<sup>3</sup> Hypothèse de Mr Dubreuil, paysagiste associé au projet.

sondages s'avéraient positifs et révélaiient un potentiel archéologique prometteur, ils allaient permettre d'orienter des recherches complémentaires à envisager dans un second temps.

L'opération archéologique s'est déroulée du 16 au 25 avril 2018 avec une équipe de deux archéologues : Cécile Travers (responsable d'opération), spécialiste des jardins, et Mathilde Duriez (technicienne de fouille). Elle a permis de réaliser **(P.L.I)** :

- 5 sondages en tranchées de 1,50 m de large, faisant 16,50 m (S.I), 36,50 m (S.II), 8,50 m (S.III), 4 m (S.IV), et 3 m (S.V) de long, pour en moyenne 1 m de profondeur
- 3 décapages de surface, l'un de 37 m<sup>2</sup> adjacent au sondage S.II (D.1) et les deux autres adjacents au petit bassin ovale, faisant entre 2 et 3 m<sup>2</sup> chacun (D.2 et D.3).

Ces sondages et ces décapages ont été effectués à la mini-pelle mécanique équipée d'un godet de curage afin de ne pas endommager les maçonneries. Les sédiments issus de ces creusements ont été répartis en cordon le long des bords des sondages afin d'être réemployés lors du rebouchage de fin de chantier. Les faces latérales de ces sondages ont été relevées à l'échelle 1/20e et étudiées par la caractérisation de couches (unités stratigraphiques) et de faits archéologiques. Ces sondages ont été positionnés sur le plan topographique général et ont donné lieu à un relevé d'altitudes par notre géomètre. Les éléments hydrauliques mis au jour dans les décapages D2 et D3 ont été dessinés à l'échelle 1/20e, photographiés, topographiés, et positionnés sur le plan topographique général. Un relevé d'élévation de la paroi intérieure ouest du petit bassin ovale a également été réalisé à l'échelle 1/20e. Ces données brutes sont restituées à la fin de ce rapport sous forme d'un tableau des unités stratigraphiques (US), d'un inventaire de la céramique recueillie au sein des différentes couches étudiées, et de planches comportant les coupes stratigraphiques à l'échelle 1/40e et les relevés planimétriques à l'échelle 1/20e.

L'étude du mobilier céramique a été confiée à Anne-Lise Dabry (céramologue indépendante à Lyon, spécialiste de céramique moderne).

## II. DONNEES HISTORIQUES

L'histoire du Manoir de Savigny-lès-Beaune n'a jamais donné lieu à un travail de recherche exhaustif et scientifique. Néanmoins, quelques érudits locaux s'y sont intéressés, et, bien que les documents soient rares, les données qu'ils ont mises au jour permettent d'avoir une idée relativement précise de la date de construction de l'édifice et de la succession des propriétaires. Mais ces documents ne livrent quasiment aucune information sur le jardin. Il y aurait certainement des choses à trouver dans les archives notariées conservées aux Archives départementales de Côte d'Or, mais ce travail, coûteux en temps et aléatoire, n'est pas à l'ordre du jour.

### II.1. Les sources connues

#### *Archives privées de la famille de Nicolay*

Lors de la réunion d'avant-chantier, Mr de Nicolay a apporté plusieurs liasses d'archives qu'il venait de retrouver dans le manoir. Mr Didier les a photographiées afin de les étudier en agence. Il n'en est apparemment rien ressorti de fondamental concernant l'histoire de l'édifice et de son

jardin. Ces documents ne sont ni inventoriés ni transcrits. Nous ne mentionnons ici que ceux ayant livré des informations utiles à notre analyse.

- *Extrait des registres des sépultures de la paroisse de Savigny-lès-Beaune pour l'année 1763*

- *Acte de reconnaissance de cens sur la maison dite « la Gagnerotte » et sur la belle maison de maître appartenant à M. Forneret de Lozanne, datant du 19 avril 1760 et transmis à Claude Charlotte Theureau de Bouilland, dite « Mademoiselle », fille de Denis, 14 janvier 1767, signé Maldant*

- *Copie de contrat de vente de domaine par Melle Theureau de Bouilland à Monsieur et Mad<sup>e</sup> Berbis de Corcelles, 12 mars 1767, signée Decologne*

- *Acte de vente d'une belle maison sise à Savigny, par M. Athanase Ray, négociant à Savigny, à Monsieur Pierre Guillemot, Conseiller à la Cour royale de Dijon, 23 mars 1834*

Par ailleurs, Mr Dubreuil, paysagiste, dans une étude personnelle rédigée en 1992, évoque des documents d'archives récoltés auprès de l'ancien régisseur du domaine, Mr Paklin, et confiés à Mme Lochot (archiviste à la ville de Beaune). Il s'agissait *a priori* de baux de ferme sans intérêt pour l'étude en cours, mais nous n'avons pas eu accès à ces documents, et nous ignorons où ils se trouvent actuellement.

### *Archives publiques*

- *Plan cadastral de la commune de Savigny-lès-Beaune, Section I, parcelle n° 651, 1826, Archives départementales de Côte-d'Or (3P PLAN 591/18)*

- *Plans d'alignement de la commune de Savigny-lès-Beaune, 1840, Archives départementales de Côte d'Or (PM 1458)*

- *Plan cadastral révisé de la commune de Savigny-lès-Beaune, Section I dite du village, 1937, Mairie de Savigny-lès-Beaune*

### *Ouvrages*

DELISSEY Joseph, *Monographie de la commune de Savigny-lès-Beaune*, Beaune, Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, 1970

MUGNIER Joseph, *Une grande famille bourguignonne, les Theureau*. Centre beaunois d'études historiques, tome 6, Beaune, Société d'histoire et d'archéologie de Beaune, 1987

Hormis quelques informations issues de documents d'archives appartenant à un certain R. de Vaulchier (ancien propriétaire du château de Savigny-lès-Beaune), ces deux auteurs ne citent pas leurs sources. Les informations qu'ils nous livrent sur l'évolution de la propriété sont précieuses, mais malheureusement invérifiables, ce qui est un peu gênant pour l'objectif scientifique que nous poursuivons.

A notre tour, nous avons épluché l'ensemble de ces documents, superposé les plans cadastraux au plan actuel, fait des recherches complémentaires dans les archives en ligne des Archives départementales de Côte d'Or, et en avons retiré quelques informations supplémentaires que

nous exposerons ci-après. Malheureusement celles-ci ne nous éclairent pas beaucoup plus sur l'évolution de la composition du jardin au cours du temps.

## II.2. Analyse morpho-historique<sup>4</sup>

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Claude Forneret de Lausanne, bourgeois de Beaune, possédait un « enclos » rue Basse (ancien nom de la rue Henri Cyrot bordant le côté nord de la propriété actuelle), jouxtant la demeure d'Isaac Theureau (1643-1725)<sup>5</sup>, et résultant de la réunion de trois parcelles : un terrain initial situé rue Basse, et deux parcelles mitoyennes, l'une comportant une maison couverte en « lave » (lauzes ?) acquise en 1607 sur les héritiers Labausset, et l'autre (partie est du clos), acquise en 1628 sur un certain Claude Lebelin, ancien maire de Beaune, limitrophe d'un terrain appartenant à Isaac Theureau.

Claude Forneret, ayant adopté la religion réformée, est obligé de fuir à Lausanne, berceau de la famille en Suisse. La gestion de ses biens bourguignons est confiée à Denis Bourrée, notaire, qui vend l'enclos de Savigny à Isaac Theureau à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (date inconnue) désigné sous le nom de « Meix ou enclos des Forneret de Lausanne ». Isaac Theureau n'en fait apparemment rien de son vivant. Son fils, Denis Theureau (1688-1763), seigneur de Bouilland, en hérite à la mort de sa mère Jeanne Charlotte Navetier en 1727, ainsi que du domaine viticole constitué par son père, et entreprend d'y construire une maison en 1728<sup>6</sup>. Cette date correspond à celle d'un marché d'ouvrage reçu par Maître Marie, notaire<sup>7</sup>, par lequel le sieur Gaillot « masson et tailleur de pierres » s'engage à construire le manoir pour la somme de 600 livres (source non citée). Le 29 novembre 1735<sup>8</sup>, le marquis de Migieu, propriétaire du château de Savigny et de la promenade des Tilleuls longeant le côté sud de l'enclos, accorde à Denis Theureau l'autorisation de faire un canal dans son enclos et de le remplir avec l'eau de la rivière (source non citée). Ainsi le jardin pourrait avoir été aménagé aux alentours de 1735. La chapelle, située à l'extrémité ouest du bâtiment bordant le côté sud de l'avant-cour de la maison, placée sous le vocable de Saint Denis, aurait quant à elle été construite en 1748 (source non citée).

En 1760, soit trois ans avant la mort subite de Denis Theureau par apoplexie<sup>9</sup>, un acte de reconnaissance de cens désignant la propriété par le terme « *Meix* », c'est-à-dire une « habitation

---

<sup>4</sup> Sauf mention contraire, les informations figurant dans cette partie sont tirées des ouvrages de J. Mugnier et de J. Delissey cités ci-dessus, et de la notice historique rédigée par l'agence 2bdm Architectes.

<sup>5</sup> Il s'agit selon toute logique de la grosse maison située au bout de la rue Henri Cyrot (parcelles n° 27 et 28 du cadastre actuel), appelée « La Gagnerotte » dans les sources du XVIII<sup>e</sup> siècle, et comportant deux corps de bâtiments, des dépendances, un jardin et un verger (*Acte de reconnaissance de cens sur la maison dite « la Gagnerotte » et une autre*, datant du 19 avril 1760 et transmis à Claude Charlotte, fille de Denis, le 14 janvier 1767 - Archives privées de la famille de Nicolay).

<sup>6</sup> En effet, ce n'est pas lui mais son frère aîné Claude Theureau (1681-<1762) qui hérite de la maison située rue Basse appelée la Gagnerotte.

<sup>7</sup> Les Archives départementales de la Côte d'Or conservent les archives d'un notaire de Beaune dénommé Claude Marie pour les années 1724 à 1759 (cote 4E 53). Le marché d'ouvrage dont parle Joseph Mugnier se trouve peut-être dans ce fonds.

<sup>8</sup> Il s'agit selon toute logique de la grosse maison située au bout de la rue Henri Cyrot (parcelles n° 27 et 28 du cadastre actuel), appelée « La Gagnerotte » dans les sources du XVIII<sup>e</sup> siècle, et comportant deux corps de bâtiments, des dépendances, un jardin et un verger (*Acte de reconnaissance de cens sur la maison dite « la Gagnerotte » et une autre*, datant du 19 avril 1760 et transmis à Claude Charlotte, fille de Denis, le 14 janvier 1767 - Archives privées de la famille de Nicolay).

<sup>9</sup> « *Ce jourd'hui cinquième octobre mille sept cent soixante trois Monsieur denis theureau ecuyer chevalier du Christ ancien seigneur de Bouilland âgé d'environ soixante et dix sept ans muni du sacrement de l'extreme onction, ayant pu donner que des signes extérieurs de sa religion ayant eu le malheur d'être frappé d'apoplexie, a été inhumé dans l'église paroissiale de savigny les Beaune étant decédé d'hier (...)* »

rurale avec dépendances, attenante à un jardin ou verger »<sup>10</sup>, la décrit ainsi : « *Maison consistant en un bâtiment de Maître terrassé autour, deux ailes, trois cours, jardin devant dans lequel est un canal plein d'eau aisances et dépendances contenant environ quatorze ouvrées et demie tenant d'un long de midy a lallée de tillenl, de long de bise à la rûe Basse, d'occident a une rûe tirant de lad. rûe a lad allée, et du bout d'Orient au surplus du jardin dud Sr theureau, lesquels Maison, partie de jardin et dépendances led Sr theureau reconnaît estre chargé envers led seigneur Marquis de migieu aussy par egalation faite de quatre livres de cens portante lods, vente, retenue veuvage et tout autres droits (...)* »<sup>11</sup>. Ce document nous apprend que les limites nord, ouest et sud de la propriété du XVIIIe siècle sont bien celles de la propriété actuelle, et que le canal et le jardin existent. Mais le fait que Denis Theureau n'est tenu de payer le cens que pour la partie ouest de ce dernier, laisse penser que le jardin a été aménagé en partie sur l'enclos originel de Claude Forneret et en partie sur un terrain situé à l'est, que le document appelle « le surplus du jardin dudit sieur Theureau », non compris dans l'acte de reconnaissance. Il s'agit selon toute logique du terrain limitrophe de l'ancien enclos de Claude Forneret, appartenant à Isaac Theureau, et que Denis Theureau a joint à l'enclos initial pour pouvoir réaliser son jardin. La surface pour laquelle Denis Theureau est redevable du cens fait 14 ouvrées et demi<sup>12</sup>, soit 6 206 m<sup>2</sup>. Or la surface de la propriété actuelle fait un peu plus du double (environ 1,3 ha), ce qui semble valider notre hypothèse.

L'héritière de Denis Theureau, sa fille Claude Charlotte (1725-1782), dite aussi Charlotte Claudine, âgée de 57 ans et célibataire, vend le domaine à Claude Berbis seigneur de Corcelles et son épouse Anne Guyard, le 12 mars 1767. Celui-ci comprend « *une Maison de Maître, basses cours, chapelle, jardin, enclos, aisances et dépendances environ deux soitures<sup>13</sup> et cinq ouvrées de pré au finage dud. Savigny, environ trois ouvrées et demie de cheneviere meme finage et environ deux cent quinze ouvrées de vigne compris un enclos de dix sept ouvrées, lesdites vignes situées tant au finage dud. Savigny qu'en ceux de Beaune aloxe et permand (...)* »<sup>14</sup>, soit un domaine agricole d'environ 10 ha constitué à 90 % de vignes, 8,5 % de prés, et 1,5 % de chenevières (champs de chanvre). L'acte précise que les acheteurs sont tenus d'exécuter les conventions passées « *avec le jardinier de lad. Melle Theureau pour l'entretien des jardins dud. domaine et avec ses vigneron pour la culture des vignes* » sous peine de devoir leur payer des dommages et intérêts.

En ce milieu de XVIIIe siècle, le « jardin » - sa nature (jardin d'agrément ou jardin vivrier) et les éléments qui le composent ne sont pas mentionnés - est régulièrement entretenu par un jardinier avec qui Claude Charlotte Theureau a passé un contrat et en qui elle a toute confiance. Le fait qu'elle impose ce jardinier aux acheteurs, et donc qu'elle investit de l'énergie pour garantir la pérennité du jardin, montre que ce dernier avait une certaine valeur à ses yeux - déjà affective puisque c'était l'œuvre de son père - et qu'il ne s'agissait probablement pas que d'un simple potager.

Etrangement, cet acte de vente ne mentionne pas le canal (**fig. 4**). Mais les sources du XIXe siècle nous donnent des preuves tangibles de son existence : tout d'abord le plan cadastral

---

(Extrait des registres des sépultures de la paroisse de Savigny-lès-Beaune pour l'année 1763 - Archives privées de la famille de Nicolay)

<sup>10</sup> Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales ([www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr))

<sup>11</sup> *Acte de reconnaissance de cens sur la maison dite « la Gagnerotte » et une autre*, datant du 19 avril 1760 et transmis à Claude Charlotte, fille de Denis, le 14 janvier 1767 - Archives privées de la famille de Nicolay

<sup>12</sup> 1 ouvrée = 428 m<sup>2</sup> (*Tableau des mesures les plus courantes en usage dans le pays beaunois*, Métrologie réalisée par Yvette DARCY-BERTULETTI, [www.beaune.fr/IMG/pdf/Metrologie.pdf](http://www.beaune.fr/IMG/pdf/Metrologie.pdf))

<sup>13</sup> 1 soiture = environ 8 ouvrées = 3 428 m<sup>2</sup> (*Tableau des mesures les plus courantes en usage dans le pays beaunois*, Métrologie réalisée par Yvette DARCY-BERTULETTI, [www.beaune.fr/IMG/pdf/Metrologie.pdf](http://www.beaune.fr/IMG/pdf/Metrologie.pdf))

<sup>14</sup> *Acte de vente de la propriété de Savigny par Claude Charlotte Theureau de Bouilland à Claude Berbis, seigneur de Corcelles*, 12 mars 1767 - Archives privées de la famille de Nicolay

napoléonien de 1826 qui le représente (**fig. 5**), et ensuite l'acte de vente de la propriété à Pierre Guillemot, en date du 23 mars 1834<sup>15</sup> qui mentionne le « *jardin clos de mur à la suite de la maison traversé par la rivière* ». Sont compris dans cette vente « *une barque avec sa rame* », « *une table de jardin* », et « *un châssis* »<sup>16</sup>. Ces objets témoignent des multiples fonctions assurées par le jardin en ce début de XIXe siècle, lieu de convivialité et d'agrément, propice à la promenade romantique, y compris en barque sur le canal, mais aussi lieu de production maraîchère, et sans doute aussi fruitière, pour l'approvisionnement de la table de la maison. Il est probable que le jardin avait déjà cette double fonction au XVIIIe siècle. En effet, l'espace disponible étant limité, les jardins de ces maisons de plaisance conçues comme des hôtels particuliers urbains mais implantées dans des villages, associaient très souvent fonction d'agrément et fonction vivrière dans une même composition.

Ce phénomène est idéalement illustré par un plan du château de Pommard datant de 1761, issu d'un ouvrage de Michel Racine<sup>17</sup> (**fig. 6**). Sur ce plan, le jardin se compose de huit carrés ordonnés autour d'une allée centrale et de deux bassins. Les deux carrés situés au plus près de la maison sont agrémentés de broderies, tandis que les six autres sont cultivés en planches potagères. Or, d'un point de vue socio-historique comme d'un point de vue architectural, il y a beaucoup de points communs entre le domaine de Pommard et le manoir de Savigny. Ces deux domaines se situent dans le Beaunois, ils ont une fonction de production viticole (sens du terme *meix* au XVIIIe), et datent de la fin des années 1720<sup>18</sup>. Les deux édifices sont conçus comme des petits hôtels particuliers urbains avec un portail monumental donnant sur la rue, une cour d'honneur bordée de communs, l'hôtel au fond de la cour, une terrasse à l'arrière donnant sur un jardin, le tout s'inscrivant dans une parcelle rectangulaire trois fois plus longue que large. Les deux jardins ont par ailleurs exactement les mêmes dimensions (environ 80 m de large sur 130 m de long) et leur grand côté ouest est bordé par une rivière. Notons aussi pour Pommard la présence d'un bosquet, qui a peut-être existé à Savigny, soit le long du canal comme aujourd'hui, soit sur le côté de la maison, comme à Pommard. Malheureusement les archives n'en donnent aucun témoignage. Bien que similaires en beaucoup de points, il faut reconnaître que le jardin du Manoir de Savigny, avec son canal et sa niche de rocaille (**fig. 7**), était beaucoup plus ambitieux et savant que celui de Pommard, dont la moitié de l'espace est réservé à un clos de vigne. L'avantage certain qu'a eu Denis Theureau est d'avoir été suffisamment proche du seigneur local pour que celui-ci lui octroie le droit de disposer entièrement des eaux du Rhoin et lui permette d'agrémenter son jardin d'un véritable canal, ornement hydraulique réservé habituellement à des jardins de plus grande envergure.

Les bassins agrémentant la grande perspective axiale, au nombre de deux, comme à Pommard, ne sont quant à eux jamais mentionnés, que ce soit dans les sources du XVIIIe comme dans celles du XIXe siècle, pas plus que la niche de rocaille. Seule exception, le plan cadastral de 1826 qui représente cette dernière sous la forme d'un petit arrondi au centre du mur de clôture oriental du jardin (**fig. 5**). Maigre témoignage pour un si bel ouvrage... Ce plan représente également le petit bâtiment des bains adossé au mur de clôture sud du jardin, au-dessus de la rivière. En revanche

<sup>15</sup> *Acte de vente d'une belle maison sise à Savigny, par M. Athanase Ray, négociant à Savigny, à Monsieur Pierre Guillemot, Conseiller à la Cour royale de Dijon*, 23 mars 1834 - Archives privées de la famille de Nicolay

<sup>16</sup> Accessoire de maraîchage destiné à la protection ou au hâtage des végétaux, constitué d'un cadre rectangulaire, fixe ou mobile, d'environ 1,35 m de large, en bois ou en maçonnerie, recevant des panneaux mobiles en verre.

<sup>17</sup> RACINE M. (ss. la dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*, Tome 2, ENSP/Actes Sud, 2002, p.17

<sup>18</sup> Le château de Pommard date de 1726 et le manoir de Savigny de 1728.

l'orangerie de style classique adossée au mur de clôture nord du jardin sur le côté de la maison, n'existait pas encore.



fig. 4 : Vue du canal depuis l'ouest - © C. Travers



fig. 5 : Extrait du plan cadastral de la commune de Savigny-lès-Beaune, section I, 1826, Archives du département de la Côte d'Or, 3P PLAN 591/18, détail © Conseil départemental de la Côte d'Or

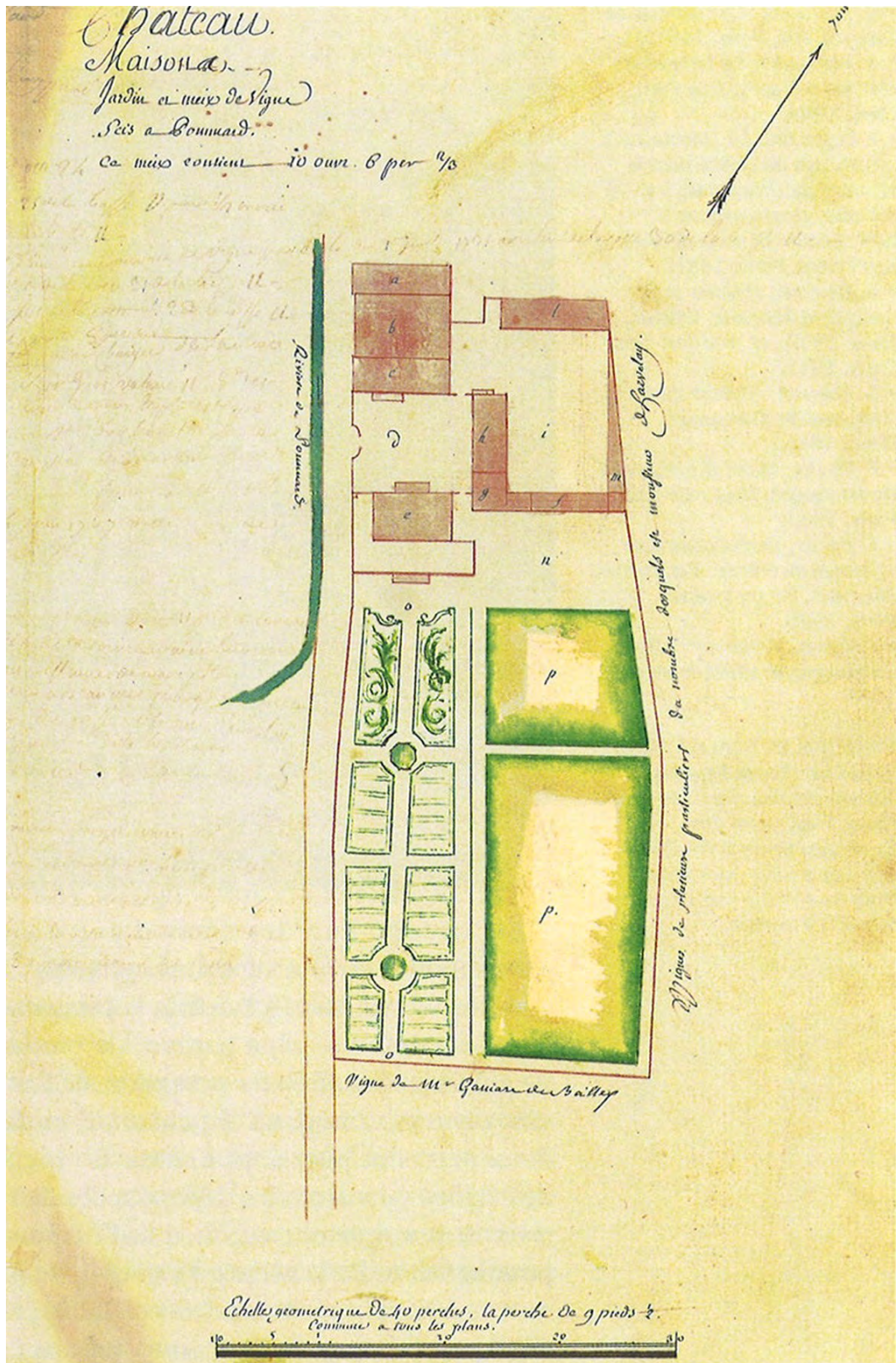


fig. 6 : Plan du château de Pommard et de son jardin, 1761, col. part. - Image tirée de : RACINE M. (ss. la dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*, Tome 2, ENSP/Actes Sud, 2002, p.17

Légende : a) logement de vigneron ; b) pressoir ; c) logement du concierge ; d) grande cour ; e) hôtel ; f) remises ; g) Cuisine ; h) Remise ; i) Seconde cour ; l) remise ; m) aisances ; n) bosquet ; o) parterre et potager ; p) vigne



fig. 7 : La niche de rocaille de l'extrémité est du jardin - © C. Travers

On sait que Pierre Guillemot (1794-1869), Conseiller à la cour royale de Dijon, et propriétaire du domaine de 1834 à 1869, réalise d'importants travaux de rénovation sur l'édifice (intérieurs et extérieurs). C'est durant cette période que furent exécutés les bas-reliefs des tympanes des frontons du bâtiment principal portant les initiales « G.L. » (Guillemot-Locquin) des nouveaux occupants, et que furent commandées les statues de Mercure et de Venus, attribuées à Pierre Tavaux (1822-1869), qui ornent les parterres nord-ouest et sud-ouest. Il est donc possible que l'intervention de Pierre Guillemot se soit étendue au jardin, et que la composition actuelle en ait hérité certains éléments. Mais là encore, en l'absence de données historiques, nous ne pouvons l'affirmer. Par exemple, les deux grands platanes situés au sud et au sud-ouest du bassin circulaire, dont l'implantation apparemment aléatoire ne cadre pas avec la composition symétrique et régulière du jardin actuel, pourraient dater de cette époque, et peut-être témoigner d'une composition intermédiaire irrégulière, dans le style « paysager » dit aussi « à l'anglaise » alors en vogue dans les jardins.

La superposition du plan actuel et du plan de 1826 (**fig. 8**) montre que le mur de clôture nord a été déplacé après 1826. Comme nous l'avions pressenti lors de la première visite de terrain, celui-ci se trouvait initialement au niveau du muret qui soutient la terrasse bordant le mur actuel. D'après le plan d'alignement XIXe de la commune de Savigny-lès-Beaune (**fig. 9**) cette modification pourrait dater de 1840.

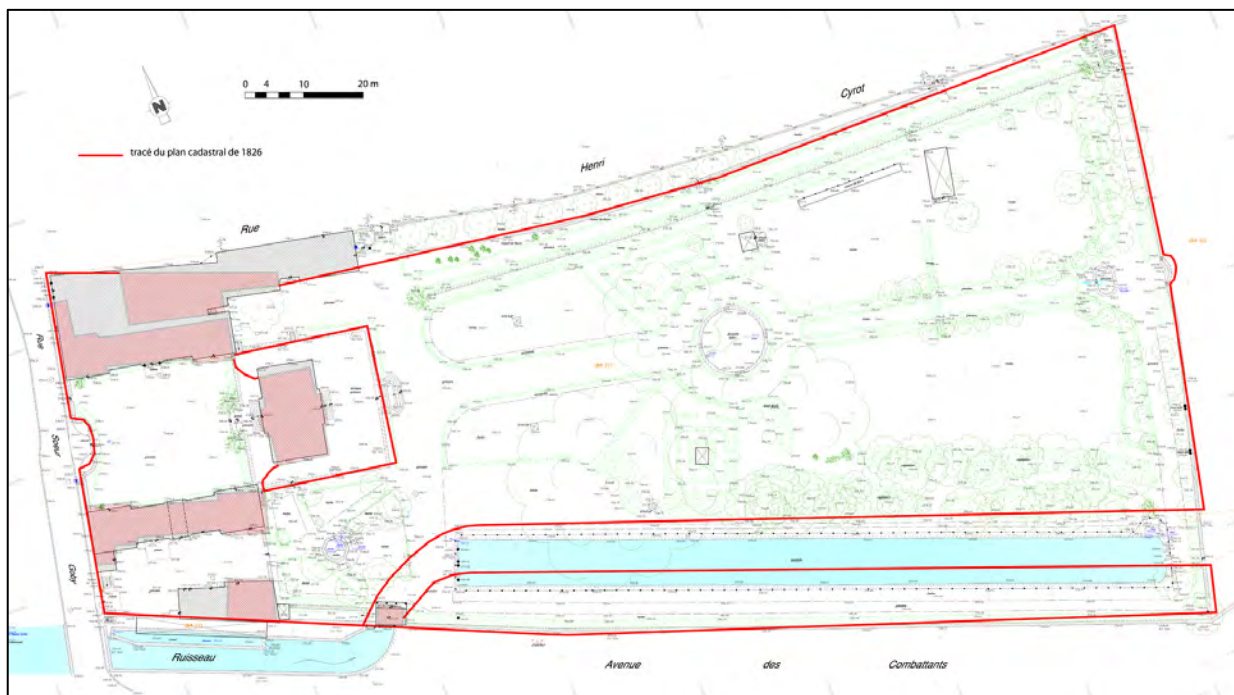


fig. 8 : Mise à l'échelle et calage du plan cadastral de 1826 sur le plan actuel - © C. Travers

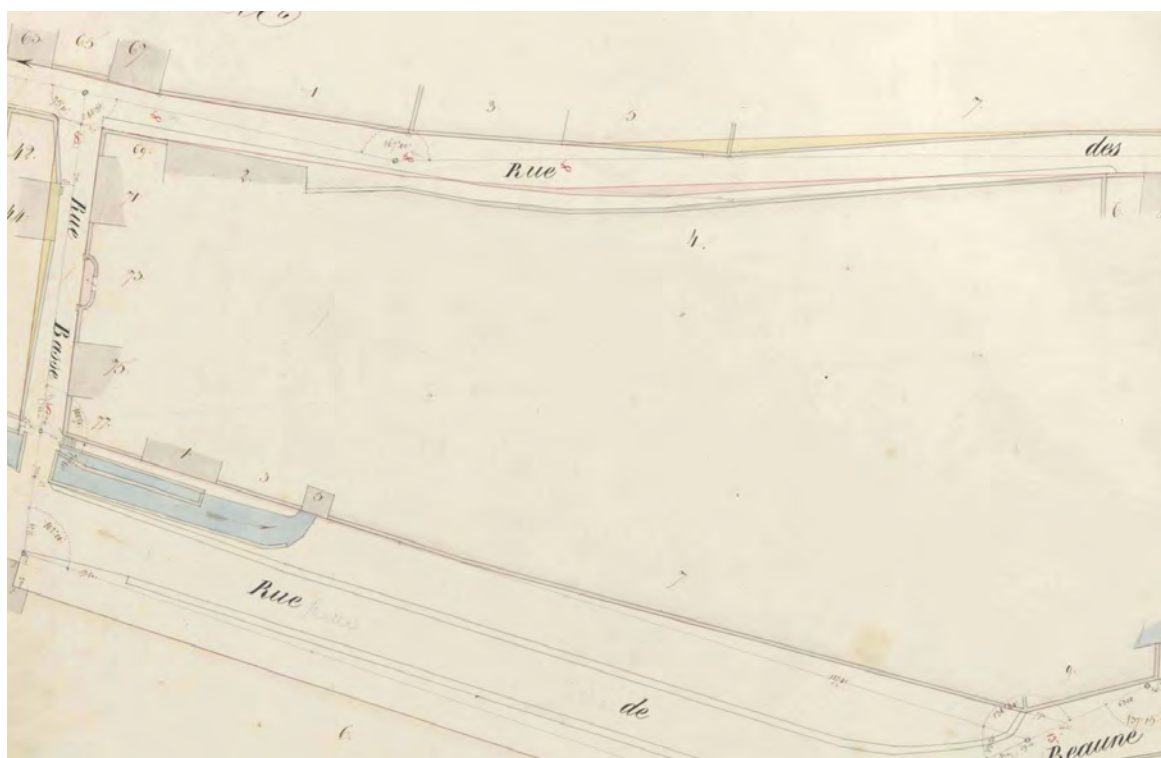


fig. 9 : Extrait du plan d'alignement de la commune de Savigny-lès-Beaune, 1840, Archives du département de la Côte d'Or, PM 1458, détail - © Conseil départemental de la Côte d'Or

Les végétaux plantés actuellement dans le jardin - les rosiers des parterres nord-ouest et sud-ouest, les tilleuls de l'allée du fond du jardin, les fruitiers des parterres nord-est et sud-est, et tous les buis, ne semblent pas remonter au-delà de la fin du XIXe. Ces éléments nous amènent à penser que le jardin a probablement été restauré et replanté aux alentours de 1900. C'est l'époque où la mode du jardin de style classique et régulier, dit alors « à la française », revient en force, marquée par une utilisation massive du buis<sup>19</sup>. L'orangerie, le petit belvédère situé dans l'angle nord-est de la parcelle, auquel on accède par des marches et qui n'est pas d'origine, ainsi que le bassin octogonal situé sur le côté sud du manoir, pourraient également dater de cette époque. Cette campagne de restauration pourrait être l'œuvre de Marie Charlotte Odette de Baudreuil de Fontenay - arrière-petite-fille de Pierre Guillemot, née en 1873 à Varennes-les-Nevers et décédée à Savigny en 1952 - et de Frédéric Louis Gabriel Comte de Chandon de Briailles (1858-1918), lesquels se sont mariés en 1891.

Au XXe siècle, le jardin aurait été « rénové et nettoyé » en 1957, juste avant le rachat à la famille de la propriété par Aymard de Nicolay - petit-fils des précédents - et son épouse Nadine Françoise Soudée, actuelle Comtesse. D'après cette dernière, des palissades de charmilles encadraient l'allée bordant le côté sud du canal. Elles auraient été arrachées lors de ces travaux. Depuis 1957, il n'y a jamais eu de travaux effectués sur les structures hydrauliques du jardin<sup>20</sup>. La plantation de l'alignement de charmilles pyramidales sur la petite terrasse longeant le mur de clôture nord du jardin date du milieu des années 1990. Elles sont venues remplacer un alignement de pin douglas probablement planté dans les années 1970.

Pour le moment, l'intervention de François de Nicolay, actuel propriétaire, s'est limitée à recharger les surfaces de circulation en graviers et à faire l'entretien courant des structures végétales du jardin.

### III. RESULTATS DE L'OPERATION ARCHEOLOGIQUE

#### III.1. Analyse stratigraphique

Pour cette partie, se reporter au plan des sondages à l'échelle 1/1000e (PL. I), au tableau des unités stratigraphiques (US) figurant en annexe, aux coupes stratigraphiques à l'échelle 1/40e (PL. II à IV), ainsi qu'aux plans de localisation des structures archéologiques à l'échelle 1/500e et 1/250e (PL. IX et X).

##### III.1.1. Les niveaux antérieurs au XVIIIe siècle

###### III.1.1.1. Substrat géologique et paléosol

D'après la carte géologique du BRGM (**fig. 10**), le sous-sol de la parcelle étudiée est constitué par les alluvions récentes et les limons argileux de 1 à 3 m d'épaisseur notés Fz, déposés par le Rhoin au cours du Quaternaire, eux-mêmes surmontant le calcaire qui constitue le substrat rocheux local.

---

<sup>19</sup> Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les palissades et les banquettes de verdure étaient plutôt réalisées en charmilles.

<sup>20</sup> Informations orales recueillies par Mr François Dubreuil auprès de la Comtesse.

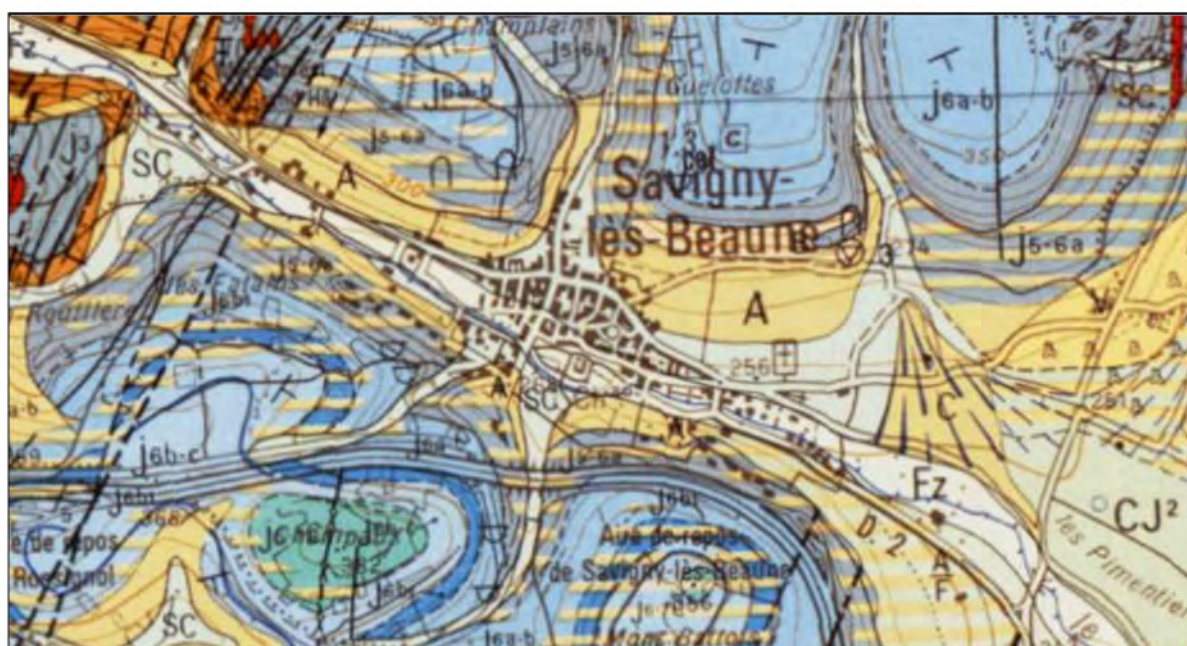
La surface altérée de ce dernier a manifestement été atteinte à l'extrémité nord de la coupe du sondage S.I (**PL. II, US 72**), et dans la partie nord du sondage S.II (**PL. III, US 32, 33**). Elle apparaît sous la forme d'une couche caillouteuse constituée de gros éléments calcaires noyés dans une matrice sableuse rouille à limoneuse grise dans le sondage S.I, et dans une matrice argileuse rouille dans le sondage S.II (**fig. 11**). Son inclinaison nord-sud est cohérente avec la situation géographique du site : pied de coteau nord d'un vallon est-ouest. A l'extrémité nord de S.II, ce socle calcaire est assez proche de la surface (environ 0,50 m de profondeur). Sa pente est faible et relativement régulière jusque vers le milieu de la parcelle, puis elle doit s'accuser nettement car cette couche caillouteuse disparaît de la coupe stratigraphique vers 13 m (sous l'allée axiale). A l'extrémité nord du sondage S.I, elle se trouve à environ 1,35 m de profondeur. Sa pente est très accusée et elle disparaît rapidement de la coupe stratigraphique.

Le dépôt des limons brun rouille très légèrement sableux qui surmontent cette couche calcaire dans le sondage S.II (**PL. III, US 4, 11, 12**) résulte certainement de l'action croisée de phénomènes de colluvionnement et d'alluvionnement, intervenus au cours du Quaternaire. Ils font 0,20 m d'épaisseur au nord du sondage et s'épaississent progressivement vers le sud. Vers 23 m, nous n'avons pas atteint leur limite inférieure, mais ils font au moins 0,80 m d'épaisseur. L'aspect moucheté rouille et gris de la couche la plus profonde (**US 11**) indique qu'elle a subi (voire subit encore) des phénomènes d'hydromorphie<sup>21</sup>. La couche superficielle (**US 4**), plus brune et plus équilibrée en texture, correspond quand à elle à un sol de surface ayant accueilli de la végétation et subi de l'activité biologique (paléosol holocène). A un certain moment de l'histoire, ce sol a pu être déboisé et mis en culture. Sa surface, marquée par la présence de cailloux épars - indices de son exposition prolongée comme niveau de surface - correspond au sol sur lequel marchaient les aménagés du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le niveau homogène et uniforme de limons argilo-sableux brun foncé tirant vers le rouille observé à la base de la coupe stratigraphique du sondage S.IV effectué au pied de la niche de rocaille (**PL. IV, US 91**), est l'équivalent stratigraphique de l'US 4. C'est le sol originel sur lequel les aménagés du XVIII<sup>e</sup> siècle circulaient au moment de démarrer les travaux.

---

<sup>21</sup> Manifestation de l'engorgement des sols sous la forme de taches, de concentrations, de colorations ou de décolorations, résultant de la dynamique des deux éléments colorés en milieu alternativement réducteur puis oxydé : le fer (Fe) et le manganèse (Mn).



500 m

©IGN

fig. 10 : Extrait de la Carte Géologique au 1/50 000e du BRGM, Feuille de Beaune n° 526 (infoterre.brgm.fr)



fig. 11 : La surface altérée du substrat calcaire observée au fond du sondage S.II - © C. Travers

### III.1.1.2. Ancien cours d'eau en limite sud de parcelle

Le sondage S.I a permis d'observer la présence d'un cours d'eau d'axe est-ouest passant anciennement sur le tiers sud de la parcelle étudiée. Nous ignorons s'il s'agit de l'ancien lit non canalisé du Rhoin ou d'un chenal latéral de décharge, mais nous distinguons trois grandes phases de dépôts alluvionnaires témoignant d'un cours d'eau qui se déplace du nord vers le sud au cours du temps, avec un hydrodynamisme capricieux, alternant phases calmes et phases à haute énergie (granulométrie des dépôts très variable verticalement et latéralement). Ces dépôts, constitués d'éléments grossiers, sables et limons triés, organisés en lits successifs au profil incurvé (**PL. II, phase 1 : US 63, 64, 65 ; phase 2 : US 52, 53, 59, 60, 61 ; phase 3 : US 50, 51, 58**), sont bordés du côté nord par des couches de limons plus ou moins sableux de couleur brune (sols bruns de type alluvial) d'environ 0,40 m d'épaisseur, témoignant d'une berge végétalisée - voire mise en culture - qui elle aussi se décale peu à peu vers le sud au gré des déplacements du cours d'eau (**PL. II, phase 1 : US 71 ; phase 2 : US 68 ; phase 3 : US 66**). Ces dépôts alluvionnaires n'ont pas été observés à l'extrémité sud du sondage S.II. Ainsi, le tracé de ce ruisseau (ou chenal secondaire) n'était pas parfaitement linéaire, ce qui est tout à fait normal pour un cours d'eau naturel qui a tendance à serpenter et à divaguer au gré de la résistance des terrains qu'il rencontre sur son parcours.

Un petit muret de 0,50 m de large conservé sur 0,50 m de hauteur (**PL. II, M2/US 62**), réalisé en dalles calcaires liées avec un mortier de chaux et sable assez rare (sans doute lessivé), a été observé dans les deux faces du sondage S.I (**fig. 12 et 13**). Il sépare les sédiments de berge pédogénésés et les alluvions déposées par le cours d'eau lors de la phase 2. Il s'agit vraisemblablement d'un aménagement de berge destiné à consolider cette dernière et à contenir les débordements épisodiques du cours d'eau. Ce muret pourrait dater de l'époque médiévale, voire de l'Antiquité<sup>22</sup>. Lors du déplacement du cours d'eau vers le sud (phase 3), il s'est retrouvé scellé par les sédiments limoneux de la nouvelle berge (**PL. II, US 66**) et a disparu du paysage.

Il est difficile de dater plus précisément ces épisodes hydrologiques et d'estimer le temps écoulé entre les différents déplacements du cours d'eau. Nous pouvons cependant affirmer qu'ils sont antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle puisque les alluvions qui comblent le lit du cours d'eau de la phase 3 sont retaillés par la tranchée de construction du canal (cf. ci-après).

---

<sup>22</sup> Un prélèvement de charbons a été effectué dans l'US 68 correspondant aux limons de berge de la phase 2 en vue de son analyse. Afin de dater plus précisément ces différents événements, nous avons effectué une demande de datation auprès du Centre de Datation par le Radiocarbonate (UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie », Lyon). Les résultats de cette analyse figurent en annexe de ce rapport p. 72.



fig. 12 : Le muret M2 observé dans la coupe est du sondage S.I - © C. Travers



fig. 13 : Le muret M2 observé dans la coupe ouest du sondage S.I - © C. Travers

## III.1.2. Les aménagements du XVIII<sup>e</sup> siècle

### III.1.2.1. Construction du canal

Les alluvions ayant comblé le lit du cours d'eau de la phase 3 sont retaillées par la tranchée de construction du mur nord du canal **M1 (fig. 14)** observée à l'extrémité sud du sondage S.I (**PL. II, US 47**). Ce mur fait 0,72 m d'épaisseur dans sa partie supérieure et 0,82 m dans sa partie inférieure (**PL. II, US 41**). On observe en effet deux petits ressauts de fondation de 5 cm de large situés à - 0,54 et - 0,62 m en-dessous du niveau supérieur du mur. Ce dernier a été observé sur 0,94 m de hauteur et se compose d'une maçonnerie de moellons calcaires équarris (38x12, 38x6, 30x15, 14x6 cm...etc), parementés et assisés, liés avec un mortier de chaux et sable blanc légèrement jaune. La dernière assise est constituée de dalles calcaires de plus grandes dimensions (65x10 cm...etc), sur lesquelles reposent les blocs de tuf irréguliers constituant la margelle. Celle-ci fait environ 0,24 m de haut et 0,45 m de large, et est posée à l'aplomb du mur côté canal (**PL. II, US 40**). La tranchée de construction a été comblée avec les sédiments alluvionnaires extraits lors de son creusement (**PL. II, US 48**).

Le mur sud du canal **M3 (fig. 15)**, mis au jour dans le sondage S.V, fait quant à lui 0,70 m d'épaisseur et a été observé sur 0,38 m de hauteur (**PL. IV, M3/US 117**). Il a visiblement été construit en tranchée étroite - en appui contre le terrain en place **US 112** dont il est difficile de dire s'il s'agit du sol originel ou d'un remblai de nivèlement - et est constitué d'une maçonnerie de moellons calcaires équarris (25x10, 12x5, 16x5 cm...etc), grossièrement parementés et assisés, ne comportant pas de mortier de liaison (a-t-il été lessivé ?), qui se termine là aussi par une assise de dalles calcaires de plus grandes dimensions (44x6 cm), dont il ne reste qu'un élément à cet endroit. Il semble que le sommet de ce mur a été endommagé ou spolié lors d'une reprise tardive. La margelle, constituée d'un alignement de blocs de tuf irréguliers posés à l'aplomb du mur côté canal, fait 0,24 m de haut et 0,30 m de large (**PL. IV, US 118**).

Nous n'avons pas observé de corroi d'étanchéité en argile à l'arrière de ces deux murs, ni de mortier de liaison hydraulique, ce qui signifie qu'ils sont perméables. Le canal a donc été conçu comme un ouvrage drainant, alimenté par la rivière mais pouvant aussi collecter les écoulements latéraux souterrains.

D'après la documentation historique, ce canal a sans doute été construit en 1735, ou peu après, par Denis Theureau à qui le marquis de Migieu, seigneur de Savigny, a accordé l'autorisation de le remplir avec l'eau du Rhoin, lequel passait auparavant au niveau de l'actuelle rue des Combattants (promenade des Tilleuls). On peut supposer que cette autorisation résulte d'un échange de bons procédés entre les deux propriétaires, l'un libérant son terrain du passage de la rivière pour aménager une belle promenade à la mode bordée de tilleuls conduisant tout droit à son château, et l'autre pouvant agrémenter son jardin d'un canal à la mode dont l'approvisionnement en eau était garanti.



fig. 14 : Le mur nord du canal (M1) mis au jour dans le sondage S.I - © C. Travers



fig. 15 : Le mur sud du canal (M3) mis au jour dans le sondage S.V - © C. Travers

### III.1.2.2. Construction d'un aqueduc souterrain

Un aqueduc maçonné, passant sous l'allée axiale de la partie est du jardin a été mis au jour dans le sondage S.II (**fig. 16, 17, 18 et PL. III, F4, US 29**) et dans le sondage effectué à l'ouest du petit bassin ovale (**fig. 19 et PL. V**). Son pied-droit nord constitué de trois assises de moellons calcaires (10 à 20 cm de long sur 4 à 8 cm de haut) liés avec un mortier de chaux blanc-gris à blanc-jaune, à granulométrie très fine, et son pied-droit sud réalisé en béton de ciment banché (restauration tardive), sont posés sur des dalles calcaires de 5 cm d'épaisseur constituant le fond de l'aqueduc, et sont surmontés par des dalles de même type constituant sa couverture. Ses dimensions intérieures font environ 0,25 m de haut sur 0,25 m de large.

Cet aqueduc souterrain permettait de toute évidence de conduire l'eau du grand bassin circulaire vers le petit bassin ovale. Sa construction date des travaux d'aménagement originels. En effet, un petit niveau de chantier (**PL. III, US 20**) a été observé de part et d'autre de cet ouvrage souterrain à la surface du sol originel et des remblais de nivellement répandus au niveau de la moitié sud du terrain (**US 3 et 4**).

Il n'était pas étanche, donc, outre sa principale fonction qui était de conduire l'eau d'un bassin à l'autre par gravité, sans doute qu'il avait aussi une fonction drainante sur l'allée ainsi que les terrains alentours. Son fond se situe à l'altitude de 255,82 m NGF dans le sondage S.II, et à 255,42 m NGF près du bassin ovale, 47,50 m plus à l'est, donc une pente d'environ 0,85 %. Cela est faible mais suffisant pour l'écoulement gravitaire de l'eau.



fig. 16 : L'aqueduc souterrain (F4) mis au jour dans le sondage S.II, vu de dessus - © C. Travers



fig. 17 : L'aqueduc souterrain (F4) mis au jour dans le sondage S.II, vu du côté nord - © C. Travers



fig. 18 : L'aqueduc souterrain (F4) mis au jour dans le sondage S.II, vu du côté sud - © C. Travers



fig. 19 : L'aqueduc souterrain (F4) à son arrivée dans le petit bassin ovale - © C. Travers

### III.1.2.3. Construction de la niche de rocaille

Le sondage S.IV a permis d'étudier la stratigraphie du terrain situé devant la niche aménagée au centre du mur de clôture est du jardin (**fig. 20**). Nos observations permettent d'affirmer qu'il n'y a jamais eu de bassin au pied de cette niche. On ne peut donc pas parler de « nymphée ». En effet ce terme s'applique traditionnellement aux grottes artificielles abritant un dispositif hydraulique.

La fondation de cette niche, observée du côté ouest seulement, comporte deux niveaux : un premier palier débordant de 78 cm situé à 42 cm de profondeur (**PL. IV, M4, US 93**), constitué d'une maçonnerie de blocs calcaires grossièrement équarris, parementés et assisés (30x20x6, 24x15x8, 40x15x10, 20x15x5 cm...etc) liés à la terre (limons gris clair brun), et un second palier débordant de 16 cm, situé à 16 cm de profondeur (**PL. IV, M4, US 94**) constitué d'une maçonnerie de moellons calcaires équarris, parementés et assisés (22x5, 30x3, 30x5 cm...etc) réalisée à pierres sèches (**fig. 21**). Cette fondation a été observée sur 0,58 m de hauteur. Nous ne connaissons pas sa profondeur totale.



fig. 20 : Vue du sondage S.IV réalisé au pied de la niche de rocaille - © C. Travers



fig. 21 : La fondation de la niche de rocaille - © C. Travers

Les travaux de construction de cette niche ont manifestement été menés à partir de la surface du sol originel (**PL. IV, US 91**). En effet celui-ci est recoupé par la tranchée étroite dans laquelle la fondation de la niche est implantée (**PL. IV, US 92, 99**), et sa surface est recouverte par des couches de sédiments contenant des résidus et des fragments de matériaux de construction semblables à ceux utilisés dans les maçonneries de la niche (**PL. IV, US 87, 88, 89, 90, 100**) : limons gris clair ayant servi à lier les pierres de la fondation profonde, nodules de chaux ayant servi à la fabrication du mortier et de l'enduit blanc-jaune à granulométrie grossière et friable de l'élévation (**PL. IV, M4, US 95, 96, 97, 98**), déchets de taille calcaires de toutes dimensions (graviers, cailloux et pierres).

A environ 2 m en avant de la niche, et dans la coupe nord du sondage seulement, on repère la présence d'une fosse (**F10**) d'au moins 2 m d'envergure et d'une trentaine de centimètres de profondeur (**PL. IV, US 108**) dont le fond est tapissé d'une fine couche de concrétions de chaux. Il s'agit manifestement d'une fosse à chaux<sup>23</sup> ayant servi à préparer la chaux nécessaire à la fabrication des mortiers utilisés sur le chantier. A la fin de ce dernier, cette fosse a été comblée avec des déblais de chantier (**PL. IV, US 101, 104**).

Ce comblement est recreusé par une petite fosse arrondie (**F11**) de 56 cm de large sur 30 cm de haut (**PL. IV, US 102/107**), dans laquelle a manifestement pris place un élément isolé dont nous ignorons la nature, mais sur lequel les données de terrain livrent quelques indices. D'après le négatif de cet élément, résultant de son extraction effectuée tardivement au XIXe-XXe (**PL. IV, US 103/106**), sa partie enterrée faisait 36 cm de haut sur 26 cm de large. Par ailleurs, la façon dont les sédiments sous-jacents ont été compressés indique qu'il devait s'agir d'un élément lourd et massif, probablement en pierre monolithe : socle de statue ou de vase (**fig. 22**) ?

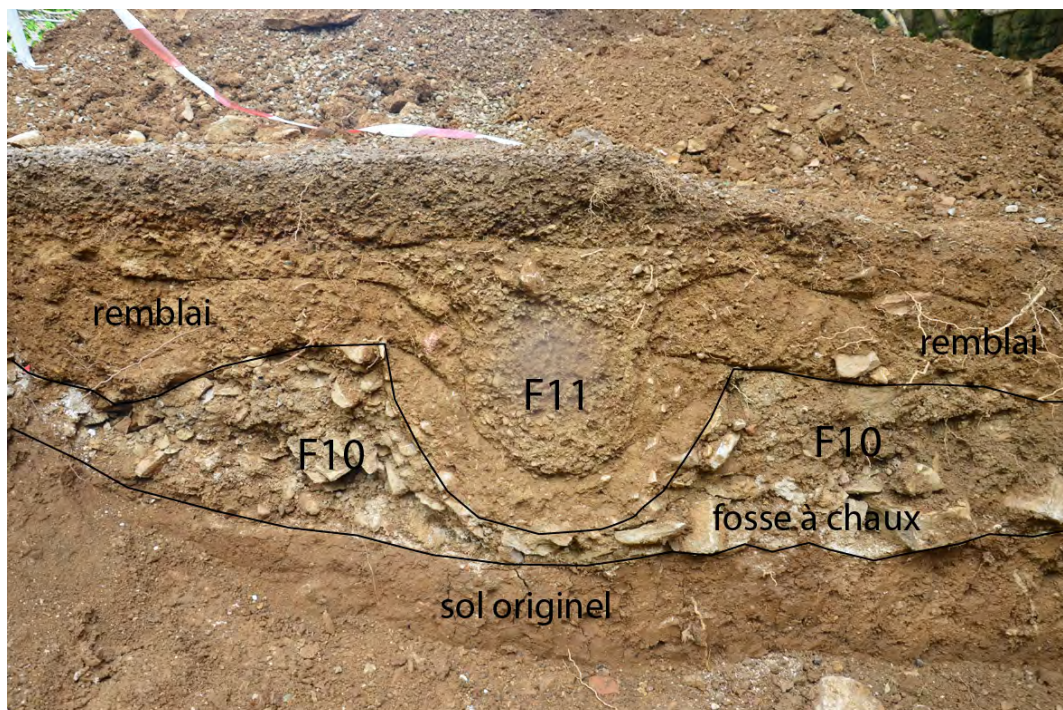


fig. 22 : Les structures F10 et F11 observées dans la coupe nord du sondage S.IV - © C. Travers

<sup>23</sup> « Fosse à Chaux, cavité feuillée quarrément en terre, où l'on conserve la chaux éteinte, pour en faire du mortier, à mesure qu'on élève un bâtiment. » (définition extraite de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, portail.atilf.fr)

#### III.1.2.4. Travaux de nivellement

La pente nord-sud du terrain originel, observée dans le sondage S.II, faisait environ 2,5 %. Dans la coupe stratigraphique, on constate que cette pente a été compensée par un apport de terre observé dans la moitié sud du terrain seulement, répandu *grosso modo* à partir du niveau de l'allée axiale (**PL. III, US 3**) et faisant 0,60 m d'épaisseur à l'extrémité sud du sondage. Inversement, au nord, où ce remblai est absent, le terrain originel, qui était plus haut, a peut-être été raboté afin d'obtenir l'horizontalité souhaitée. On retrouve ce même remblai dans le sondage S.III (**PL. IV, US 121**). Les aménageurs ont pris soin de conserver une très légère déclivité nord-sud et ouest-est afin de permettre l'écoulement des eaux de surface vers l'angle sud-est du terrain où se situe l'extrémité aval du canal.

Le petit niveau rubéfié observé à la surface de ce remblai entre 28 et 29 m dans la coupe du sondage S.II (**PL. III, US 6**), et visible dans les deux faces du sondage, pourrait témoigner d'un brûlis de végétaux effectué lors du chantier d'aménagement du jardin. Le bord d'assiette en faïence issu de cette couche carbonneuse provient d'une forme produite aussi bien au XVIIIe qu'au XIXe siècle<sup>24</sup>.

Dans le sondage S.I, la tranchée de construction du mur nord du canal est scellée par un remblai d'environ 0,50 m d'épaisseur recouvrant les niveaux alluvionnaires antérieurs et s'étendant sur toute la longueur du sondage (**PL. II, US 46, 57, 67**). Ce sédiment rapporté a permis de niveler le terrain, et de l'amener à la hauteur du mur du canal. Il s'agit d'un sable limoneux jaune brun comportant beaucoup de graviers ainsi que des cailloux, assez semblable aux alluvions naturelles sous-jacentes. Ce remblai provient sans doute des travaux d'excavation du canal, qui, on l'a vu, a été creusé dans le lit d'un ancien cours d'eau.

Dans le sondage S.IV effectué devant la niche de rocaïlle, le niveau de circulation originel a quant à lui été surhaussé par un remblai de terre d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur venant sceller le niveau de chantier et la tranchée de fondation de l'édifice (**PL. IV, US 86**), et comblant le vide autour de l'élément indéterminé implanté dans la fosse **F11**. Ce sédiment sablo-limoneux brun-jaune légèrement rouille et contenant beaucoup de sable grossier et de graviers centimétriques, a certainement été prélevé dans les terrains alluvionnaires proches et pourrait provenir des travaux de creusement du canal.

D'un point de vue chronologique, ces travaux de nivellement ont précédé la construction de l'aqueduc souterrain - puisque dans le sondage S.II le sol de chantier associé à cette dernière recouvre le remblai **US 3** - mais sont postérieurs à la construction du canal et à celle de la niche de rocaïlle.

#### III.1.2.5. Création des allées

Le terrain conserve quelques traces des surfaces de circulation antérieures aux allées actuelles. Selon toute logique, et au vu de l'histoire du site, ces anciennes allées datent du XVIIIe siècle.

Une couche de graviers centimétriques roulés noyés dans une matrice sableuse, faisant environ 15 cm d'épaisseur, installée au creux d'un décaissement, a été mise au jour sous l'allée actuelle, dans les deux faces du sondage S.I (**fig. 23 et PL. II, F18, US 49, 44**). Il s'agit de toute évidence des vestiges de l'ancienne allée de bordure du canal, et plus précisément de sa sous-couche de consolidation. La matrice sableuse indique que sa surface était probablement sablée. A cette

---

<sup>24</sup> Identification effectuée par Camille Meunier, archéologue spécialiste en céramique moderne, chercheuse associée au laboratoire ArAr (UMR 5138) de la Maison de l'Orient Méditerranéen de Lyon.

époque, il n'y avait pas de bordure gazonnée le long du mur du canal. Cette allée se prolongeait certainement jusqu'à la margelle de pierres de tuf. Elle faisait environ 2 m de large, soit 1 toise, ce qui correspond à la largeur idéale pour que deux personnes puissent se promener de front selon Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, grand théoricien des jardins de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

Dans le sondage S.V (**PL. IV**), les aménagements réalisés au niveau de la berge sud du canal ont été effacés par les remaniements postérieurs. Il n'y a plus trace de l'allée originelle, qui, par souci de symétrie avec le côté nord, devait logiquement faire la même largeur que F18 et partir du bord du canal.



fig. 23 : Vestiges de l'allée XVIII<sup>e</sup> longeant le côté nord du canal (F18) - © C. Travers

Dans le sondage S.II, des couches sableuses de couleur rouille contenant beaucoup de sable grossier, des graviers et des cailloux roulés (**PL. III, US 18, 19**), venant combler un décaissement d'environ 6 m de large et 25 cm de profondeur (**PL. III, US 17**) qui lui-même retaille la surface du remblai de nivellement US 3 datant du XVIII<sup>e</sup>, ont été observées sous l'allée axiale actuelle. Il s'agit manifestement des vestiges de l'ancienne allée axiale du jardin (**F7**). Selon les principes de composition du jardin classique, la largeur d'une allée devait être proportionnée à sa longueur. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Dezallier d'Argenville recommande un rapport de 1 sur 20<sup>26</sup>. L'allée centrale du jardin faisant environ 120 m de long, une largeur de 6 m correspondait donc à la largeur idéale. A cette époque, le tapis de gazon central et les bordures de buis n'existaient pas.

Le sondage S.II nous a aussi permis d'observer la petite allée est-ouest qui traversait la moitié sud de la partie est du jardin dans le sens de sa longueur (**F2**). Elle se présente sous la forme d'un petit décaissement (**PL. III, US 7**) comblé avec du gravier hétérométrique constituant la sous-

<sup>25</sup> DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *La théorie et la pratique du jardinage*, 4<sup>e</sup> édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003

<sup>26</sup> DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *La théorie et la pratique du jardinage*, 4<sup>e</sup> édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003

couche de consolidation (**PL. III, US 8**), recouvert d'une couche composée en majorité de sable grossier jaune correspondant à l'ancien revêtement de surface (**PL. III, US 9**). Les remaniements postérieurs ont tronqué son côté nord, il est donc difficile de savoir quelle était sa largeur initiale. Jean-Baptiste de la Quintinie, célèbre directeur du potager du Roi à Versailles, auteur d'un traité de culture potagère et fruitière, considère que « *les moins larges ne doivent pas avoir moins de six à sept pieds de promenades* ». Plus loin il précise que « *cette place d'allée ne doit jamais être moins large que cinq à six pieds (soit environ 1,50 à 2 m) quelque petit que soit le jardin (...) ce qui fait la différence d'une allée d'avec un sentier est que dans l'allée il faut au moins se pouvoir promener deux personnes de front* »<sup>27</sup>. L'allée réciproque à F2, qui logiquement devait traverser le quart nord-est du jardin, aurait dû apparaître dans la partie nord du sondage S.II, or nous n'avons rien observé. L'érosion et les labours effectués au cours des XIXe et XXe siècles ont dû faire disparaître ses vestiges.

Le sondage S.III a quant à lui permis d'observer les traces de la petite allée qui traversait le quart sud-est du jardin dans le sens de sa largeur (**F12**). Les creusements liés à la plantation des bordures de buis et des arbres fruitiers actuels l'ont en partie occultée, mais les indices de terrain montrent qu'elle a été conçue de la même façon que toutes les autres allées de cette époque observées dans les coupes stratigraphiques : un décaissement, une sous-couche de consolidation en graviers hétérométriques, un revêtement de surface en sable grossier jaune à jaune-rouille (**PL. IV, US 78, 124, 125, 126**). Sa largeur n'excédait pas 1,50 m, ce qui est peu au regard des principes théoriques de La Quintinie (cf. plus haut).

Dans le sondage S.IV effectué devant la niche de rocaille, les deux petites couches sableuses et gravillonneuses à la structure litée et compactée, observées à chaque extrémité du sondage (**PL. IV, US 81, 105**), surmontant le remblai de nivellement US 86 et situées sous le niveau de graviers subactuel US 83, pourraient également être des reliquats de l'ancienne surface de circulation sablée. La surface du remblai US 86 constitue le niveau de circulation *a minima* du XVIIIe. Il se situe à 16 cm sous la pierre du banc (**PL. IV, US 96**), qui elle-même fait 14 cm d'épaisseur, donc au total une hauteur de 30 cm. Si on retire l'épaisseur du sable de surface (environ 6 cm) dont témoignent les **US 105** et **US 81**, il reste 24 cm. Cela fait peu pour un adulte souhaitant s'asseoir sur ce banc. Ce point reste donc problématique.

### III.1.2.6. Travaux de plantation

#### Le substrat de culture

Le remblai US 3 ayant permis de niveler la parcelle dans le sens nord-sud, observé dans le sondage S.II, est surmonté par un niveau de terre plus humifère qui correspond selon toute logique au niveau du jardin cultivé depuis le XVIIIe siècle (**PL. III, US 10, 15**). Son uniformité et son épaisseur laissent plutôt penser que cette partie du jardin a été labourée et travaillée en profondeur sur le long terme, ce qui nous oriente davantage vers l'hypothèse d'un potager dont la culture se serait perpétuée jusqu'au XIXe siècle. Mais d'un point de vue archéologique, nous ne pouvons pas garantir que cette culture date de l'état initial. En effet, ce potager a pu être créé dans un second temps (deuxième moitié du XVIIIe ou début XIXe ?) et avoir effacé les traces des aménagements originels. On constate que cette couche est plus profonde dans la partie nord du sondage. Ce dernier a sans doute recoupé un sillon de culture dans le sens de sa longueur. Les oscillations régulières de la limite inférieure de la couche équivalente aux US 10 et 15 (**PL. IV,**

---

<sup>27</sup> DE LA QUINTINIE J.-B., *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, Edition de 1690, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 1999, p. 60 et 219

**US 120**) observée dans la face nord du sondage S.III, confirment en effet que le travail du sol de cette partie du jardin se faisait dans le sens nord-sud.

Dans le sondage S.I, recoupant le carré sud-ouest du jardin logiquement dédié à un parterre d'agrément au XVIII<sup>e</sup> siècle (cf. partie II.2), le substrat de culture du XVIII<sup>e</sup>, n'ayant pas subi de labour ni d'apport de compost généralisés du fait de son utilisation pour des plantations d'agrément, était sans doute moins épais. C'est sans doute ce qui explique qu'il n'apparaît pas comme un niveau distinct dans les coupes stratigraphiques. Le substrat de surface est en fait un palimpseste issu du mélange des niveaux de jardin XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> (**PL. II, US 42**).

### Les structures de plantation

Une petite fosse de 0,90 m de large à fond plat et à parois subverticales (**F17**), située au bord de l'allée longeant le canal a été observée dans la coupe nord-sud du sondage S.I (**PL. II, US 55, 56**). Elle retaille le sommet du remblai US 57 datant du XVIII<sup>e</sup> et est arasée par les aménagements du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>. Il pourrait donc s'agir d'une fosse de plantation datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, éventuellement celle d'une charmille (ou autre arbuste à haie) constituant une palissade de verdure. La paroi sud de cette fosse, très inclinée, et retaillant franchement le bord de l'allée, pourrait témoigner d'un dessouchage tardif.

Dans la coupe sud-nord du même sondage, nous avons également observé deux « fosses » contigües de 1 m et 1,20 m d'ouverture (**F19 et F20**), aux limites très discrètes, dont le sédiment de comblement est légèrement plus brun et plus sableux que l'encaissant constitué par le remblai US 57 répandu au XVIII<sup>e</sup> (**PL. II, US 73, 74, 75, 76**). Nous ne savons pas interpréter ces structures aux limites mal définies. Du point de vue de l'organisation générale du jardin et des principes de composition en vogue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, cette partie latérale du jardin, située hors du cadre de la façade de la maison, et peut-être bordée par une palissade du côté du canal (fosse F17), pourrait avoir accueilli un bosquet<sup>28</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. S'agit-il des traces laissées par le dessouchage des arbres et arbustes qui constituaient le garni de ce bosquet ? Difficile de le dire. D'après la Comtesse, interrogée par François Dubreuil, dans les années 1950-60 cette partie du jardin accueillait un labyrinthe, un gros pommier au bord de l'allée, et quantité de pivoines, autant de végétaux qui ont été supprimés depuis et dont la suppression a pu aussi laisser des traces dans le sol.

Une fosse carrée à angles arrondis, à fond plus ou moins plat et parois évasées, d'environ 1,50 m de côté et 0,50 m de profondeur, et retaillant le niveau de remblai US 3 répandu au XVIII<sup>e</sup> siècle, a également été observée dans la partie sud du sondage S.II, à environ 10 m de l'axe de l'allée F7 (**fig. 24 et PL. III, F1, US 13, 14**). Ses caractéristiques morphométriques, son remplissage de bonne terre, et la présence d'un nombre important de tessons de terre cuite jetés sur son fond à des fins de drainage, indiquent qu'il s'agit d'une fosse de plantation d'arbre ou d'arbuste. D'après sa position stratigraphique, il s'agit d'un aménagement du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les tessons issus de son comblement indiquent plutôt une datation basse, deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle au plus tôt<sup>29</sup> (**Inventaire et étude du mobilier céramique figurant à la fin du rapport, et PL. VIII**). Il s'agit donc d'une plantation ou d'une replantation tardive, postérieure à l'état originel du jardin.

---

<sup>28</sup> «Bosquet : Couvert de petites dimensions comprenant une ou plusieurs pièces découvertes et constituant un ensemble boisé homogène, dont les arbres sont renouvelés avant d'atteindre le stade de haute futaie» (BENETIERE M.-H., *Jardin, Vocabulaire typologique et technique*, sous la dir. M. Chatenet et M. Mosser, Editions du Patrimoine, Paris, 2000, p. 72)

<sup>29</sup> Identification effectuée par Camille Meunier, archéologue spécialiste en céramique moderne, chercheuse associée au laboratoire ArAr (UMR 5138) de la Maison de l'Orient Méditerranéen de Lyon.

Malheureusement cette fosse est isolée, et nous n'en avons pas décelé d'autres à 12 m à la ronde vers l'est et le sud, ni en symétrie dans la partie nord du sondage, ce qui limite les hypothèses concernant son interprétation (arbre d'alignement, arbre fruitier, topiaire ?).



fig. 24 : La fosse de plantation F1 observée dans le sondage S.II - © C. Travers

### III.1.3. La rénovation du jardin effectuée vers 1900

#### III.1.3.1. Restauration de la niche de rocaille

L'élévation de la niche de rocaille possède par endroit des traces d'enduit au ciment (**PL. IV, US 98**) témoignant d'une restauration tardive sans doute effectuée lors de la restauration générale du jardin à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle (cf. partie II.2). Aux endroits où nous l'avons observé, cet enduit gris est assez fin (entre 1 et 5 mm d'épaisseur).

Les petits surcreusements comblés avec de la terre contenant des fragments de mortier semblable à celui utilisé dans l'élévation de la niche de rocaille, observés à la surface du remblai US 86, sont sans doute liées à ce chantier de restauration (**PL. IV, US 82, 85**). L'absence du revêtement sableux originel montre que la surface du sol a préalablement été décapée à cet endroit.

L'élément monolithe indéterminé **F11** a probablement été supprimé à cette occasion. En témoigne le négatif de sa fondation observé dans la coupe ouest-est du sondage, comblé avec les graviers de la nouvelle surface de circulation (**PL. IV, US 106, 103**). La petite fosse indéterminée observée en vis-à-vis dans la coupe est-ouest du sondage, pourrait être un trou de piquet lié à la mise en œuvre du chantier de restauration (**PL. IV, US 84**). Son comblement comporte des fragments de mortier blanc jaune provenant sans doute des travaux menés sur les maçonneries de la niche, et du mortier de tuileau provenant du chantier de restauration du bassin ovale.

#### III.1.3.2. Restauration des structures hydrauliques

Le grand bassin circulaire et le petit bassin ovale possèdent eux aussi des traces d'un enduit intérieur en ciment. Celui-ci témoigne d'une campagne de restauration contemporaine de celle de la niche de rocaille, probablement effectuée à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle.

Dans les sondages S.I et S.V effectués en arrière des murs du canal, on observe deux tranchées de faible profondeur s'ouvrant en direction des maçonneries. Celles-ci recoupent les aménagements du XVIIIe siècle et sont scellées par les apports de terre effectués fin XIXe-XXe (**PL. II, US 135, 45 ; PL. IV, US 111**). Bien que les maçonneries M1 et M3 observées dans les sondages soient très homogènes, il se peut que ces tranchées témoignent de la reprise ponctuelle du sommet des murs du canal là où ceux-ci en avaient besoin et pas forcément sur tout leur linéaire.

#### III.1.3.3. Réfection des surfaces de circulation

Les surfaces de circulation du jardin ont toutes été refaites à l'occasion de cette restauration. La façon de les aménager se distingue de celle utilisée au XVIIIe siècle. Après un décaissement préalable, de la terre a été répandue puis compactée avant de recevoir un revêtement de graviers roulés hétérométriques. A cette époque, les aménageurs n'ont pas jugé utile de fonder ces allées sur un radier (ou sous-couche de consolidation).

L'allée axiale observée dans le sondage S.II a conservé sa largeur originelle de 6 m (**PL. III, F8/US 16, 21**). Lors de sa réfection, un tuyau en plomb de 3,3 cm de diamètre, d'axe est-ouest, a été posé au fond du décaissement de sa partie sud (**PL. III, US 31**). Ce tuyau était peut-être destiné à l'arrosage du tapis de gazon et des bordures de buis venus agrémenter la nouvelle allée (cf. *infra*).

Les petites allées traversant les carrés nord-est et sud-est dans le sens de leur longueur, observées dans le sondage S.II, ont quant à elles été rétrécies et ramenées à environ 1 m de large (**PL. II,**

**F5/US 77, 19, et US 136**), de même que l'allée nord-sud recoupant le carré sud-est dans le sens de sa largeur observée dans le sondage S.III (**PL. IV, F21/US 137, 122, 123, 130**).

L'allée longeant le bord nord du canal, observée dans le sondage S.I, a été rétrécie et ramenée à environ 0,80 m de large (**PL. II, US 43, 54**). Mais il se peut que cette allée faisait au départ 1 m de large et que, faute d'entretien, les pelouses environnantes aient peu à peu gagné sur elle de chaque côté. De l'autre côté du canal, dans le sondage S.V, l'allée a également été rétrécie et décalée vers le sud (**PL. IV, F22/US 116, 114, 115**).

Ce même revêtement de graviers hétérométriques a également été observé dans les coupes du sondage S.IV (**PL. IV, US 83**) effectué devant la niche de rocaille. Il est intercalé entre le gravier calibré actuel US 80 et les niveaux liés au chantier de restauration de la niche.

#### **III.1.3.4. Travaux de plantation**

Les coupes stratigraphiques comportent quelques traces du travail du sol et des plantations effectués lors de cette restauration du jardin. Globalement, la terre utilisée à cette époque est plus humifère que celle du XVIIIe.

Il n'est pas toujours aisé de distinguer deux niveaux de jardin successifs. Le plus récent se mélange avec le niveau le plus ancien, qu'il efface bien souvent, donnant lieu à un palimpseste. C'est ce qu'on observe dans les sondages S.I (**PL. II, US 42**) et S.III (**PL. IV, US 120**). On a quelque chance de pouvoir les distinguer lorsque l'ancien jardin a été travaillé plus en profondeur que le jardin récent, ou lorsqu'un apport de terre a permis de surhausser le niveau de culture de ce dernier. C'est sans doute ce qui fait que le substrat du jardin fin XIXe-XXe se distingue par endroit de celui du XVIIIe-XIXe dans le sondage S.II (**PL. III, US 2**). De part et d'autre de l'allée axiale F7 et F8, la trace des outils de labour ou de bêchage ayant servi à travailler la surface du sol des carrés sud-est et nord-est est visible sous la forme d'entailles recoupant les bords de l'allée. Ces entailles d'époques différentes sont situées à peu près au même endroit, preuve supplémentaire que la largeur de l'allée axiale n'a pas varié au cours des siècles.

Dans le sondage S.II, on observe qu'une couche de bonne terre a été rapportée au-dessus de l'ancienne allée pour créer le tapis de gazon central de 3 m de large agrémentant la nouvelle allée axiale (**PL. III, US 22**). La fosse de plantation **F6** d'une des bordures de buis qui encadraient (et encadrent toujours) ce gazon est également apparue dans la coupe (**PL. III, US 25, 26**). Dans la partie nord du sondage, une fosse de 2 m de large, peu profonde, à fond plat et parois subverticales (**F3**), pourrait quant à elle être interprétée comme le fond d'une planche potagère du jardin fin XIXe-XXe (**PL. III, US 34, 35**).

Dans le sondage S.III sont apparues les petites fosses de plantation correspondant aux bordures de buis implantées de part et d'autre de l'allée F12 recoupant le carré sud-est dans le sens de sa largeur (**PL. IV, F14/US 79, 127, F15/US 133, 134 et F16/US 131, 132**) ainsi que la fosse de plantation d'un des arbustes fruitiers plantés sur le pourtour de ce carré sud-est et dont il subsiste encore quelques sujets le long de l'allée axiale (**PL. IV, F13/US 129, 128**). Cette fosse circulaire d'environ 0,90 m de diamètre, à fond plat et parois verticales, a été partiellement fouillée (**fig. 25**). Son comblement, très humifère, comporte beaucoup de charbons et quelques tessons de céramique, dont un tesson de porcelaine blanche qui évoque un contexte XIXe<sup>30</sup> (**PL. VII**).

C'est également à cette époque qu'ont été créées les plates-bandes de gazon bordant les côtés nord et sud du canal. Celle du côté nord observée dans le sondage S.I fait 1,40 m de large (**PL.**

---

<sup>30</sup> Identification effectuée par Camille Meunier, archéologue spécialiste en céramique moderne, chercheuse associée au laboratoire ArAr (UMR 5138) de la Maison de l'Orient Méditerranéen de Lyon.

**II, US 42).** Celle du côté sud, observée dans le sondage S.V, fait 2 m de large (**PL. IV, US 110**), mais il s'agit sans doute d'une réfection tardive, postérieure à l'arrachage des palissades de charmilles mentionnées par la Comtesse (cf. partie II.2.)



fig. 25 : La fosse de plantation de fruitier F13 observée dans le sondage S.III - © C. Travers

### III.1.4. Les interventions postérieures à 1900

#### III.1.4.1. Restauration de l'aqueduc

L'aqueduc enterré US 29 reliant le grand bassin circulaire au petit bassin ovale a subi une réparation effectuée manifestement après la restauration fin XIXe-XXe du jardin, sans doute au cours de la première moitié du XXe siècle. Une tranchée recoupant le substrat de plantation du gazon central de l'allée axiale (**PL. III, F8/US 27, 28**) a en effet été creusée afin d'atteindre l'ancien aqueduc et de remplacer l'ancien pied-droit sud, qui devait être abîmé et occasionner des pertes d'eau importantes, par un pied-droit en béton banché (**PL. III, US 30**). A priori, cette réfection a été opérée sur toute la longueur de l'aqueduc, puisqu'on retrouve ce pied-droit en béton à son extrémité orientale près du petit bassin ovale (**PL. V**).

#### III.1.4.2. Adduction de la serre

Un tuyau en fer de 3,6 cm de diamètre d'axe est-ouest passant au niveau de la petite allée F5 a été observé à l'extrémité nord du sondage S.II (**PL. III, F9/US 36, 37, 38**). Sa tranchée d'implantation recoupe F5. Son installation est donc postérieure à la rénovation du jardin effectuée à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle. Ce tuyau servait sans doute à l'alimentation en eau de la petite serre implantée dans le carré nord-est du jardin. Nous ne l'avons pas endommagé.

#### III.1.4.3. Recharge des surfaces de circulation

Le revêtement actuel des surfaces de circulation est constitué de gravier gris calibré autour de 1 cm (galets concassés) (**PL. III, US 24 ; PL. IV, US 80, 113**). Ces recharges de surface sont récentes et ont probablement été effectuées par le propriétaire actuel.

#### III.1.4.4. Entretien des pelouses

La couche d'humus superficielle correspond au substrat d'enracinement de la pelouse plantée au XXe siècle à la surface des quatre carrés du jardin, au bord du canal et au centre de l'allée axiale (**PL. II, US 1 ; PL. III, US 1, 23 ; PL. IV, US 109, 119**). L'entretien régulier de ces pelouses a perduré jusqu'à nos jours.

## III.2. Observations sur les bassins

### III.2.1. Le grand bassin circulaire

Ce bassin de 10 m de diamètre a probablement été restauré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. L'enduit au ciment appliqué à cette époque sur ses parois intérieures, destiné à parfaire son étanchéité, qui, au fil du temps était sans doute devenue aléatoire, est aujourd'hui conservé sur le fond et au niveau des joints entre les pierres. Ce bassin étant vidé et nettoyé, nous avons pu observer ses dispositifs intérieurs d'arrivée et d'évacuation d'eau (**fig. 26**).

L'eau arrivait par une fente de 30 cm de haut et environ 5 cm de large, aménagée au-dessus d'une pierre en débord de 10 cm d'épaisseur et 29 cm de large taillée en canal et incluse dans la maçonnerie (**fig. 27**). Ce dispositif d'arrivée d'eau ne se trouve pas dans l'axe de l'allée axiale du jardin mais est orienté vers l'angle sud-ouest de la propriété, là où doit certainement se trouver l'ancienne prise d'eau sur la rivière<sup>31</sup>. Il subsiste l'un des deux crochets métalliques qui servaient de toute évidence à tenir un élément vertical coulissant par le haut et amovible (en métal ou en bois) destiné à occulter la fente en cas de besoin. Le fil d'eau de cette arrivée se situe à l'altitude de 256,24 m NGF.

L'eau présente dans le bassin pouvait être évacuée de deux façons. Par le biais d'un trop-plein situé à mi-hauteur du mur du bassin dans l'axe de l'allée axiale du jardin, et par le biais d'une vidange située à la base du mur côté sud-est (**fig. 26**).

Le trop-plein se présente sous la forme d'un orifice rectangulaire de 21 cm de large sur 13 cm de haut précédé d'une feuillure de 3 cm d'épaisseur dans laquelle pouvait être logé un panneau occultant amovible (en métal ou en bois) tenant par des crochets métalliques situés en bas et sur les côtés encore présents dans la maçonnerie (**fig. 28**). Son fil d'eau se situe à l'altitude de 256,37 m NGF, soit 13 cm au-dessus du fil d'eau de l'arrivée, ce qui est un peu bas pour un trop-plein. Peut-être devrions-nous plutôt parler d'exutoire. De toute évidence, celui-ci permettait d'envoyer l'eau du grand bassin circulaire dans le petit bassin ovale via l'aqueduc enterré passant sous l'allée axiale, observé dans le sondage S.II.

Le dispositif de vidange se présente sous la forme d'une pierre monolithe rectangulaire de 14 cm de hauteur, 34 cm de long et 26 cm de large posée sur le fond et adossée à la paroi du bassin. Cette pierre est percée en son centre d'un orifice carré de 10,5 cm de côté (**fig. 29**) par lequel l'eau du bassin pouvait être évacuée. Le fil d'eau de cet orifice se situe à l'altitude de 255,99 m NGF. Il ne permettait donc pas de vider complètement le bassin. Le fond se trouvant à l'altitude de 255,82 m NGF, il restait toujours une nappe d'eau de 17 cm de profondeur. Peut-on véritablement parler de vidange ? D'après la position de cet orifice, l'eau était envoyée dans une canalisation de décharge enterrée dirigée vers le canal, où l'eau devait être rejetée. Nous ignorons où exactement, mais comme nous n'avons pas recoupé d'autre canalisation que l'aqueduc dans le sondage S.II, cette canalisation de décharge doit passer au nord du sondage S.II. Si son trajet est rectiligne, elle devrait déboucher approximativement vers le milieu du canal.

---

<sup>31</sup> Information de François Dubreuil, paysagiste.



fig. 26 : Localisation des dispositifs hydrauliques du grand bassin circulaire - © C. Travers



fig. 27 : Arrivée d'eau du grand bassin circulaire - © C. Travers



fig. 28 : Trop-plein du grand bassin circulaire - © C. Travers



fig. 29 : Vidange du grand bassin circulaire - © C. Travers

### III.2.2. Le petit bassin ovale

Les deux petits décapages opérés à l'ouest et au sud-est du petit bassin ovale ont permis de faire des observations sur ses maçonneries et ses dispositifs hydrauliques (**PL. V et VI**). Sa paroi ouest a également fait l'objet d'un relevé d'élévation (**PL. V**).

Ce bassin se situe à l'extrémité orientale de l'allée axiale du jardin (**fig. 30 et PL. I**). Il fait 2,65 m dans le sens est-ouest et 4,35 m dans le sens sud-nord. Son mur de douve, réalisé en petit appareil calcaire bien équarri et parementé, fait 0,40 m d'épaisseur, mais on observe qu'il s'épaissit du côté ouest au niveau de l'aqueduc d'arrivée (0,65 m). Il est lié avec un mortier de couleur rouille appelé « mortier de tuileau »<sup>32</sup> qui explique pourquoi nous n'avons pas observé de corroi d'étanchéité en argile à l'arrière de ce mur. La présence de ce mortier hydraulique non seulement comme liant dans la maçonnerie, mais aussi probablement comme enduit intérieur, suffisait à assurer l'étanchéité de ce bassin. Le petit sondage manuel profond de 30 cm effectué au centre du bassin afin de retrouver un éventuel fond en dur s'est avéré négatif. Il n'y a plus trace ni de l'enduit au tuileau originel ni de l'enduit au ciment appliqué lors de la restauration probablement effectuée vers 1900, ni d'un éventuel radier. Le fait que l'on retrouve du mortier de tuileau dans les couches liées au chantier de construction de la niche de rocaille observées dans le sondage S.IV à quelques mètres de là (cf plus haut), indique que ces deux ouvrages sont probablement contemporains.

On constate qu'au contact avec la maçonnerie du bassin, l'aqueduc d'arrivée a été rendu étanche par l'emploi de mortier de tuileau dans sa maçonnerie et sur son fond (**PL. V**). Cette précaution a sans doute été prise pour éviter que l'eau ne s'infilte dans le mur et ne l'endommage.

Les trois orifices d'arrivée, de trop-plein et de vidange de ce bassin ont pu être identifiés et décrits.

L'orifice d'arrivée se trouve au centre du côté ouest du bassin (**fig. 31 et PL. V, relevé C, PL. VI**), exactement dans l'axe de l'allée et de l'aqueduc enterré dont il constitue l'exutoire. Il présente une section rectangulaire de 26 cm de large sur 10 cm de haut, et se trouve à 60 cm en-dessous du sommet du mur. Son fil d'eau se situe à 255,42 m NGF, soit seulement 5 cm plus haut que l'orifice de vidange.

Ce dernier, de section rectangulaire et situé à la base du mur du bassin, fait 20 cm de haut et 18 cm de large (**fig. 32**). Son fil d'eau se trouve à 255,37 m NGF. Son altitude nous indique que le fond originel du bassin ne devait pas se situer beaucoup plus bas que le fond actuel en terre. Le trop-plein, de section semi-circulaire et situé au sommet du mur du bassin, fait quant à lui 9 cm de haut et 18 cm de large (**fig. 32**). Son fil d'eau se trouve à 256,02 m NGF.

Ces deux orifices sont situés dans l'angle sud-est du bassin et ont chacun leur propre conduit d'évacuation, lesquels sont superposés et indépendants sur environ 1,60 m de long (**fig. 33, PL. V, relevé B, et PL. VI**). Le conduit du trop-plein, situé immédiatement sous la pelouse et comportant des traces d'une restauration au ciment, se jette ensuite dans celui de la vidange pour ne former qu'une seule et même canalisation. Celle-ci passe certainement sous l'allée nord-sud longeant le mur de clôture est du jardin pour se décharger ensuite à l'extrémité aval du canal (ou dans la rivière).

---

<sup>32</sup> Mortier de couleur rouille inventé par les Romains, tirant ses propriétés hydrauliques de la présence de terre cuite concassée dans sa composition, et utilisé dans les structures hydrauliques jusqu'à l'invention et la diffusion du ciment au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

On constate que l'arrivée d'eau de ce bassin a été modifiée ultérieurement. En effet, la maçonnerie du sommet du mur a été spoliée dans l'axe de l'aqueduc afin d'implanter deux tuyaux à brides calés entre deux pierres de taille de récupération insérées de chant dans le mur spolié (**fig. 34, PL. V, relevé A, et PL. VI**). Ces tuyaux en fonte font 1 m de long, 10 cm de diamètre extérieur et 6 cm de diamètre intérieur<sup>33</sup>. Celui situé du côté sud et implanté en biais, est brisé à son extrémité ouest. Il s'agit de toute évidence de tuyaux de récupération. Branchés sur l'aqueduc d'arrivée, ils en recueillaient l'eau afin qu'elle soit rejetée sous forme de deux jets horizontaux dans le bassin. L'enduit au ciment recouvre ce dispositif tardif et permet de penser que cette modification est contemporaine de la restauration du jardin effectuée vers 1900. Il est possible que l'enduit au ciment appliqué sur la paroi intérieure du bassin soit venu condamner l'ancienne arrivée d'eau.

Lors de cette restauration, le sommet du mur a été stabilisé au ciment et recouvert de terre. Il est probable que le bassin originel comportait une margelle en pierre de taille qui a alors été supprimée.



fig. 30 : Le petit bassin ovale au bout du tapis vert de l'allée axiale du jardin - © C. Travers

<sup>33</sup> Cette épaisseur indique qu'il s'agit d'un ancien type de fonte dit « fonte grise », très cassante, fabriquée au XIXe siècle et au début du XXe siècle, avant l'invention de la fonte ductile dans les années 1940 et sa généralisation dans les années 1970 (<https://www.pamline.fr/saint-gobain-pam/historique>).

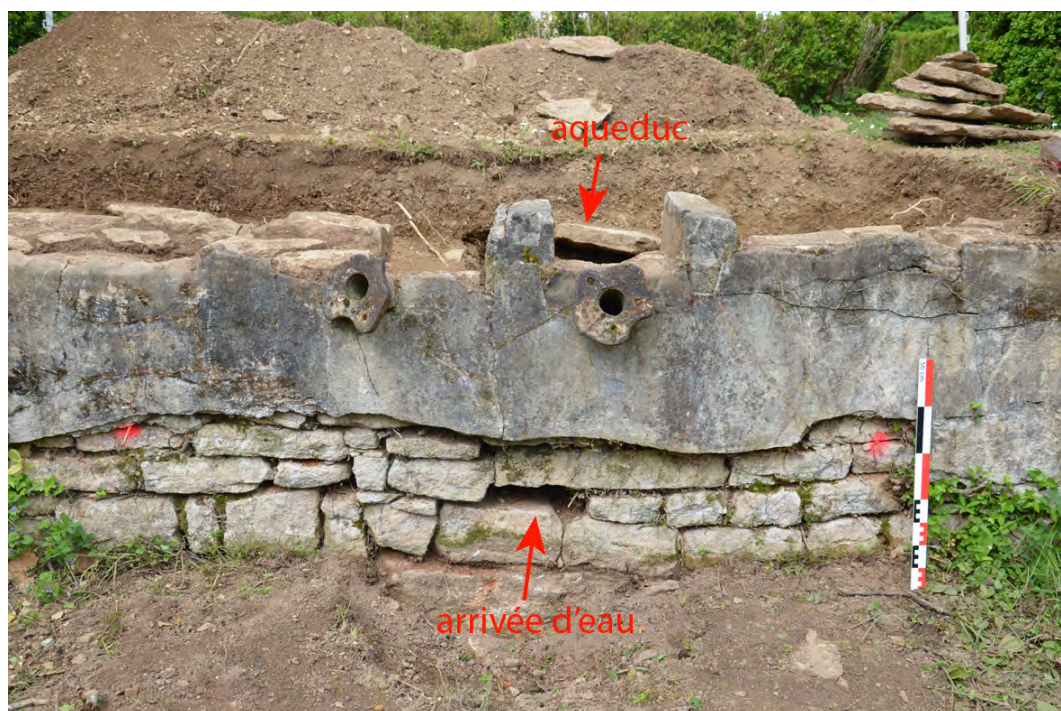


fig. 31 : L'arrivée d'eau du petit bassin ovale - © C. Travers



fig. 32 : Le trop-plein et la vidange du petit bassin ovale - © C. Travers



fig. 33 : L'aqueduc d'évacuation du petit bassin ovale - © C. Travers



fig. 34 : L'arrivée d'eau modifiée du petit bassin ovale - © C. Travers

## IV. CONCLUSION

Grâce au croisement des informations historiques et des données de terrain recueillies lors de cette opération de sondages archéologiques, il a été possible de répondre à la plupart des questionnements préalables.

Le jardin du manoir de Savigny-lès-Beaune n'a vraisemblablement eu que deux états historiques majeurs : celui du XVIII<sup>e</sup> siècle créé par Denis Theureau vers 1735, et celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle créé par les époux Chandon de Briailles, probablement dans les années qui ont suivi leur mariage en 1891. Le jardin actuel hérite de cet état fin XIX<sup>e</sup>, à l'exception du canal, de la niche de rocaille, du bassin ovale, du bassin circulaire et de l'aqueduc enterré reliant ces deux derniers ouvrages, qui datent du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses limites sont a priori les mêmes qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf au nord. En effet, la petite terrasse bordant le mur de clôture nord actuel résulte d'un alignement de voirie opéré vers 1840. Initialement la limite nord du jardin se situait au niveau du muret qui soutient cette terrasse. Ainsi le mur de clôture nord actuel, avec son décor de pierres de tuf, est une reconstruction tardive.

Nous ne sommes pas en mesure de décrire la composition exacte du jardin de Denis Theureau. En effet le nombre de sondages réalisés, volontairement réduit au minimum pour des raisons à la fois scientifiques et économiques, n'a pas permis d'explorer l'ensemble du terrain et d'observer l'intégralité des aménagements. Mais nous pouvons dire que la composition actuelle, dans ses grandes lignes, n'est sans doute pas très éloignée de celle du jardin d'origine car tous les éléments architecturés qui commandent cette composition sont hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle. De plus, les allées recoupées par les sondages reprennent systématiquement le tracé des anciennes allées. Cependant leurs dimensions ont varié. L'allée bordant le côté nord du canal faisait environ 2 m de large au XVIII<sup>e</sup> siècle (contre 1 m à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle), et les petites allées en croix des carrés sud-est et nord-est, tronquées par les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle, devaient faire entre 1,20 et 1,50 m de large (contre 1 m à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle). Seule la largeur de l'allée axiale n'a pas varié. Elle fait et faisait 6 m de large, ce qui, selon Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, grand théoricien des jardins de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est la largeur idéale pour une allée de jardin de 120 m de long.

Bien que les données de fouille ne permettent pas de l'affirmer, il est probable que les carrés de la partie est du jardin étaient cultivés en potager dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Un plan du château de Pommard (situé non loin de Savigny-lès-Beaune) montre que dans ces jardins de grands domaines viticoles du XVIII<sup>e</sup> siècle les fonctions ornementales et vivrières pouvaient très bien être associées au sein d'une même composition. La place cultivable disponible étant limitée par le tissu villageois existant, et le potager ne devant pas être trop éloigné de la maison pour approvisionner la table familiale en légumes, ces compositions mixtes devaient même être assez courantes.

Les données de fouille ont par ailleurs permis de préciser la nature technique des aménagements réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Celles-ci montrent par exemple que la pente nord-sud du terrain d'origine a été compensée par un remblai de terre rapporté uniquement dans la moitié sud de ce dernier (et peut-être un rabotage de surface dans son tiers nord) afin d'avoir un terrain « de niveau », parfait pour l'implantation d'un jardin classique et régulier mais possédant cependant une légère pente nord-sud pour le bon écoulement des eaux de surface vers le canal. Les allées créées au XVIII<sup>e</sup> siècle étaient fondées sur une sous-couche de consolidation en éléments grossiers et étaient revêtues de sable grossier de couleur jaune (sable local). Quant aux structures hydrauliques, nous avons pu constater qu'elles ne possédaient pas de corroi d'étanchéité en argile. Le canal, dont les murs ont été conçus pour être perméables, servait manifestement de collecteur

pour les eaux d'infiltration arrivant du nord, et jouait donc un rôle dans le drainage du jardin. Le petit bassin ovale a quant à lui été étanchéifié au mortier de tuileau. Nous n'avons pas pu le vérifier, mais il est probable que le bassin circulaire a été conçu de la même façon. L'aqueduc maçonné conduisant l'eau du grand bassin circulaire dans le petit bassin ovale ainsi que celui évacuant l'eau vers le canal (ou la rivière) à sa sortie du petit bassin ovale, ont été ponctuellement mis au jour. Ils sont constitués de deux pieds-droits maçonnés avec un mortier de chaux et sable, et d'une couverture de dalles calcaires. Ils n'étaient donc pas totalement étanches et leurs conduits intérieurs, de section carrée, font environ 0,25 m de côté. D'après la position de l'arrivée d'eau du grand bassin circulaire (si celle-ci est d'origine), l'ensemble du réseau était alimenté de façon gravitaire par la rivière, via une prise d'eau située en amont du canal.

Pour ce qui est de la végétation plantée au XVIII<sup>e</sup> siècle, les indices de terrain sont fort maigres. En effet, les niveaux de surface du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été en grande partie effacés ou remaniés par les travaux menés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons cependant retrouvé la fosse de plantation d'une probable palissade de charmille plantée le long de l'allée bordant le côté nord du canal, ainsi que la fosse de plantation d'un arbre isolé (arbre d'alignement, topiaire, arbre fruitier ?) située au niveau du carré sud-est du jardin. Exceptés les deux platanes, qui pourraient avoir été plantés par les époux Guillemot-Locquin dans les années 1830, les structures végétales les plus anciennes présentes actuellement dans le jardin ne remontent pas au-delà de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, cette opération a permis d'apprendre qu'un cours d'eau au régime capricieux (le Rhoin ou l'un de ses chenaux secondaires) passait anciennement en limite sud du terrain sur lequel le jardin a été implanté. Ce cours d'eau naturel s'est déplacé du nord vers le sud au cours de l'histoire. A une certaine époque, qu'il est difficile de dater en l'état actuel de nos connaissances (époque antique ou Moyen-Age ?), sa berge nord a été aménagée et soutenue par un muret, sans doute pour en contenir les débordements. Au XVIII<sup>e</sup> siècle ce cours d'eau ne passait déjà plus sur la parcelle, mais le canal a été creusé dans ses anciennes alluvions qui étaient affleurantes.

Les informations issues de cette opération de sondages, bien que partielles, sont riches et variées, et devraient contribuer à préciser le projet de restauration. Nous ne pensons pas qu'il faille poursuivre les recherches pour ce qui est de la connaissance de la composition originelle. En effet, nous avons vu que les niveaux du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient conservés de façon très aléatoire. Par ailleurs, le projet actuel semble plutôt tendre vers une restauration de l'état existant, donc celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, il se peut que des questions d'ordre opérationnel relatives au réseau hydraulique surviennent lors de l'élaboration du projet. Dans ce cas, d'autres sondages ponctuels pourraient s'avérer utiles, voire nécessaires, afin de préciser la localisation et la nature technique des aménagements réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

# TABLEAU DES UNITES STRATIGRAPHIQUES

## Glossaire

(D'après : BAIZE D. et JABIOL B., *Guide pour la description des sols*, INRA Editions, Paris, 1995 et DUCHAUFFOUR P., *Introduction à la science du sol, Sol, végétation, environnement*, 6<sup>e</sup> édition, Sciences sup, Dunod, Paris, 2001)

\* Couverture pédologique (ou sols) : couche superficielle, meuble, de la croûte terrestre, résultant de l'évolution et de la transformation au cours du temps d'un matériau minéral (roche-mère) sous l'action combinée de facteurs climatiques (températures, précipitations) et de l'activité biologique (animaux, micro-organismes). Cette évolution est qualifiée de pédogénétique.

\* Éléments grossiers : constituants minéraux individualisés (fragments élémentaires de roches) de dimension supérieure à 2 mm.

Selon leur taille, on distingue :

- 0,2 à 2 cm      graviers
- 2 à 5 cm        cailloux
- 5 à 20 cm      pierres
- plus de 20 cm   blocs

Des fragments frais non altérés de roches dures sont en général à contours irréguliers ou anguleux. Les éléments grossiers ayant subi une usure mécanique par transport à longue distance dans un cours d'eau ou des remaniements terrestres successifs montrent des formes émoussées ou arrondies (galets des alluvions). En règle générale, tous les phénomènes de fragmentation (gel quaternaire ou actuel, chocs des outils agricoles) tendent à produire des fragments irréguliers ou anguleux à limites nettes. Au contraire, les processus d'altération *in situ* ont tendance à estomper les contours et à former des pellicules ou cortex d'altération. Les éléments grossiers peuvent servir de lieu de dépôt pour des substances redistribuées (fer, manganèse) qui viennent ainsi former un cortex d'imprégnation d'origine pédologique à leur surface.

\* Engorgement : occupation de la totalité de la porosité d'un horizon par l'eau.

\* Horizons : volumes superposés du solum, macroscopiquement homogènes, et entre lesquels on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses.

\* Hydromorphie : manifestation morphologique de l'engorgement des sols sous la forme de taches, de concentrations, de coloration ou de décolorations, résultant de la dynamique des deux éléments colorés en milieu alternativement réducteur puis oxydé : le fer (Fe) et le manganèse (Mn).

\* Malacofaune : Faune composée de mollusques (petits escargots terrestres et aquatiques).

\* Nodules carbonatés : petits volumes indépendants de couleur blanche, plus ou moins indurés, constitués de calcite secondaire (c'est-à-dire de reprécipitation).

Leur formation est liée à un fonctionnement pédogénétique. La décarbonatation progressive des horizons de surface d'un solum et la circulation d'eaux saturées en ions calcium entraînent souvent une accumulation de calcite secondaire en profondeur. Cette accumulation prend différents aspects en fonction de son intensité et de la structure et de la porosité du matériau d'accueil (amas localisés, nodules, pseudo-mycélium, encroûtements...). La calcite fraîchement reprécipitée est en général d'une couleur blanche comme la neige et forme de très fines aiguilles (visibles avec une forte loupe). Ces phénomènes, fréquents en climats tempérés, peuvent être encore plus massifs sous des climats où une saison sèche marquée provoque une sur-concentration des solutions du sol et où l'on observe ainsi de véritables « dalles » et « croûtes » calcaires en profondeur (climats méditerranéens).

\* Pédogénèse : ensemble des processus concourant à la formation des couvertures pédologiques (ou sols) à partir des roches, et à leur évolution au cours du temps.

\* Porosité : ensemble des vides du sol occupés par l'eau, ou par l'air après ressuyage.

Notre analyse ne porte que sur la porosité observable à l'œil nu, c'est-à-dire sur les vides supérieurs à 0,2 mm environ. Nous distinguons trois niveaux de porosité en fonction de la taille des vides qui la constituent :

- Microporosité (0,2 à 0,8 mm) : porosité vésiculaire, formée de petites cavités sphériques enfermant des bulles d'air. Cette porosité de type fermée n'offre pas de passage aux circulations d'eau.
- Porosité (0,8 à 2 mm) : porosité tubulaire résultant d'une activité biologique végétale et/ou animale et constituée des chenaux de lombrices, des trous de racelles, ou des galeries d'insectes.
- Macroporosité (> 2 mm) : cavités, galeries, chenaux résultant de l'activité de la faune (taupes, rongeurs, vers de terre, fourmis) ou de l'action de la flore (chenaux de racines mortes).

\* Solum : volume réel de terre effectivement observé dans un sondage, appréhendé à la truelle ou au couteau, décrit, et éventuellement échantillonné. Ce volume a une largeur et une profondeur égales à celle du sondage et une épaisseur de 5 à 20 cm (selon la taille de l'outil utilisé pour l'observation et les éventuels prélèvements).

\* **Structure** : manière dont les particules élémentaires du sol (sables, limons, argiles, matières organiques) s'agencent naturellement et durablement, en formant ou non des volumes élémentaires macroscopiques appelés agrégats (ou « pieds »). La structure conditionne la circulation de l'air, de l'eau et l'enracinement des végétaux et dépend de la dynamique de l'activité biologique au sens large. On distingue deux grands types de structure :

1- Les structures apédiques marquées par l'absence d'agrégats

- *structure lithologique* (ou lithique), absence d'agrégats, structure non pédologique héritée de la roche-mère.
- *structure particulaire* (ou friable), absence d'agrégats par suite d'un manque de cohésion des particules entre elles (en général sables ou graviers, et quelquefois sables limoneux)
- *structure fenilée* (ou fibreuse), lorsque l'horizon est constitué uniquement de débris végétaux
- *structure massive* (ou compactée), absence d'agrégats par absence de fissures et cohésion des particules entre elles

2- Les structures pédiques marquées par la présence d'agrégats

- *structure grumeleuse*, agrégats de forme arrondie, petits et plus ou moins agglomérés entre eux (type de structure des bonnes terres de culture et des prairies contenant beaucoup de matières organiques).
- *structure polyédrique*, agrégats en forme de polyèdres à arêtes plus ou moins anguleuses (str. plus ou moins développée) et à faces planes. Selon la taille des agrégats, on parle de structure micropolyédrique (< 2 mm) ou polyédrique (> 2 mm). Cette structure résulte de phénomènes de retrait et de gonflement attestant de l'alternance de cycles de dessiccation/humectation et de la présence d'une quantité suffisante d'argile dans l'horizon. En l'absence de graviers et cailloux, les faces de ces agrégats ont tendance à s'organiser selon des plans verticaux et horizontaux.
- *structure lamellaire* : agrégats à orientation horizontale et arêtes anguleuses (résulte généralement d'un tassement du sol).

Tous les mécanismes et processus de la pédogenèse (actions physiques, chimiques et biologiques) concourent à transformer des matériaux à structure lithologique (roche et dépôts) en matériaux à structure pédologique. Les structures grumeleuses apparaissent en général à la surface ou à proximité de la surface du sol. Les agrégats n'ont pas à supporter le poids d'horizons sus-jacents. Même en période humide, les vides sont suffisamment grands et nombreux pour permettre un écoulement rapide de l'eau gravitaire. Elles sont caractéristiques des horizons supérieurs sous végétation naturelle, friche ou prairies. Elles disparaissent en général rapidement sous l'effet de la mise en culture au profit de structures micropolyédriques à polyédriques peu développées. Les structures polyédriques sont généralement observées dans les horizons profonds ou de moyenne profondeur. En période humide, les agrégats sont juxtaposés et étroitement serrés les uns contre les autres, sans offrir aucune fissure pour l'écoulement de l'eau. En période sèche, les agrégats se séparent, l'eau et l'air peuvent circuler dans les fissures, et les racines et radicelles s'y introduire.

\* **Texture** : propriété du sol définie par les proportions relatives des particules solides constitutives du sol (sable, limon, argile).

\* **Transition** : il est important d'observer la netteté et la forme de la limite entre deux horizons superposés. Celles-ci donnent des informations sur l'historique de leur dépôt ou de leur formation.

- transition très nette                    contact direct (pas de transition)
- transition nette                            se faisant sur moins de 2 cm
- transition distincte                        se faisant sur 2 à 5 cm
- transition graduelle                        se faisant sur 5 à 12 cm

- transition diffuse                    se faisant sur plus de 12 cm

Si la transition excède 12 cm, il est préférable de décrire un horizon indépendant que l'on peut décrire en tant que tel ou bien éventuellement le nommer « horizon de transition » sans obligatoirement le décrire.

- limite irrégulière                    présence de sinuosités plus profondes que larges
- limite ondulée                        présence de sinuosités plus larges que profondes
- limite régulière                        approximativement parallèle à la surface du terrain
- limite interrompue                    limite discontinue (horizons développés dans des poches séparées)

Ces termes ne recouvrent pas toutes les situations. Parfois un simple schéma dispense de longues explications.

\* Unités stratigraphiques : couches superposées d'une coupe stratigraphique entre lesquelles on peut définir des limites plus ou moins nettes et plus ou moins sinueuses, considérées comme suffisamment homogènes d'un point de vue de la couleur, de la texture et de la structure pour constituer une unité de description et de prélèvement.

Le contraste entre deux unités stratigraphiques (U.S.) successives résulte d'évolutions pédogénétiques (départs latéraux ou verticaux de matières, apports de matières, présence de matière organique, etc..) et/ou de l'influence humaine par le biais des pratiques culturales et/ou de terrassement. Les unités stratigraphiques sont décrites de façon fine selon une série de critères empruntés à la pédologie. Chaque critère de description est porteur d'une information sur le mode de dépôt et/ou l'évolution dans le temps du sédiment. La description objective de chaque unité stratigraphique est un préalable indispensable à l'analyse archéologique.

## Liste des symboles et abréviations

A	argile	
L	limon	
S	sable	
B	brun	
Bc	brun clair	
Be	beige	
Bf	brun foncé	
Bl	blanc	
G	gris	
J	jaune	
N	noir	
Ro	rouille	
R	rouge	
V	vert	
Str	structure	
CPT	compactée	
GRA	gravier	
mm	millimétrique (moins de 1 cm)	
cm	centimétrique (1 cm et plus)	
TC	terre cuite	
TCA	terre cuite architecturale	
Fe	fer	
Mn	manganèse	
U.S.	unité stratigraphique	
TR	terre rapportée	
TP	trou de plantation	
TN	terrain naturel <sup>1</sup>	
( )	caractère atténué	(( ))
		caractère très atténué

---

<sup>1</sup> N'ayant pas subi d'impact anthropique.

US	Sondage	Structure	Interprétation	Datation	Matériel	Description	Remarques
1	S.II	-	Humus superficiel	XXIe	-	SL Bf. Structure très grumeleuse à friable. GRA mm à quelques cailloux.	Pelouse actuelle
2	S.II	-	Niveau de jardin	vers 1900	TC, charbons	SL Bf. Structure très grumeleuse à friable. Beaucoup de GRA mm à cm, cailloux.	-
3	S.II	-	Remblai de nivellement	XVIIIe	TC à l'interface avec US 5 (prélevée)	LS((A)) B(Ro). Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier, GRA mm à cailloux calcaires émoussés. Macroporosité et porosité.	-
4	S.II	-	Limons géologiques / sol original	≤ XVIIIe	Charbons	LSA B. Structure micropolyédrique à compactée. Quelques GRA mm à cailloux. Un peu de microporosité. Ligne de cailloux à l'interface supérieure.	-
5	S.II	-	Remblai de nivellement	XVIIIe	-	Beaucoup de GRA mm à cm roulés, cailloux, dans matrice mélange US 2 et US 3	Visible dans les deux faces
6	S.II	-	Zone de brulis	XVIIIe	Charbons, TC (prélevée)	Sédiment charbonneux et cendreux avec fragments de terre rubéfiée	Visible dans les deux faces
7	S.II	F2	Allée	XVIIIe	-	Décaissement.	-
8	S.II	F2	Allée	XVIIIe	-	GRA mm à quelques cailloux roulés dans matrice SL B.	-
9	S.II	F2	Allée	XVIIIe	-	S grossier J et GRA mm dans matrice US 10. Structure légèrement feuilletée.	-
10	S.II	-	Niveau de jardin (potager ou bosquet)	XVIIIe	-	Idem US 3, un peu moins Ro et plus de GRA mm.	-
11	S.II	-	Limons géologiques	< XVIIIe	-	L((S)) moucheté BRo/Ro/G. Structure micropolyédrique à friable. S grossier calcaire. Microporosité.	-
12	S.II	-	Limons géologiques	< XVIIIe	-	L((S)) BRo. Structure micropolyédrique à grumeleuse un peu compactée. GRA mm à cailloux roulés/émoussés. Porosité.	-
13	S.II	F1	Fosse de plantation (arbre ou arbuste isolé)	2e moitié XVIIIe	-	Creusement carré d'environ 1,50 m de côté, angles arrondis et fond plus ou moins plat.	-
14	S.II	F1	Fosse de plantation (arbre ou arbuste isolé)	2e moitié XVIIIe	Beaucoup de tessons de pots de jardin surtout concentrés près du fond (prélevés), os, verre, cuivre	LS(A) B. Structure grumeleuse à friable. Enormément de GRA mm à cm roulés. Beaucoup de macroporosité. Mollusques.	Fosse fouillée après décapage, sur la moitié du fond, sur une hauteur de 20 cm
15	S.II	-	Niveau de jardin	XVIIIe	Charbons	L((S))((A)) Bf. Structure micropolyédrique à	-

16	S.II	F8	(potager ou bosquet) Allée	vers 1900	-	compactée. GRA mm à cm.	-	
17	S.II	F7	Allée	XVIIIe	-	Décaissement.	-	
18	S.II	F7	Allée	XVIIIe	-	Décaissement. SL(A) Ro(B). Structure grumeleuse à friable. Beaucoup de S grossier et de GRA mm, quelques cailloux. Porosité.	-	
19	S.II	F7	Allée	XVIIIe	-	S grossier et GRA mm, quelques GRA cm à cailloux roulés dans matrice US 18. Structure friable légèrement feuilletée.	-	
20	S.II		Sol de chantier de l'aqueduc enterré		-	Mélange US 4 avec mortier BIG issu de US 29.	-	
21	S.II	F8	Allée	vers 1900	-	GRA mm à cm (1 cm) roulés dans matrice SL B.	-	
22	S.II	-	Substrat du tapis de gazon de l'allée axiale	vers 1900	-	LS((A)) B. Structure grumeleuse à micropolyédrique. GRA mm à cm. Porosité.	-	
23	S.II	-	Gazon actuel de l'allée axiale	XXIe	-	Humus.	-	
24	S.II	-	Allée	XXIe	-	GRA cm (1 cm).	-	
25	S.II	F6	Fosse de plantation (bordure de buis)	vers 1900	-	Creusement F6.	-	
26	S.II	F6	Fosse de plantation (bordure de buis)	vers 1900	-	LS((A)) B. Structure grumeleuse à micropolyédrique. S grossier, GRA mm à quelques cm. Beaucoup de porosité.	-	
27	S.II	F4	Tranchée de réparation de l'aqueduc enterré	1ère moitié XXe	-	Creusement F4.	-	
28	S.II	F4	Tranchée de réparation de l'aqueduc enterré	1ère moitié XXe	Charbons, fragments de mortier BIG	Idem US 22, plus de GRA cm, cailloux, pierres calcaires.	-	
29	S.II	-	Aqueduc enterré	XVIIIe	-	Maçonnerie de moellons calcaires (10 à 20 cm de long sur 4 à 8 cm de haut), 3 assises posées sur dalles de fond de 5 cm d'épaisseur (30 cm de long dans le sens E-O), liée avec un mortier de chaux BIG à BIJ très friable (prélevé).	Construite en tranchée étroite et non étanche	
30	S.II	F4	Pied-droit sud de l'aqueduc enterré	1ère moitié XXe	-	Bordure en béton de ciment banché.	-	
31	S.II	-	Adduction d'eau	vers 1900	-	Tuyau en plomb d'environ 3,3 cm de diamètre.	-	
32	S.II	-	Calcaire géologique altéré	< XVIIIe	-	GRA cm à cailloux calcaires anguleux à émoussés dans matrice AL((S)) Ro(B).	-	
33	S.II	-	Calcaire géologique altéré	< XVIIIe	-	Cailloux à pierres calcaires dans rare matrice US 32.	Fond de sondage	

34	S.II	F3	Fond de planche potagère	vers 1900	-	Creusement F3.	
35	S.II	F3	Fond de planche potagère	vers 1900	-	Idem US 15 avec structure plus grumeleuse et plus de GRA cm.	
36	S.II	F9	Canalisation	XXe	-	Creusement F9.	-
37	S.II	F9	Canalisation	XXe	-	Comblement tranchée d'implantation tuyau US 38. Idem US 15 avec S grossier et beaucoup de GRA mm.	-
38	S.II	F9	Canalisation	XXe	-	Tuyau en fer de 3,6 cm de diamètre.	Alimentation en eau de la serre ?
39	S.II	F5	Allée	vers 1900	-	GRA mm à cm (1 cm) roulés dans matrice US 15.	-
40	S.I	M1	Margelle du mur nord du canal	XVIIIe	-	Blocs de tuf (36x32x20, 30x22x16, etc...) maçonnés et alignés pour former la margelle du canal.	-
41	S.I	M1	Mur nord du canal	XVIIIe	-	Maçonnerie de pierres calcaires bien équarries, parementées des deux côtés (38x12, 38x6, 65x10, 30x15, 14x6 cm...etc), liée au mortier chaux et sable Bl(J).	-
42	S.I	-	Niveau de jardin	vers 1900	-	LS B. Structure grumeleuse à très friable. S grossier, GRA mm à cm, quelques cailloux.	-
43	S.I	-	Allée	vers 1900	-	Mélange US 42 et S J(Ro). Structure friable, localement légèrement feuilletée. GRA mm à cm roulés.	-
44	S.I	F18	Allée	XVIIIe	-	GRA cm roulés dans matrice SL JGB. Structure compactée à friable.	-
45	S.I	-	Tranchée de reprise du mur nord du canal	vers 1900	-	SL Bj(Ro). Structure grumeleuse à friable. Beaucoup de S grossier, GRA mm à cm, cailloux. Beaucoup de porosité.	-
46	S.I	-	Remblai de nivellement	XVIIIe	-	LS B(G). Structure micropolyédrique à grumeleuse. Concentrations locales de S grossier, GRA mm à cm. Porosité.	-
47	S.I	-	Tranchée de construction du mur nord du canal	XVIIIe	-	Creusement.	-
48	S.I	-	Tranchée de construction du mur nord du canal	XVIIIe	Rares IC (fragments de carreaux ou tuiles plates)	SL((A)) GBj (mélange US 51/52) Structure friable. Enormément de S grossier et de GRA mm à cailloux, quelques pierres.	-
49	S.I	F18	Allée	XVIIIe	-	Décaissement F18.	-
50	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 3	≤ XVIIIe	Un os au fond	GRA cm à pierres calcaires émoussés/roulés et anguleux dans matrice US 46/51. Gros mollusque.	-
51	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 3 / sol original	≤ XVIIIe	-	Li((S)) GB((Ro)). Structure micropolyédrique. Rare S grossier à GRA mm.	-

52	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 2	< XVIIIe	Rare TC (prélevée)	Eléments grossiers calcaires émoussés à roulés dans matrice S(L) J à JGB. Structure localement litée. Passes très oxydées à la base avec beaucoup de cailloux et de pierres.	-
53	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 2	< XVIIIe	-	LS G à GRo, de plus en plus B en allant vers le sud. Structure micropolyédrique à friable. Un peu de porosité.	-
54	S.I	-	Allée	vers 1900	-	GRA mm à cm (1 cm) roulés dans matrice idem US 43.	-
55	S.I	F17	Fosse de plantation (palissade de charmille ?)	XVIIIe	-	Creusement.	-
56	S.I	F17	Fosse de plantation (palissade de charmille ?)	XVIIIe	-	Idem US 57 plus B. Ligne de cailloux calcaires à l'interface inférieure.	-
57	S.I	-	Remblai de nivellement	XVIIIe	Rare TC	SL JB. Structure micropolyédrique à grumeleuse. Beaucoup de S grossier à GRA cm, cailloux. Porosité.	De plus en plus brune et de moins en moins sableuse en allant vers le nord.
58	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 3 / sol original	≤ XVIIIe	-	SL JB. Structure micropolyédrique à grumeleuse, localement légèrement feuilletée. S grossier, beaucoup de GRA mm, énormément de GRA cm à cailloux. Porosité.	-
59	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 2	< XVIIIe	-	LS G à GBRo. Structure micropolyédrique légèrement feuilletée. S grossier à GRA mm.	-
60	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 2	< XVIIIe	-	S(L) G à JG. Structure micropolyédrique à litée. Beaucoup de S grossier.	-
61	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 2	< XVIIIe	-	Idem US 52. Alternance de lits d'éléments grossiers, de S(L) J(B) avec S grossier, de petites couches induites BIG avec S grossier et GRA mm (calcification = phases sèches ?).	-
62	S.I	M2	Mur de berge phase 2	< XVIIIe	-	Maçonnerie de moellons de calcaire rouge et de calcaire siliceux grossièrement équarris (50x14, 45x14, 38x12 cm...etc), quelques dalles fragmentées sur place, rare mortier de chaux et sable Bl(G).	Réciproque décalé vers le sud d'environ 28 cm.
63	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 1	< XVIIIe	-	Concentration de cailloux roulés dans matrice SL GB. Beaucoup de traces et de revêtements FeMn.	-
64	S.I	-	Alluvionnement ancien cours d'eau phase 1	< XVIIIe	-	Litages de S calcaire Bl(G), de SL G, de cailloux calcaires et GRA cm roulés. Grosses taches de concrétions FeMn.	Sous US 64 (au niveau de US 69) apparition d'une

								croûte de calcaire blanc au fond du sondage.
65	S.I		Alluvionnement ancien cours d'eau phase 1	< XVIIIe				-
66	S.I		Limons de berge phase 3 / sol originel	≤ XVIIIe	Rares charbons		LS((A)) B(G). Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier à cailloux, quelques pierres. Beaucoup de porosité et de macroporosité.	Plus limoneux et GJ en allant vers le sud, au-dessus et au-delà de M2.
67	S.I		Remblai de nivellement	XVIIIe	-		Idem US 57, plus JRo, plus de S grossier, GRA mm à cailloux.	Réciproque moins large et décalé vers le nord.
68	S.I		Limons de berge phase 2	< XVIIIe	Concentration de charbons à 2 m de M2 vers la base de la couche (prélevé).		LS BG à GB. Structure micropolyédrique. Concentrations localisées de cailloux roulés. Moins d'éléments grossiers que dans US 66 (transition entre US 71 et US 66 ?). Porosité.	Limite entre US 66 et US 68 peu lisible, graduelle (sédimentation naturelle, évolution <i>in situ</i> ).
69	S.I	M2	Tranchée de construction du mur de berge phase 2	< XVIIIe	-		Concentration de pierres et de cailloux (dont calcaire rouge) non roulés dans matrice US 66/68. Quelques taches Ro et FeMn. Structure compactée à micropolyédrique.	-
70	S.I		Remblai de nivellement	XVIIIe	-		LS B(). Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier, GRA mm à cm, rares cailloux. Porosité.	Visible des deux côtés, plus brune et limoneuse que US 57, mais limite discrète, graduelle, interpénétration latérale des deux couches
71	S.I		Limons berge phase 1	< XVIIIe	-		SL fin G à la base évoluant en BG vers le haut. Structure micropolyédrique à friable. Rares éléments grossiers. Porosité.	-
72	S.I		Calcaire géologique altéré	< XVIIIe	-		Éléments calcaires très grossiers (pierres à blocs), GRA cm et cailloux roulés dans matrice S grossier	Pendage N-S.

							RoB et SL G à GB.	
73	S.I	F19	Fosse de plantation ou de dessouchage ?	XVIIIe XIXe ou XXe	-		Creusement US 74, limite avec l'encaissant US 57 très discrète.	-
74	S.I	F19	Fosse de plantation ou de dessouchage ?	XVIIIe XIXe ou XXe	-		Idem US 57 brunifiée, plus de S grossier à GRA mm. Enormement de porosité.	-
75	S.I	F20	Fosse de plantation ou de dessouchage ?	XVIIIe XIXe ou XXe	-		Creusement US 76, limite très discrète.	-
76	S.I	F20	Fosse de plantation ou de dessouchage ?	XVIIIe XIXe ou XXe	-		Idem US 74.	-
77	S.II	F5	Allée	vers 1900	-		Décaissement.	-
78	S.III	F12	Allée	XVIIIe	-		Décaissement.	-
79	S.III	F14	Fosse de plantation	vers 1900	-		Creusement US 127.	-
80	S.IV	-	Allée	XXIe	-		GRA mm à cm (1 cm) calibré G, anguleux à roulé (galets concassés).	-
81	S.IV	-	Allée	XVIIIe	-		LS B(JRo). Structure compactée à friable. Localement (vers M3) concentration de GRA mm roulés à anguleux.	-
82	S.IV	-	Sol de chantier restauration de la niche de rocaille	vers 1900	-		LS B. Concentrations locales de mortier de chaux GBJJ pulvérulent et sableux.	-
83	S.IV	-	Allée	vers 1900	-		GRA mm à cm (1 cm) roulés à anguleux dans matrice LS B. Structure compactée.	US 83 passe au-dessus de US 82, plus fine qu'à l'extrémité ouest du sondage.
84	S.IV	-	Petite fosse indéterminée (trou de piquet ?)	vers 1900	Fragments de mortier de mortier BJ pulvérulent		LS B. Beaucoup de GRA mm à cm.	-
85	S.IV	-	Sol de chantier restauration de la niche de rocaille	vers 1900	-		Idem US 86 avec beaucoup de fragments de mortier BI(I).	-
86	S.IV	-	Remblai de nivellement	XVIIIe	Quelques fragments de mortier BI(I)		SI(A) BI(Ro). Structure micropolyédrique développée. Beaucoup de S grossier à GRA cm. Porosité.	-

87	S.IV	-	Sol de chantier construction de la niche de rocaïlle	XVIIIe	Charbons	Idem US 89. Petit niveau Ro à l'interface inférieure avec GRA cm (rubéfaction ?).	-
88	S.IV	-	Sol de chantier construction de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	LAS BfRo avec quelques nodules de US 89. Structure micropolyédrique. GRA mm à cailloux.	-
89	S.IV	-	Sol de chantier construction de la niche de rocaïlle	XVIIIe	Nodules de chaux indurés	L(S)((/A)) Gc. GRA mm à cailloux.	Pur ou mélangé avec US 91.
90	S.IV	-	Sol de chantier construction de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Idem US 92 avec concentration de cailloux.	-
91	S.IV	-	Limons argileux géologiques / sol originel	≤ XVIIIe	-	LAS BfRo. Structure micropolyédrique. GRA mm à cailloux. Gros mollusque.	-
92	S.IV	-	Tranchée de fondation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	LAS BfRo avec quelques nodules de US 89. Structure micropolyédrique. GRA mm à cailloux.	-
93	S.IV	M4	Fondation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie de blocs calcaires grossièrement équarris, parementés et assisés (30x20x6, 24x15x8, 40x15x10, 20x15x5 cm...etc). L Gc(B) (idem US 89) entre les blocs.	-
94	S.IV	M4	Fondation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie de moellons calcaires équarris, parementés et assisés (22x5, 30x3, 30x5 cm...etc), petites pierres de calage,	-
95	S.IV	M4	Elévation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie de moellons calcaires parementés et assisés (22x5, 44x8, 14x6 cm...etc). Très rare mortier chaux et sable BfJ.	-
96	S.IV	M4	Elévation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie de pierres de taille moulurées en calcaire (90x46, 84x46, 38x46 cm...etc).	Assise de banc en arrondi. Mesures à la corde.
97	S.IV	M4	Elévation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie en blocs de tuf laissés bruts (45x20, 22x15, 22x22, 14x10 cm...etc) intercalés de petits blocs de lave ou scories (10x5, 5x5, 12x10 cm...etc).	-
98	S.IV	M4	Elévation de la niche de rocaïlle	XVIIIe	-	Maçonnerie de blocs calcaires enduits avec un mortier de chaux et sable BfJ à granulométrie grossière (prélevé), recouverte par endroit d'un enduit au ciment gris lissé en surface et peu épais (1 à 5 mm).	-
99	S.IV	-	Tranchée de fondation de la	XVIIIe	-	Creusement pour US 93 (limite très discrète).	-

100	S.IV	-	niche de rocaille Sol de chantier construction de la niche de rocaille	XVIIIe	-	Mélange US 89 et US 86. Beaucoup de cailloux à pierres.	-
101	S.IV	F10	Comblement fosse à chaux	XVIIIe	Beaucoup de fragments de mortier B(J) assez grossier type US 98	GRA mm à blocs calcaires dans matrice US 91. Lit d'environ 1 cm d'épaisseur de concrétions BI (chaux) sur le fond.	-
102	S.IV	F11	Fosse d'implantation élément monolithé indéterminé	XVIIIe	Un fragment de mortier de tuileau à l'interface avec US 86	Idem US 86, très compacté.	Effet de compression sur les cailloux de US 101, à la base, organisés en couronne autour du fond arrondi de la fosse.
103	S.IV	F11	Fosse d'extraction élément monolithé indéterminé	XVIIIe	-	GRA mm à cm roulés, quelques cailloux, dans matrice US 86.	-
104	S.IV	F10	Fosse à chaux	XVIIIe	-	Idem US 100.	-
105	S.IV	-	Allée	XVIIIe	-	Idem US 86 avec petites poches de S J(Ro).	-
106	S.IV	F11	Fosse d'extraction élément monolithé indéterminé	vers 1900	-	Creusement.	-
107	S.IV	F11	Fosse d'implantation élément monolithé indéterminé	XVIIIe	-	Creusement.	-
108	S.IV	F10	Fosse à chaux	XVIIIe	-	Creusement.	-
109	S.V	-	Humus superficiel	XXIe	-	Idem US 1.	-
110	S.V	-	Niveau de jardin	vers 1900	Un fragment de dentelle (prélevé) vers le milieu de la couche	LS B. Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier, GRA mm, quelques GRA cm.	-
111	S.V	-	Tranchée de reprise du mur du canal	vers 1900	-	LS B(J). Structure micropolyédrique à grumeleuse. Beaucoup de S grossier à GRA mm, quelques GRA cm à cailloux. Macroporosité et beaucoup de porosité.	-
112	S.V	-	Sol original ou remblai de nivèlement ?	≤ XVIIIe	-	L(S) JBG. Structure micropolyédrique. Un peu de S grossier et GRA mm.	Entre 1 et 2 m, percolations racinaires B et plus de S

113	S.V	-	Allée	XXIe	-	GRA cm calibrés (1 cm) roulés, gris.	grossier sur les 10 cm supérieurs.
114	S.V	-	Allée	vers 1900	-	GRA mm à cm (1 cm) roulés dans matrice LS B. Structure compactée à feuilletée.	-
115	S.V	-	Allée	vers 1900	-	LS B. Structure compactée légèrement feuilletée. Beaucoup de S grossier, GRA mm à cm.	-
116	S.V	-	Allée	vers 1900	-	Décaissement.	-
117	S.V	M3	Mur sud du canal	XVIIIe	-	Maçonnerie de moellons calcaires grossièrement équarris (25x10, 44x6, 12x5, 16x5 cm...etc), grossièrement parementés et grossièrement assisés, Alignement de blocs de tuf (pas de mortier visible).	Pas de mortier.
118	S.V	M3	Margelle du mur sud du canal	XVIIIe	-	Idem US 1.	-
119	S.III	-	Humus superficiel	XXIe	-	Idem US 1.	-
120	S.III	-	Niveau de jardin	XVIIIe- XIXe- XXe	Charbons (jusqu'à 1 cm), fragments de TC (prélevés)	LS B à Bf. Structure grumeleuse. S grossier à GRA cm, quelques cailloux. Macroporosité.	Palimpseste.
121	S.III	-	Remblai de nivèlement	XVIIIe	Charbons (jusqu'à 1 cm), TC, objet en fer (clou ?) de 10 cm de long à bout pointu, de section rectangulaire, sans tête	LS((A)) Bf(Ro) avec percolations racinaires Bf en surface. Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier à cailloux.	Brunifiée localement en surface.
122	S.III	-	Allée	vers 1900	-	Idem US 120.	-
123	S.III	-	Allée	vers 1900	-	GRA mm à cm (jusqu'à 1 cm) roulés dans matrice US 120, Bf.	-
124	S.III	F12	Allée	XVIIIe	-	GRA cm (jusqu'à 2 cm) et mm dans matrice LS B. Beaucoup de S grossier.	-
125	S.III	F12	Allée	XVIIIe	Microcharbons et charbons	LS Bf(Ro) avec petites concentrations localisées de S grossier JRo. Structure compactée à litée. Beaucoup de S grossier JRo, GRA mm à cm.	-
126	S.III	F12	Allée	XVIIIe	Charbons, fragments de verre	LS chamarré Bf/Bj. Structure micropolyédrique à compactée. Beaucoup de S grossier, quelques GRA mm à cm.	-
127	S.III	F14	Fosse de plantation (buis)	vers 1900	-	Idem US 120.	-
128	S.III	F13	Fosse de plantation (arbre fruitier)	vers 1900	Beaucoup de charbons (jusqu'à 1 cm), fragments de	LS Bf à N. Structure micropolyédrique à grumeleuse. S grossier à rares cailloux	Fosse fouillée partiellement.

						TC (prélevés)	
129	S.III	F13	Fosse de plantation (arbre fruitier)	vers 1900		-	Creusement de forme circulaire et d'environ 0,90 m de diamètre, à fond plat et parois verticales.
130	S.III	-	Allée	vers 1900		-	Idem US 120, avec GRA mm à cm roulés plus concentrés vers la surface.
131	S.III	F16	Fosse de plantation (buis)	vers 1900		-	Creusement F16.
132	S.III	F16	Fosse de plantation (buis)	vers 1900		-	LS Bf. Structure grumeleuse. S grossier à GRA cm, beaucoup de GRA mm. Macroporosité, beaucoup de porosité.
133	S.III	F15	Fosse de plantation (buis)	vers 1900		-	Creusement F15.
134	S.III	F15	Fosse de plantation (buis)	vers 1900		-	Idem US 132.
135	S.I	-	Tranchée de reprise du mur nord du canal	vers 1900		-	Creusement US 45.
136	S.II	-	Allée	vers 1900		-	Concentration de gravier mm à cm roulés.
137	S.III	F21	Allée	vers 1900		-	Décaissement F21.

## INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE

L'identification et la datation du mobilier céramique ont été effectuées par Camille Meunier, archéologue spécialiste en céramique moderne, chercheuse associée au laboratoire ArAr (UMR 5138) de la Maison de l'Orient Méditerranéen de Lyon. Les lots de mobilier mis au jour ont été photographiés et sont présentés sur les planches **PL. VII** et **PL. VIII** situées à la fin de ce rapport.

US	Structure	Sondage	Type de céramique	Formes	Panses	Bords	Fonds	Autres	Total	Datation	
3/5	-	S.II	Commune rouge	Pot de culture		1			1	Epoque moderne	
6	-	S.II	Commune rouge	Pots et godets de culture	3		1		4	Epoque moderne	
			Faïence blanche	Plat ou assiette creuse		1			1	XVIIIe-XIXe	
			Commune rouge	Tuile plate			1			1	Epoque moderne
14	F1	S.II	Commune rouge	Pots et godets de culture	88	36	26	1	151	Epoque moderne	
			« <i>Servise vert</i> », céramique à glaçure verte intérieure, pâte blanche	Fond d'écuelle ?	1					1	XVIe-XVIIe
			Céramique « rouge décorée sur engobe », décor de cercles jaunes	-	1					1	2e moitié XVIIIe
			Céramique noire sur engobe ou « faïence cul noir » noire	Petit pot		1		1	XVIIIe ou XIXe		
<b>154</b>											
52	-	S.I	Céramique à glaçure verte intérieure, partiellement glaçurée verte à l'extérieur et bande en relief	Pot de stockage ?	1				1	Postérieur au XIIIe	
			Commune rouge	Carreau			1		1	Epoque moderne	
<b>2</b>											
120	-	S.III	« <i>Servise vert</i> », céramique à glaçure verte intérieure, pâte blanche	-	1				1	XVIe-XVIIe	
			Faïence fine à motif réticulé en camaïeu bleu	-	1				1	XIXe	
			Commune rouge	Pots de culture	2					2	Epoque moderne
			Commune rouge avec un « 10 » gravé	Pot de culture	1					1	Epoque moderne
<b>5</b>											
<b>XIXe</b>											

128	F13	S.III	Commune rouge	Pots et godets de culture	5	1		6	Epoque moderne	
			Porcelaine, bord festonné	Assiette		1		1	XIXe	
			Céramique à glaçure brun foncé extérieure et intérieure	-	1			1	XVIIIe-XIXe	
			Céramique « rouge décorée sur engobe »	-	1			1	2e moitié du XVIIIe	
							<b>9</b>	<b>XIXe</b>		
HS	sous TV	D.2	Céramique à glaçure vert clair intérieure et extérieure	Cruche ou pot à conserve		1		1	Début XIXe	
			Commune rouge	Pots et godets de culture	6	1	2	9	Epoque moderne	
								<b>10</b>	<b>Début XIXe</b>	
HS	-	S.II	Faïence fine jaune vif	Tasse		1		1	Fin XVIIIe-XIXe	
			Faïence fine blanche avec décor végétal et texte « ARTE » en camaïeu bleu	-	1			1	Fin XVIIIe-XIXe	
			Commune rouge	Pots et godets de culture			2		2	Epoque moderne
			Faïence blanche	Anse de pichet				1	1	XVIIe-XIXe
			Céramique à glaçure tachetée beige et brun sur engobe extérieure et intérieure	Pot de stockage		1		1	Epoque moderne	
								<b>6</b>	<b>Fin XVIIIe-XIXe</b>	

# ETUDE DU MOBILIER CERAMIQUE

par Anne-Lise DABRY (céramologue indépendante)

## 1. Introduction

L'opération archéologique menée au manoir de Savigny-lès-Beaune a permis de mettre au jour une quantité relativement faible de fragments de poterie. Cependant l'état de conservation de ces dernières a permis d'appréhender l'ensemble d'un point de vue chronologique mais aussi typologique puisque la plupart des formes identifiées sont presque complètes, fait propice à l'observation de profils entiers.

## 2. Méthode et technique d'étude

Cette étude emploie les méthodes d'identification couramment utilisées pour les céramiques de la région Rhône-Alpes. Les pâtes ont été examinées par observations visuelles et tactiles, et rattachées à des groupes techniques définis par des dissemblances technologiques ou relatives aux traitements de surface. Les groupes identifiés ont été décrits dans plusieurs publications régionales<sup>1</sup>. L'étude morphologique des céramiques, en lien direct avec leur fonction, s'est inspirée de ces mêmes publications, ainsi que d'articles spécialisés sur le mobilier de terre cuite relatif aux jardins<sup>2</sup>.

Trois techniques de quantification ont été utilisées : le Nombre de Restes (NR), le Nombre Minimum d'Individus (NMI) et le Nombre Typologique d'Individus (NTI). Le NMI est calculé par unité stratigraphique et par production et prend en compte le nombre de bords après recollage. Il prend également en compte d'autres fragments, comme certains tessons de panse, de fonds ou d'éléments de préhension lorsque ces derniers n'appartiennent pas à un bord déjà étudié. Le NTI est le nombre minimum d'individus auquel une forme a pu être rattachée.

Les datations proposées s'appuient sur les contextes archéologiques, dont la chronologie relative ou absolue a pu être déterminée par l'étude stratigraphique et par des sources historiques, mais aussi sur des comparaisons morphologiques et technologiques à l'échelle régionale ou nationale.

## 3. Le corpus étudié

Ce corpus se compose de 190 tessons pour un minimum de 27 individus, dont 20 ont pu être rattachés à une forme. L'ensemble est réparti dans 8 US distinctes (**fig. 1**). Notons toutefois que la majorité du mobilier, soit 79,5 % des tessons et 12 NMI, provient du comblement de la fosse F1 (US 14).

---

<sup>1</sup> HORRY A., *Poteries du quotidien en Rhône-Alpes, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles. Un panorama des techniques, des formes et des décors*, Lyon, ALPARA, 2015 ; FAURE-BOUCHARLAT E., VICARD T., MACCARI-POISSON B., SAVAY-GUERRAZ S., *Pots et potiers en Rhône-Alpes, époques médiévales et modernes*, Lyon, ALPARA, 1996.

<sup>2</sup> HORRY A., *Poteries du quotidien...*, *op. cit.*, 373-420 ; RAVOIRE F., « Le mobilier archéologique en terre cuite relatif aux jardins entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Île-de-France », *In* : Latrémoière E., Girault P.-G. (dir), *Jardins de châteaux à la Renaissance*, Catalogue de l'exposition, château de Blois, Paris Gourcuff Gradenigo éd., 2014, p. 143-157.

US \ GT	6		120		128		14 (F1)		If5/3		52		HS (D2)		HS SII	
	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI	NR	NMI
Commune claire							3						1			
Commune rouge	5	1	3		6	1	145	10	1	1	1		8	1	2	
Rouge glaçurée					2	2	1	1			1	1	1	1	1	1
Eng. rouge décorée							1	1								
Service vert			1				1									
Faïence commune	1	1													1	1
Faïence fine			1	1											2	2
Porcelaine					1	1										
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>151</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

Fig. 1 : Répartition des tessons et des formes par US et par groupe technique

### 3.1. Les pâtes

Les céramiques à pâte commune rouge sont prépondérantes dans ce lot puisqu'elles représentent 90 % du total. On distingue trois pâtes différentes : les pâtes fines à mi-fines avec inclusions noires et blanches fines et de fréquence moyenne, les pâtes identiques mais avec en plus des paillettes de mica, et enfin un tesson présente une pâte fine sableuse rayable à l'ongle avec de fines et rares inclusions noires. Quatre tessons présentent une pâte commune claire fine, avec de fines et rares inclusions noires. Deux tessons appartiennent au groupe technique appelé « service vert », dont la production est attribuée à Meillonas-Treffort. La pâte est blanche et fine, et présente un revêtement de glaçure plombifère couvrant de couleur verte. Un fragment de panse appartient au groupe des céramiques engobées rouges décorées. Il présente une pâte rouge fine couverte d'un engobe brun et d'un décor à la barbotine jaune. Le tout est couvert d'une glaçure plombifère transparente. Enfin, on note la présence de trois tessons en faïence fine, deux en faïence commune à pâte rouge fine et un en porcelaine.

Hors faïence et porcelaine, les glaçures ne couvrent que 9 tessons, soit moins de 5 % de l'ensemble. Les tessons en pâte blanche sont couverts de glaçure verte, et les tessons en pâte rouge sont couverts de glaçures de couleurs variées allant de l'orange au noir en passant par le brun foncé et le brun tacheté de beige.

### 3.2. Les formes

Sur les 20 formes identifiées, 17 le sont de manière certaine. Il s'agit principalement de godets de culture et de pots de fleurs, mais aussi assiettes plates ou creuses et tasse. Les trois formes restantes peuvent être assimilées à des pots de stockage, sans certitude car leur morphologie est trop lacunaire et pas assez spécifique (**fig. 2**).

Les pots de fleurs sont les plus représentés, avec 8 individus sur les 20 observés. Tous sont en pâte commune rouge. Ils appartiennent à la catégorie des pots tronconiques et sont donc composés d'une paroi rectiligne à légèrement concave, et d'un fond plat percé en son centre. Notons la présence d'un fond à pied circulaire peu marqué (HS(SII).3, **fig. 4**). Plusieurs types de bords sont remarquables. Le premier, observé sur les individus F1.9 et HS(D2).1, est un bord en bandeau évasé peu anguleux, et pourvu d'une gorge externe (**fig. 3 et 4**). Le deuxième est un bord en bandeau également, mais façonné dans le prolongement de la panse, et dont la partie

inférieure est légèrement pendante et plus ou moins anguleuse. Il compose les individus F1.10 (**fig. 3**) et IF5/3.1 (**fig. 4**). Enfin le troisième type de bord, observé sur quatre pots, est un bord en bandeau fin et droit, pouvant être légèrement déporté vers l'extérieur par rapport à l'axe de la paroi (**fig. 3**). On remarque trois modules différents, *a priori* sans lien avec la forme du bord : un grand module dont le diamètre d'ouverture est de 32 cm pour 9 cm de haut, un module moyen dont le diamètre d'ouverture est compris entre 18 et 24 cm pour une hauteur allant de 16,8 à 20,9 cm, et enfin un petit module d'un diamètre à l'ouverture de 12 cm pour une hauteur de 10,4 cm. Le plus grand pot (F1.10, **fig. 3**), pourvu d'un bord en bandeau peu anguleux, est également pourvu de trois pieds d'1 cm de haut. Son fond est en outre percé de cinq trous, dont un central. Aucun pot ne possède d'élément de préhension ni de décor. Seul un fragment de panse montre une estampille partiellement lisible, sur laquelle on lit les nombres « 70 » ou « 10 » (**fig. 4**).

Forme US	Pot de fleurs	Godet	Tasse	Assiette	Pot de stockage	Cruche	Ind.
6		1		1			
14 (F1)	6	4					1
128		1		1			
If5/3	1						
HS (D2)	1					1	
HS SII			1		1		
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Fig. 2 : NTI par forme et par US

Viennent ensuite les godets de culture, avec six individus identifiés, en pâte commune rouge. Ils sont tous du même type, composés d'un bord confondu dans le prolongement de la paroi, d'une paroi tronconique rectiligne, et d'un fond plat percé d'un trou en son centre. Les bords peuvent être soulignés par une ou deux incisions horizontales. Leur diamètre à l'ouverture est compris entre 7 et 14 cm, pour une hauteur allant de 8,5 à 9,5 cm (**fig. 3 et 4**).

La tasse est la troisième forme identifiée avec certitude. Elle est en faïence fine et couverte d'une glaçure jaune vif. Elle se compose d'un bord confondu et d'une paroi hémisphérique. Une anse verticale complète l'ensemble. Son diamètre à l'ouverture est de 10,5 cm (**fig. 4**).

Enfin deux assiettes ont été retrouvées. La première est en faïence commune. Il s'agit d'une assiette creuse à bord confondu et paroi tronconique, dont le diamètre à l'ouverture est de 19 cm. La seconde est une assiette à marli en porcelaine, composée d'un bord festonné. Cette forme est trop lacunaire pour en connaître les dimensions (**fig. 4**).

Parmi les trois formes indéterminées, très lacunaires, une est composée d'un bord en large collerette rectiligne externe avec apex. Ce tesson est partiellement couvert de glaçure brune tachetée de beige, très altérée. Cette forme est particulièrement adaptée à recevoir un couvercle. Il pourrait s'agir d'un pot de stockage (**fig. 4**).

La deuxième est constituée d'un bord légèrement évasé à double bourrelet externe anguleux. Il est par ailleurs entièrement couvert d'une glaçure vert pâle. Il pourrait s'agir d'un bord de cruche ou de pot de stockage (**fig. 4**).

Enfin un dernier tesson présente un bord confondu souligné par un bourrelet interne, dans le prolongement d'une paroi concave. Ses dimensions, diamètre compris, sont inconnues. Il

pourrait s'agir d'un bol. Le tesson est en pâte rouge non micacée. Il est couvert d'une glaçure noire violacée. Notons que l'observation visuelle du fragment ne permet pas de trancher entre les deux hypothèses d'identification du type de production, à savoir un fragment de faïence dite « cul-noir » ou un fragment de céramique rouge glaçurée (**fig. 3**).

#### 4. Comparaisons et datation

Parmi les groupes techniques observés, certains font référence à des productions bien identifiées, tant géographiquement que chronologiquement. Le service vert, attribué aux ateliers de Meillonas-Treffort, est produit dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Ces récipients sont retrouvés sur des sites de consommation de toute la région Rhône-Alpes jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi dans le sud de la Bourgogne<sup>3</sup>. Il en va de même pour les céramiques engobées rouges décorées qui sont quant à elles retrouvées sur les sites de consommation lyonnais à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et connaissent une diffusion particulièrement importante aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>. En outre le décor de cercles jaunes observé sur le tesson du manoir de Savigny (**fig. 3**) se retrouve sur une cruche de stockage lyonnaise, datée de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

Les aires ou ateliers de production ne sont pas aussi bien connus pour la céramique commune rouge. Ce groupe n'ayant produit ici que des pots de fleurs et godets de culture, et les pâtes étant plutôt homogènes, il s'agit probablement d'ateliers locaux. Pour ces formes, les comparaisons restent rares et ceci pour plusieurs raisons, la principale étant que les sites de consommation des XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles dont le mobilier céramique a fait l'objet d'une étude complète sont rares, le mobilier de ces périodes étant souvent laissé de côté. En Île-de-France, les pots à bord en bandeau peu anguleux apparaissent dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Ils sont observés sur des vases tronconiques non glaçurés également, mais généralement pourvus de tenons ou d'anses<sup>6</sup>. Cette forme de bord est aussi remarquée à Lyon sur un pot de fleurs d'ornement en pâte rouge, couvert sur sa face externe d'une glaçure verte<sup>7</sup>, daté du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La production de ce type de forme perdure encore aujourd'hui car elles sont toujours fabriquées par certains artisans du sud de la France<sup>8</sup>. Les pots à bord en bandeau pendant sont également observés en Rhône-Alpes, sur des pots de fleurs d'ornement couverts de glaçure verte<sup>9</sup>. Enfin les pots à bord en bandeau plat et fin se rapprochent sans conteste des pots de fleurs actuels, ce qui inciterait à penser qu'ils sont plus tardifs. Ces comparaisons sont cohérentes avec les contextes stratigraphiques qui placent les bords en bandeau pendant dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les autres dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.

Aucune comparaison n'a été décelée pour les godets de culture, pots de petite taille et sans bord, qui étaient vraisemblablement utilisés pour les semis et les bouturages. Leur contexte stratigraphique les place au XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle.

L'assiette creuse en faïence peut être datée par son contexte stratigraphique et le mobilier associé du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette forme d'assiette est couramment rencontrée en France à partir du XVIII<sup>e</sup>

---

<sup>3</sup> HORRY A., *Poteries du quotidien...*, *op. cit.*, p. 40-45.

<sup>4</sup> *Idem*, p. 59-69.

<sup>5</sup> *Idem*, p. 230.

<sup>6</sup> RAVOIRE F., « Le mobilier archéologique en terre cuite relatif aux jardins entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Île-de-France », *In* : Latrémolière E., Girault P.-G. (dir), *Jardins de châteaux...*, *op. cit.*, p. 148.

<sup>7</sup> VICARD T., « Répertoire illustré des céramiques domestiques en Lyonnais (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », *In* : FAURE-BOUCHARLAT E., VICARD T., MACCARI-POISSON B., SAVAY-GUERRAZ S., *Pots et potiers en Rhône-Alpes*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>8</sup> *Idem*, p. 321.

<sup>9</sup> Horry A., *Poteries du quotidien...*, *op. cit.*, p. 239.

et jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La tasse en faïence fine, découverte hors stratigraphie, peut être datée du XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle par ses caractéristiques techniques.

#### 4. Conclusion

L'analyse du mobilier de terre cuite du manoir de Savigny-lès-Beaune a permis d'identifier un lot de céramiques domestiques relatives au jardin, s'étalant dans une fourchette chronologique relativement restreinte, c'est-à-dire les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Le panel des vases rencontrés est plutôt réduit puisque dans le domaine du jardin on ne recense que des pots de fleurs et des godets de culture. Ces derniers sont tous du même type, et on rencontre deux formes de pots de fleurs différentes, avec des variantes de bord. Cet ensemble est complété par quelques formes à usage culinaire, avec des récipients liés à la consommation des aliments et des boissons et à leur stockage.

#### Bibliographie

FAURE-BOUCHARLAT E., VICARD T., MACCARI-POISSON B., SAVAY-GUERRAZ S., *Pots et potiers en Rhône-Alpes, époques médiévales et modernes*, Lyon, ALPARA, 1996

HORRY A., *Poteries du quotidien en Rhône-Alpes, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles. Un panorama des techniques, des formes et des décors*, Lyon, ALPARA, 2015

RAVOIRE F., « Le mobilier archéologique en terre cuite relatif aux jardins entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle en Île-de-France », *In* : Latrémolière E., Girault P.-G. (dir), *Jardins de châteaux à la Renaissance*, Catalogue de l'exposition, château de Blois, Paris Gourcuff Gradenigo éd., 2014, p. 143-157

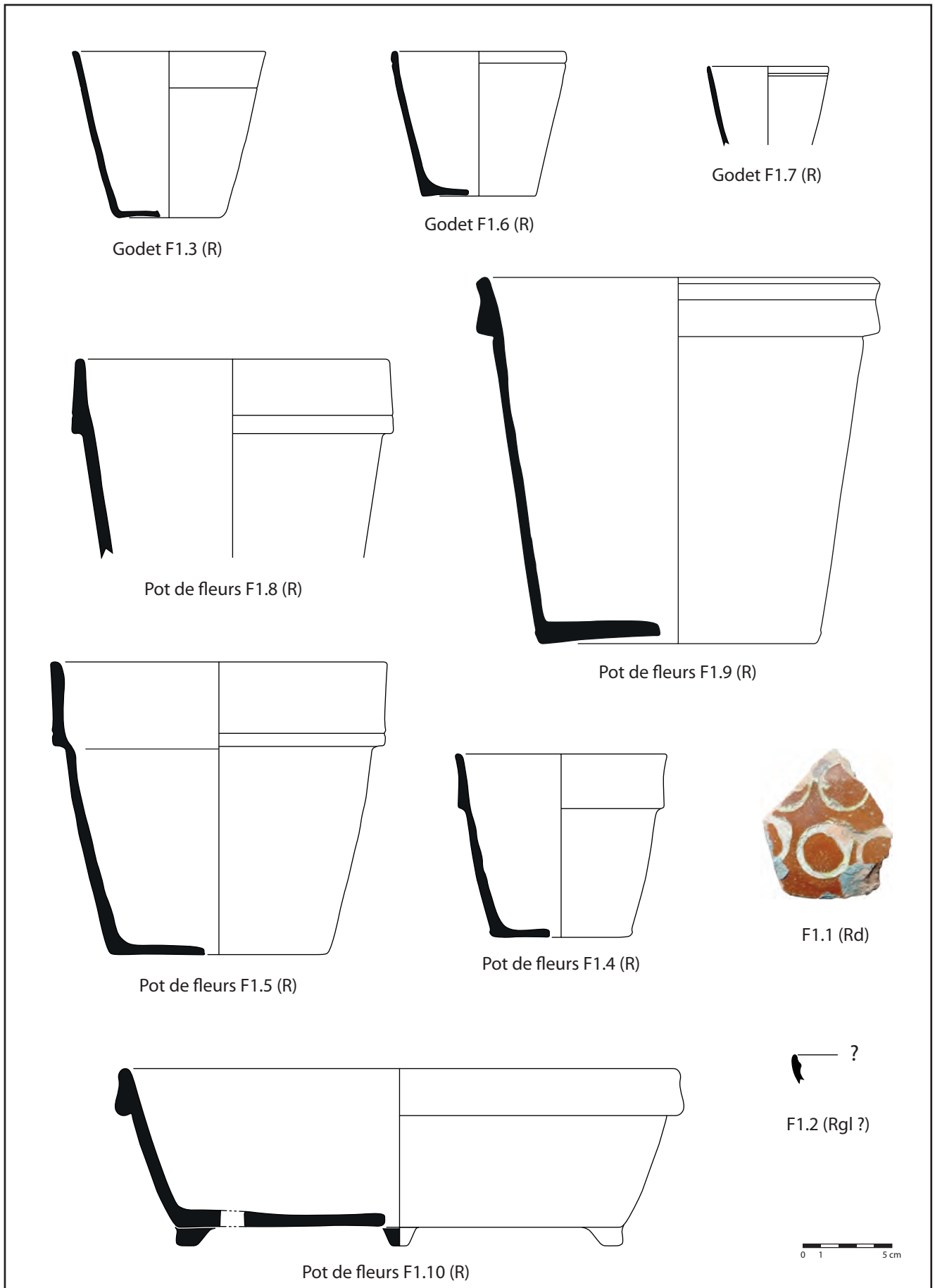


Fig. 3 : Assemblage des céramiques de la fosse de plantation F1 (seconde moitié du XVIIIe siècle). R : céramique commune rouge. Rd : céramique engobée rouge décorée. Rgl : céramique rouge glaçurée.  
 Dessin et DAO et photo : A.-L. Dabry.

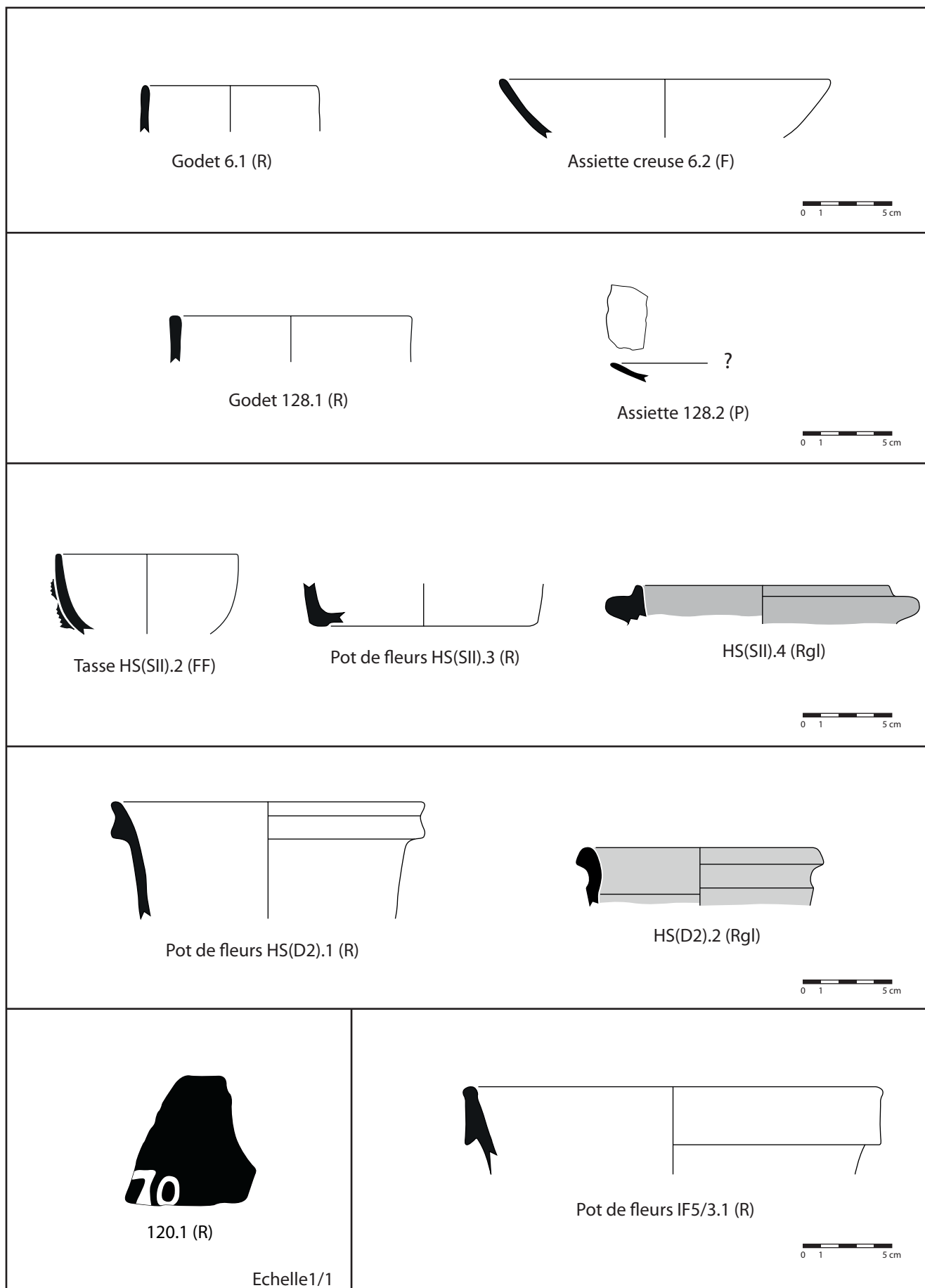
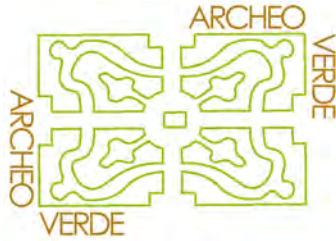


Fig. 4 : Assemblage des céramiques par US (XVIIIe-XIXe siècles). R : céramique commune rouge. Rgl : céramique rouge glaçurée. F : faïence. FF : faïence fine. P : porcelaine. Dessin et DAO : A.-L. Dabry.



# RESULTATS DE L'ANALYSE PAR RADIOCARBONE DE L'ECHANTILLON PRELEVE DANS L'US 68 (S.I)

Appendice au *Rapport final de l'étude archéologique du jardin  
du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)*

Opération n° 043293  
Arrêté SRA n° 2018/157



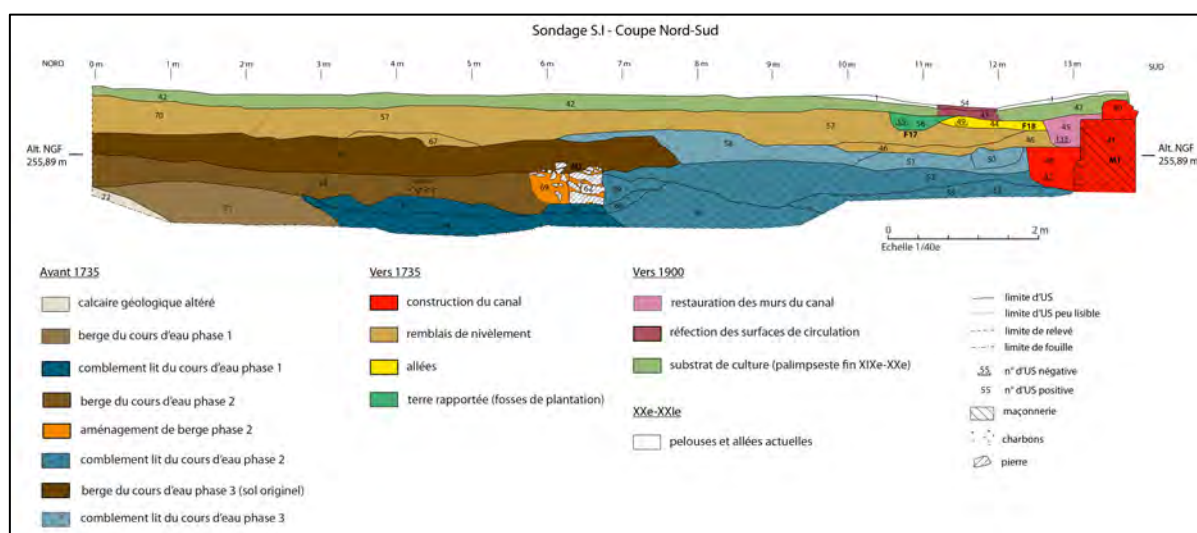
C. Travers - Juillet 2021

## RAPPEL DU CONTEXTE ET DES QUESTIONS

### Un ancien cours d'eau qui s'est déplacé au cours du temps et un aménagement de berge antique ou médiéval

Le Rhoin canalisé passe actuellement dans le jardin et fait office de canal d'agrément. L'aménagement de ce canal date *a priori* du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, Le 29 novembre 1735, le marquis de Migieu, propriétaire du château de Savigny et de la promenade des Tilleuls longeant le côté sud de l'enclos dans lequel le manoir a été construit en 1728, accorde à Denis Theureau, propriétaire de ce dernier, l'autorisation de faire un canal sur son enclos et de le remplir avec l'eau de la rivière (source non citée). On peut supposer qu'avant cette autorisation, la rivière passait au sud, à l'extérieur de l'enclos. Mais son lit naturel a certainement bougé au cours de l'histoire.

Le sondage S.I effectué dans le quart sud-ouest du jardin, perpendiculairement au mur nord du canal, a permis d'observer les niveaux antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle et notamment la présence d'un cours d'eau d'axe est-ouest passant anciennement sur le tiers sud de la parcelle étudiée, correspondant soit à l'ancien lit principal non canalisé du Rhoin soit à un chenal latéral de décharge. Les couches observées ont permis de distinguer trois grandes phases de dépôts alluvionnaires (**ill. 1**) témoignant d'un cours d'eau qui se déplace du nord vers le sud au cours du temps, avec un hydrodynamisme capricieux, alternant phases calmes et phases à haute énergie (granulométrie des dépôts très variable verticalement et latéralement). Ces dépôts, constitués d'éléments grossiers, sables et limons triés, organisés en lits successifs au profil incurvé (**phase 1 : US 63, 64, 65 ; phase 2 : US 52, 53, 59, 60, 61 ; phase 3 : US 50, 51, 58**), sont bordés du côté nord par des couches de limons plus ou moins sableux de couleur brune (sols bruns de type alluvial) d'environ 0,40 m d'épaisseur, témoignant d'une berge végétalisée - voire mise en culture - qui elle aussi se décale peu à peu vers le sud au fur et à mesure des déplacements du cours d'eau (**phase 1 : US 71 ; phase 2 : US 68 ; phase 3 : US 66**).



ill. 1 : Coupe stratigraphique interprétée du sondage S.I

Un petit muret de 0,50 m de large conservé sur 0,50 m de hauteur (**M2/US 62**), réalisé en dalles calcaires liées avec un mortier de chaux et sable assez rare (sans doute lessivé), a été observé dans les deux faces du sondage S.I. Il se situe entre les sédiments de berge pédogénésés et les alluvions

déposées par le cours d'eau lors de la phase 2. Nous l'interprétons comme un aménagement de berge destiné à consolider cette dernière et à contenir les débordements épisodiques du cours d'eau. D'après sa position stratigraphique, ce muret est bien antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il pourrait dater de l'époque médiévale, voire de l'Antiquité. Lors d'un second déplacement du cours d'eau vers le sud (phase 3), il s'est retrouvé scellé par les sédiments limoneux de la nouvelle berge (**US 66**) et a disparu du paysage.

Il est difficile de dater plus précisément ces épisodes hydrologiques et d'estimer le temps écoulé entre les différents déplacements du cours d'eau. Nous pouvons cependant affirmer qu'ils sont antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle puisque les alluvions qui comblent le lit du cours d'eau de la phase 3 sont retaillés par la tranchée de construction (**US 47/48**) du mur du canal de jardin réalisé au XVIII<sup>e</sup> siècle (**M1/US 41**).

### **Un prélèvement de charbon dans les sédiments de berge de la phase 2**

Afin de dater plus précisément ces différents événements, nous avons opéré un prélèvement de charbons au sein de l'**US 68** correspondant aux sédiments de berge de la phase 2. Ce prélèvement a été réalisé dans une poche de charbons située au milieu de la couche, à environ 2 m de **M2**.

Une demande de datation a ensuite été effectuée auprès du Centre de Datation par le Radiocarbone de Lyon (UMR 5138 « Archéométrie et Archéologie »), demande qui a été acceptée et prise en charge par le SRA de Bourgogne via la procédure Artémis.

Les résultats de cette analyse, et leur interprétation, constituent l'objet de la présente notice.

## **RESULTATS ET CONCLUSIONS**

### **Les résultats**

L'échantillon n° 46649 a été soumis à une mesure par accélérateur. L'âge <sup>14</sup>C observé est de 985 BP + ou - 30 ans, pour un âge calibré allant de 990 à 1154 ap. JC (**ill. 2**), ce qui permet de situer le dépôt dans une fourchette chronologique allant de la fin du Xe siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Sur le graphique (**ill. 3**), les courbes bleues représentent les mesures de radiocarbone à partir des cernes d'arbres (avec marge d'erreur), la courbe rouge indique la concentration radiocarbone dans l'échantillon, et l'histogramme gris montre l'âge réel probable de l'échantillon.

### **Les conclusions**

Ces résultats nous amènent à tirer les conclusions suivantes :

- l'aménagement de berge **M2**, dont la tranchée de construction recoupe l'**US 68**, est postérieur à la fin du Xe siècle,
- la phase 2 de fonctionnement du cours d'eau, dont la berge a été contenue par **M2** à une époque donnée, a vraisemblablement commencé avant la fin du Xe siècle et s'est probablement finie après le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.



Centre de  
Datation par le  
Radiocarbone

<http://carbon14.univ-lyon1.fr>

40 boulevard Niels Bohr  
69622 Villeurbanne Cedex

T 04 72 44 82 57  
F 04 72 43 13 17  
UMR 5138

Madame Cécile TRAVERS  
Archéoverde  
3 rue Gustave Nadaud  
69007 LYON

## Résultat d'analyse par le Radiocarbone

MESURE PAR ACCELERATEUR

### Identification de l'échantillon :

46649

Nom du site : JARDIN DU MANOIR

Commune / Pays : SAVIGNY LES BEAUNE /

Niveau / Couche : S.I US 68

Nature de l'échantillon : CHARBON

Observations

sur le traitement

effectué au laboratoire : R.A.S

### Résultat de l'analyse :

Code laboratoire attribué : Lyon-16925(SacA-57916)

Activité  $^{14}\text{C}$  par rapport

au standard international :  $88,46 \% \pm 0,24$

Rapport isotopique

$^{13}\text{C} / ^{12}\text{C}$  (‰) : valeur non disponible

Age  $^{14}\text{C}$  BP :  $985 \pm 30$

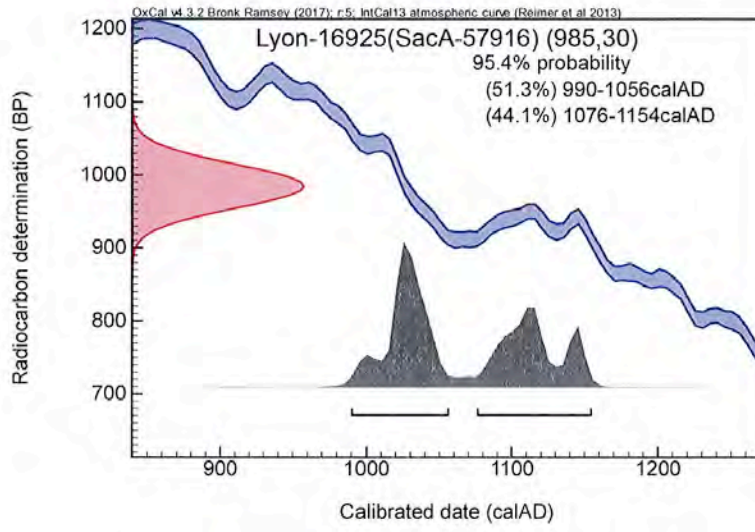
Age calibré : de 990 à 1154 ap. J.-C.

Sous la co-tutelle



Lyon 1

ill. 2 : Résultats de l'analyse par radiocarbone (volet 1)

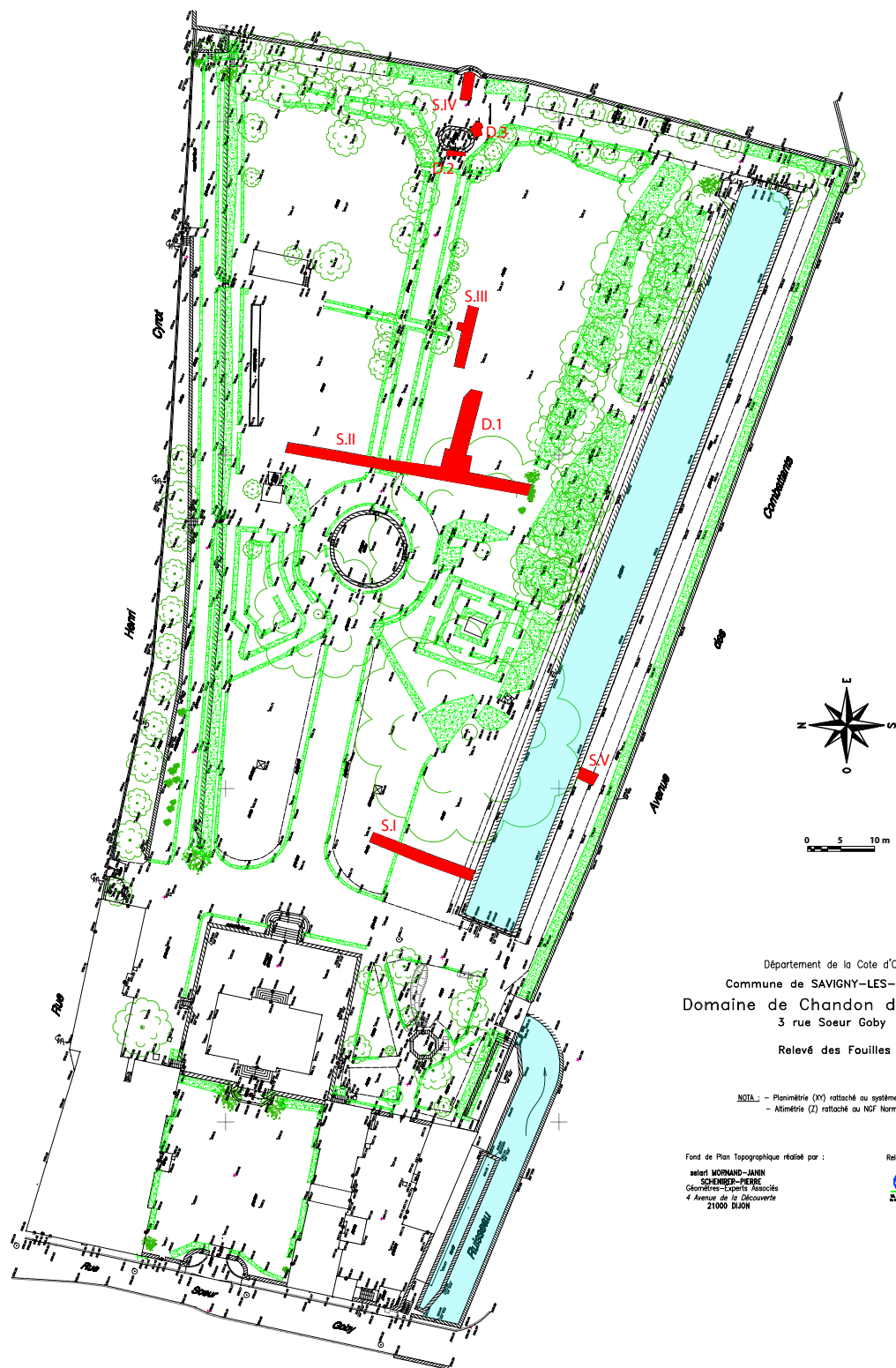


ill. 3 : Résultats de l'analyse par radiocarbonate (volet 2)

# PLANCHES

### Liste des planches

- PL. I : Plan de localisation des sondages à l'échelle 1/1000e
- PL. II : Coupes stratigraphiques du sondage S.I
- PL. III : Coupes stratigraphiques du sondage S.II
- PL. IV : Coupes stratigraphiques des sondages S.III, S.IV et S.V
- PL. V : Relevés archéologiques du petit bassin ovale
- PL. VI : Relevé d'altitude du petit bassin ovale
- PL. VII : Lots de mobilier céramique (1)
- PL. VIII : Lots de mobilier céramique (2)
- PL. IX : Localisation des structures archéologiques les plus significatives (échelle 1/500e)
- PL. X : Localisation des structures archéologiques les plus significatives (échelle 1/250e)



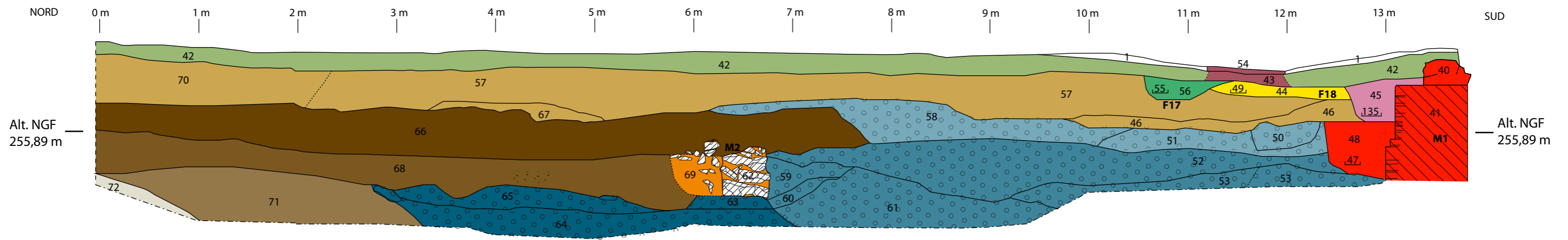
Département de la Côte d'Or  
 Commune de SAVIGNY-LÈS-BEAUNE  
 Domaine de Chandon de Briailles  
 3 rue Soeur Goby  
 Relevé des Fouilles

NOTA : - Planimétrie (XY) rattaché au système RGF93 CG47  
 - Altimétrie (Z) rattaché au NGF Normal IGN69

Fond de Plan Topographique réalisé par :  
 atelier MORAND-JAMIN  
 SCHEMBEP-PIERRE  
 Géomètres-Experts Associés  
 4 Avenue de la Découverte  
 21000 DIJON

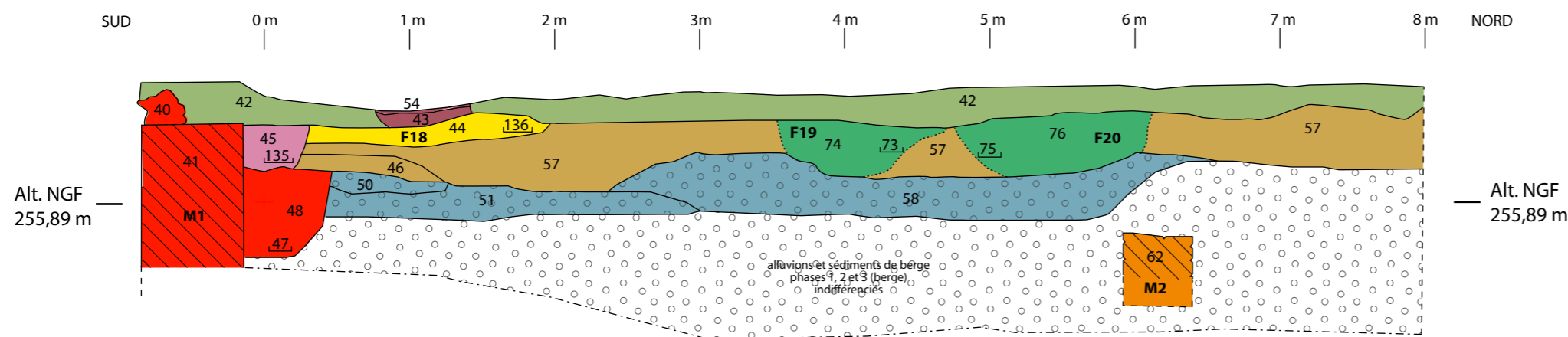
Relevé des fouilles réalisé par :  
  
 C3 Concept  
 Dossier : 2018/011/A  
 le 25/04/2018

Jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21) Sondages archéologiques	<b>PLAN DE LOCALISATION DES SONDES</b> échelle 1/1000e
AF n° 2018/157	Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE
	<b>PL.I</b>



Sondage S.I - Coupe Nord-Sud

- limite d'US
- ..... limite d'US peu lisible
- - - limite de relevé
- - - limite de fouille
- 55 n° d'US négative
- 55 n° d'US positive
- maçonnerie
- charbons
- Pierre



Sondage S.I - Coupe Sud-Nord

0 2 m  
Echelle 1/40e

Avant 1735

- calcaire géologique altéré
- berge du cours d'eau phase 1
- comblement lit du cours d'eau phase 1
- berge du cours d'eau phase 2
- aménagement de berge phase 2
- comblement lit du cours d'eau phase 2
- berge du cours d'eau phase 3 (sol originel)
- comblement lit du cours d'eau phase 3

Vers 1735

- construction du canal
- remblais de nivellement
- allées
- terre rapportée (fosses de plantation)

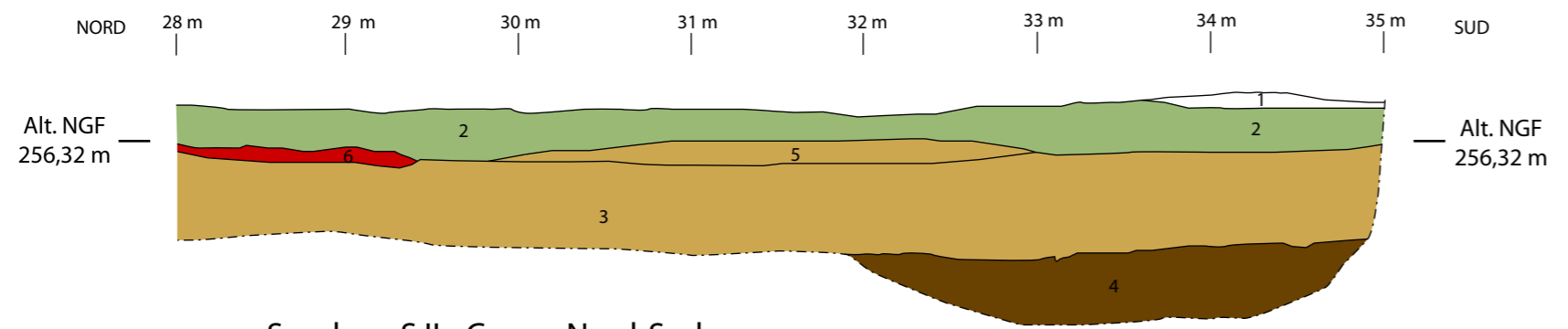
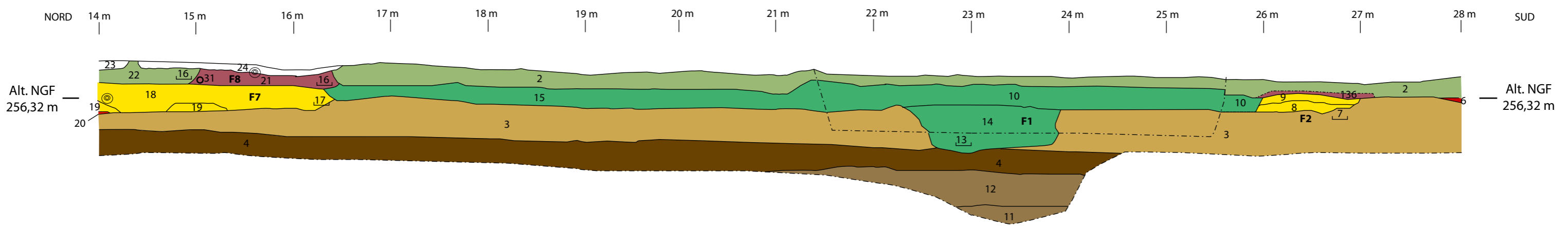
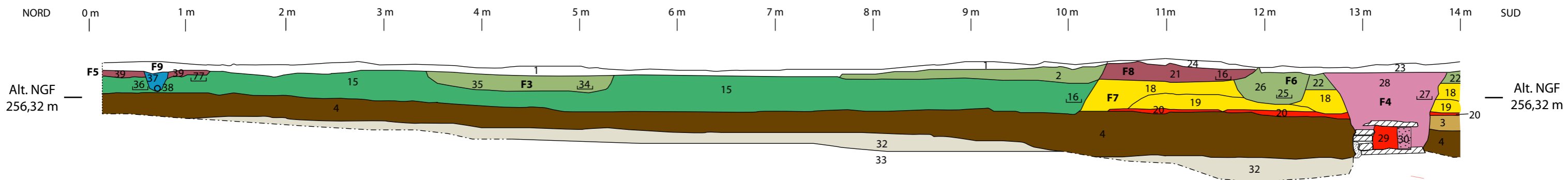
Vers 1900

- restauration des murs du canal
- réfection des surfaces de circulation
- substrat de culture (palimpseste fin XIXe-XXe)

XXe-XXIe

- pelouses et allées actuelles

Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>COUPES STRATIGRAPHIQUES DU SONDAGE S.I</b>	
AF n° 2018/157	Relevés et DAO : M. Duriez et C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.II</b>	



- limite d'US
- ⋯ limite d'US peu lisible
- - - limite de relevé
- · - · - limite de fouille
- 55 n° d'US négative
- 55 n° d'US positive
- ▨ maçonnerie
- tuyau en métal
- ⊙ racine
- ▨ pierre
- ▨ mortier
- ▨ béton

0 2 m  
Echelle 1/40e

Sondage S.II - Coupe Nord-Sud

Avant 1735

- ▨ calcaire géologique altéré
- ▨ limons géologiques
- ▨ sol originel

Vers 1735

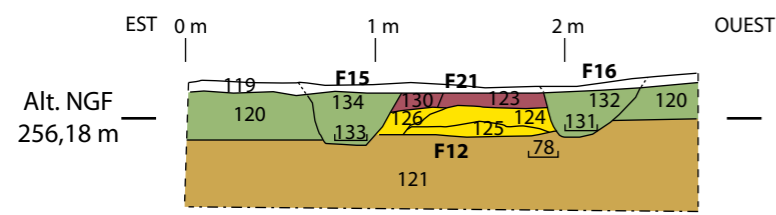
- ▨ remblais de nivellement
- ▨ brûlis de chantier
- ▨ construction de l'aqueduc
- ▨ allées
- ▨ terre rapportée (fosse de plantation et substrat de culture XVIIIe-XIXe)

Vers 1900

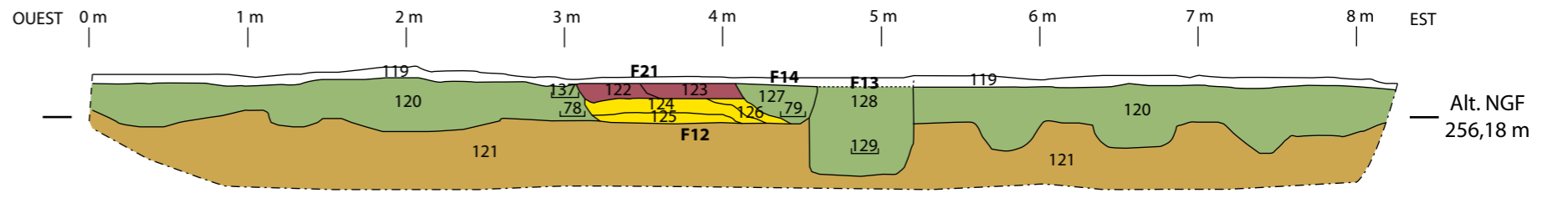
- ▨ réfection des surfaces de circulation
- ▨ substrat de culture (palimpseste fin XIXe-XXe)

XXe-XXIe

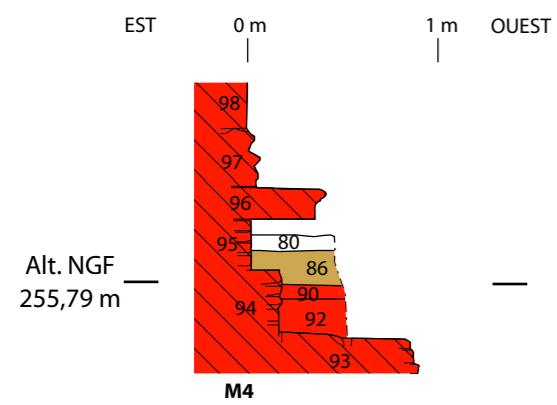
- ▨ réseau hydraulique
- ▨ restauration de l'aqueduc
- ▨ pelouses et allées actuelles



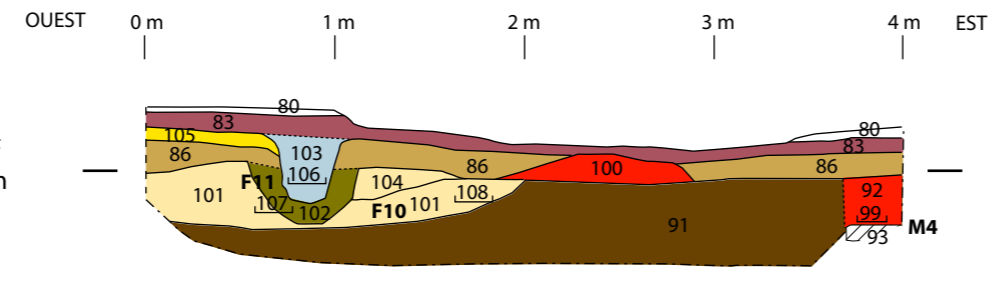
Sondage S.III - Coupe Est-Ouest



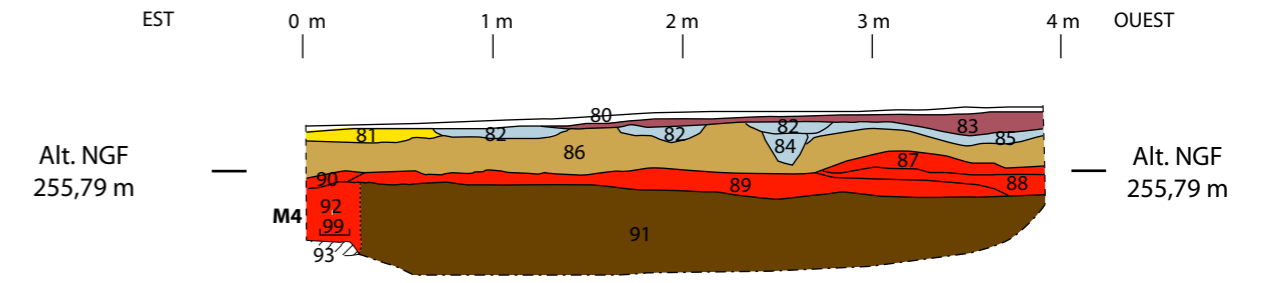
Sondage S.III - Coupe Ouest-Est



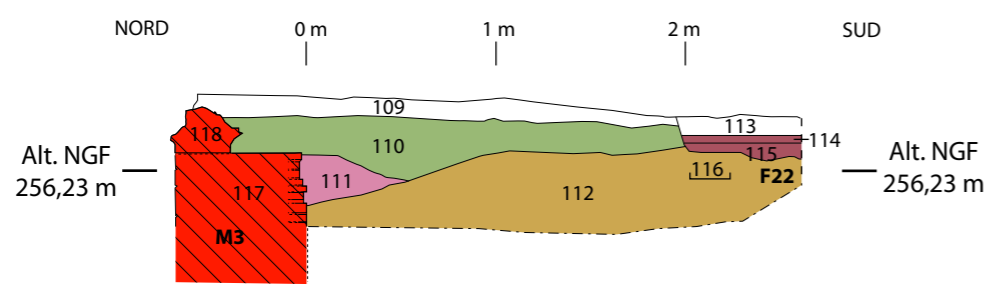
Sondage S.IV - Coupe Est-Ouest (mur de la niche de rocaille)



Sondage S.IV - Coupe Ouest-Est



Sondage S.IV - Coupe Est-Ouest



Sondage S.V - Coupe Nord-Sud

- limite d'US
- ..... limite d'US peu lisible
- - - limite de relevé
- - - limite de fouille
- 55 n° d'US négative
- 55 n° d'US positive
- maçonnerie
- charbons
- tuyau en métal
- racine
- pierre
- mortier
- ciment



Avant 1735

sol original

Vers 1735

- fosse à chaux
- construction du canal et de la niche
- implantation élément décoratif
- remblais de nivèlement
- allées

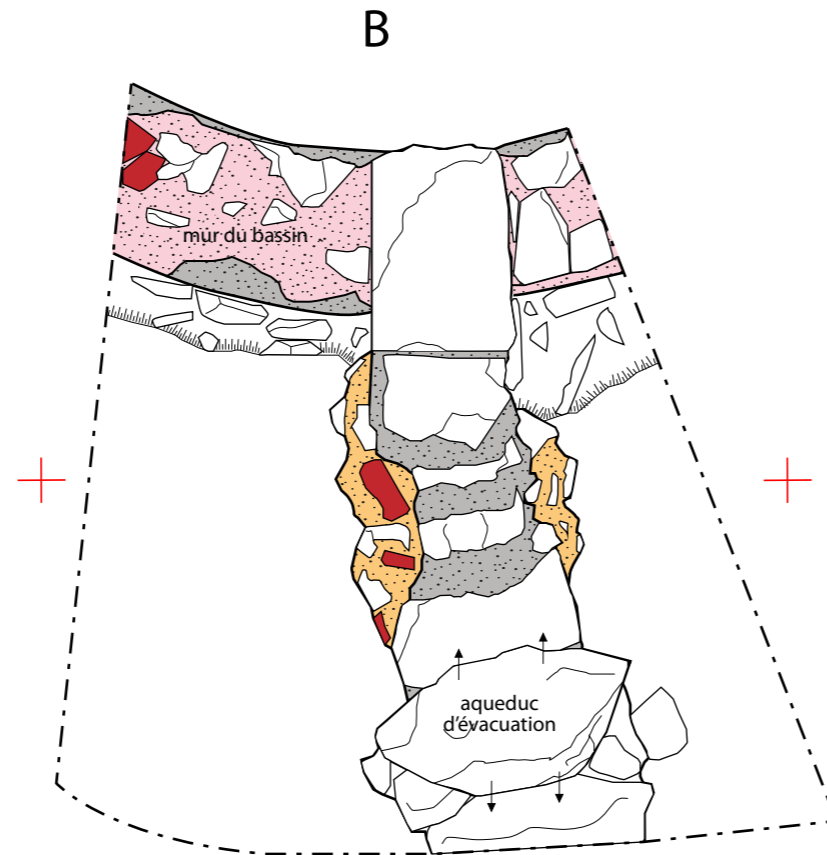
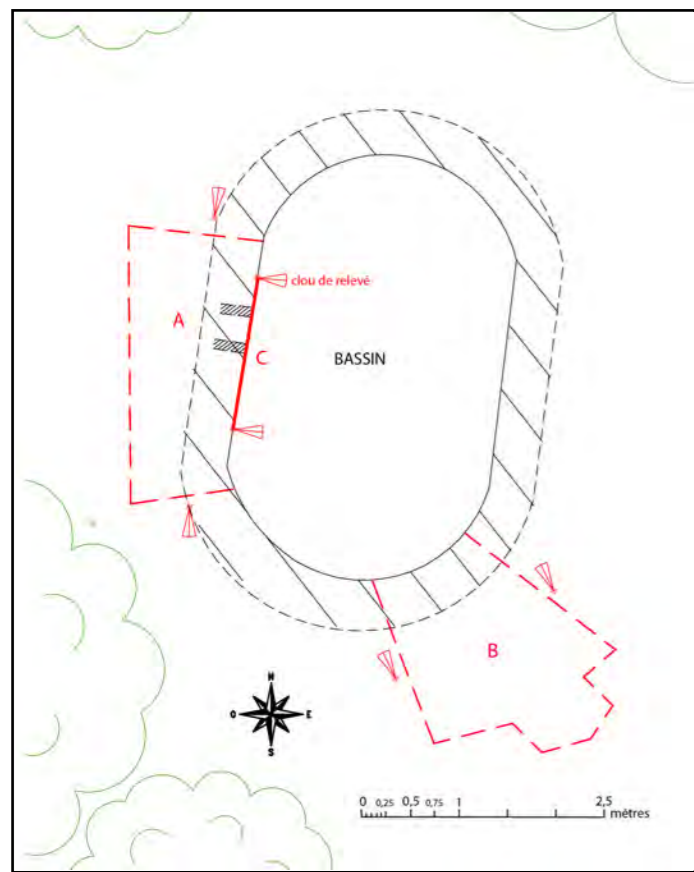
Vers 1900

- restauration de la niche (suppression de l'élément décoratif)
- restauration des murs du canal
- réfection des surfaces de circulation
- substrat de culture (palimpseste fin XIXe-XXe)

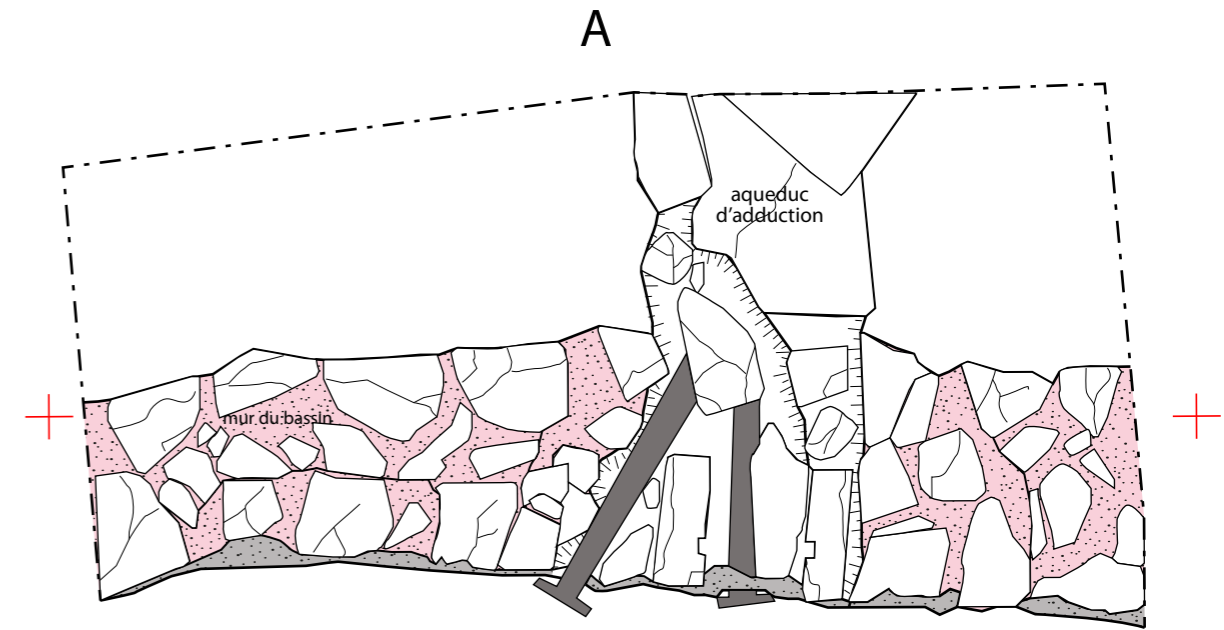
XXe-XXIe

pelouses et allées actuelles

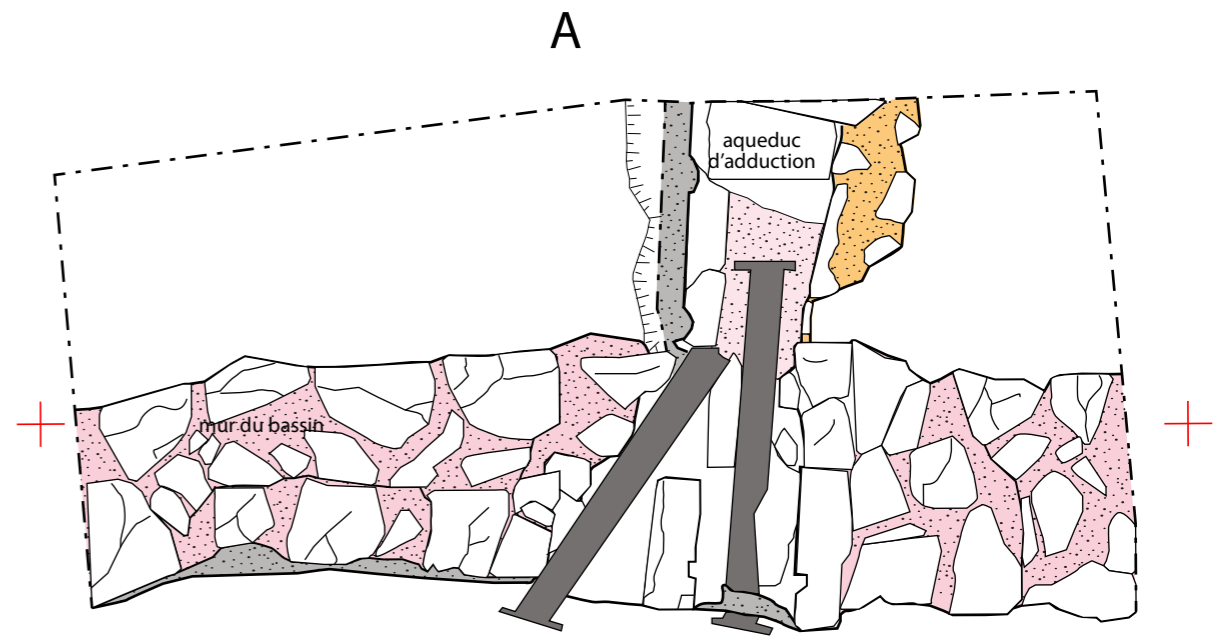
Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>COUPES STRATIGRAPHIQUES DES SONDAGES S.III, S.IV ET S.V</b>
AF n° 2018/157	Relevés et DAO : M. Duriez et C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.IV</b>



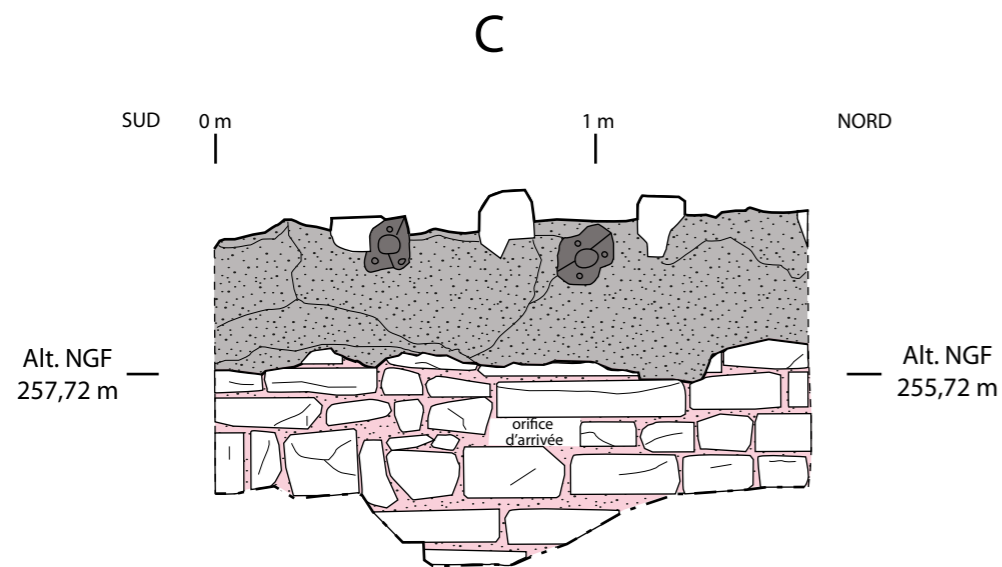
Relevé en plan du système d'évacuation du bassin



Relevé en plan du système d'adduction du bassin  
(avant dépose des dalles de couverture de l'aqueduc)



Relevé en plan du système d'adduction du bassin  
(après dépose des dalles de couverture de l'aqueduc)

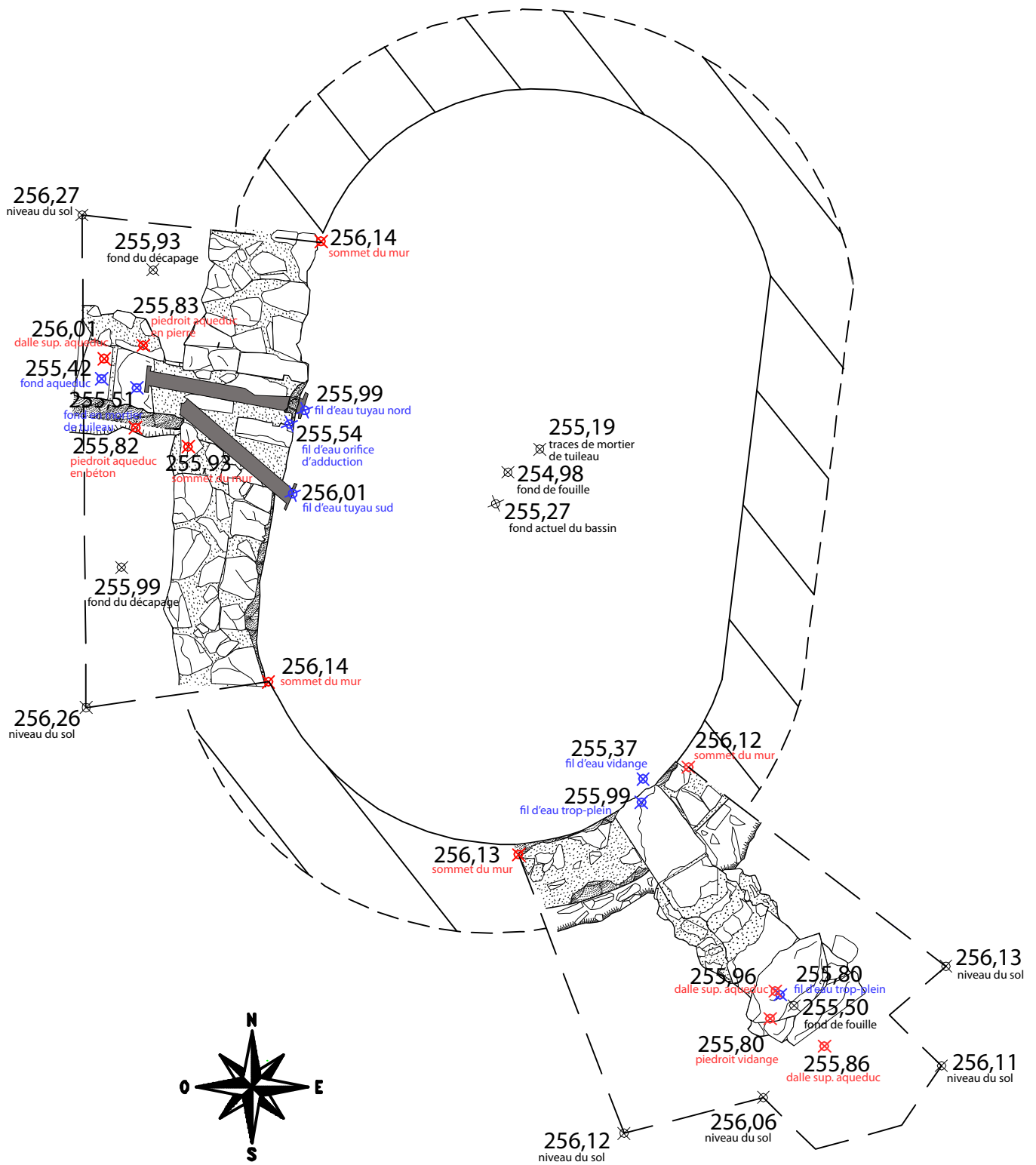


Relevé d'élévation de la paroi  
intérieure occidentale

- limite de fouille
- limite de relevé
- + clou de relevé
- pierre
- béton ou ciment
- mortier de chaux
- mortier de tuileau
- tuile
- métal

0 1 m  
Echelle 1/20e

Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>RELEVÉS ARCHEOLOGIQUES DU PETIT BASSIN OVALE</b>
AF n° 2018/157	Relevés et DAO : M. Duriez et C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.V</b>



Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>RELEVÉ D'ALTITUDES DU PETIT BASSIN OVALE</b>
AF n° 2018/157	Relevés et DAO : M. Duriez et C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.VI</b>





Pots et godets de culture (bords) extraits de la fosse de plantation F1

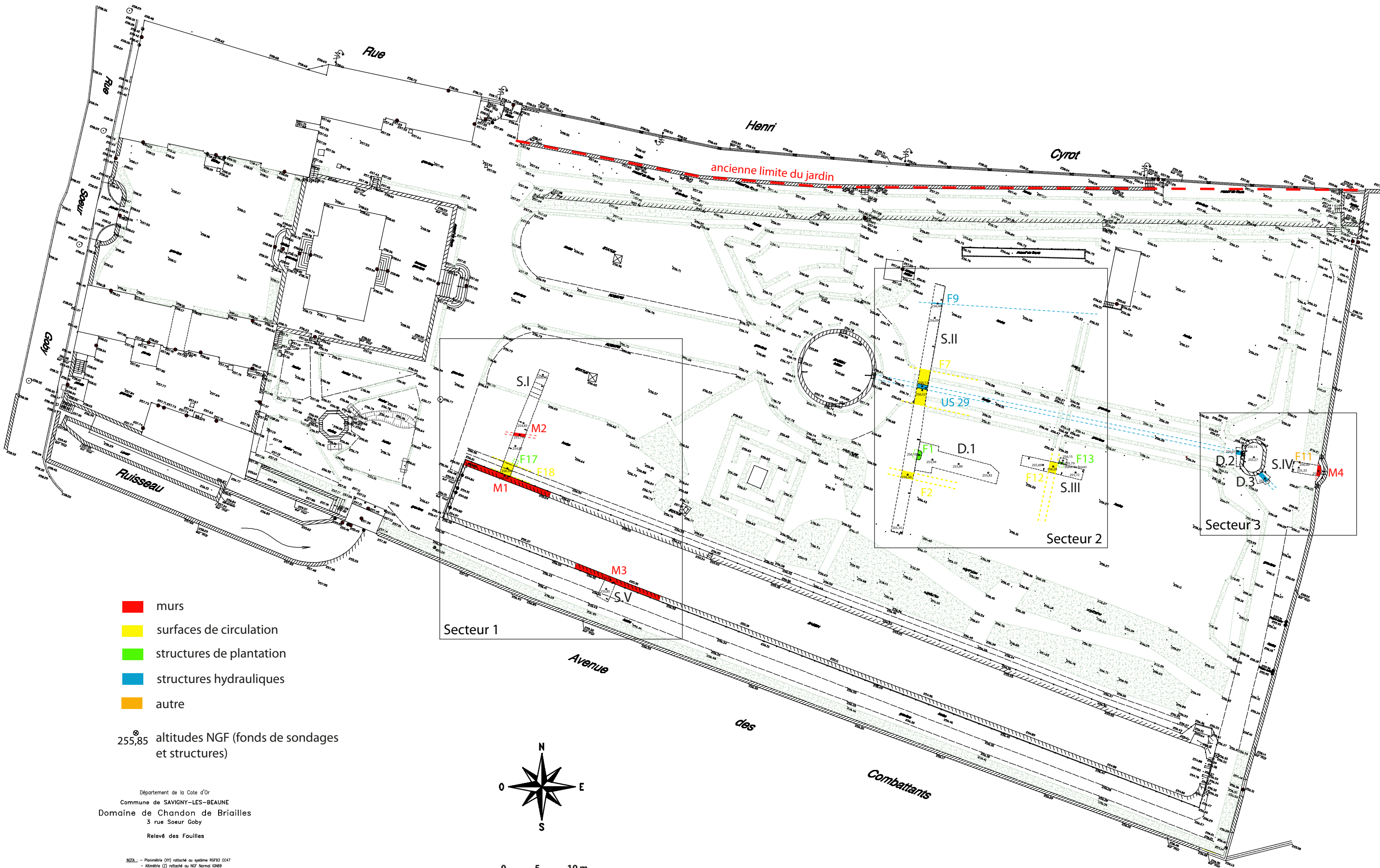
US 14



US 14

Pots et godets de culture (fonds) extraits de la fosse de plantation F1

Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>LOTS DE MOBILIER CERAMIQUE (2)</b>
AF n° 2018/157	Photographies : C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.VIII</b>



- murs
- surfaces de circulation
- structures de plantation
- structures hydrauliques
- autre

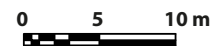
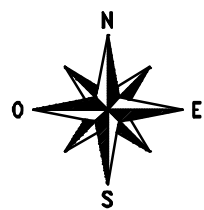
255,85 altitudes NGF (fonds de sondages et structures)

Département de la Côte d'Or  
 Commune de SAVIGNY-LÈS-BEAUNE  
 Domaine de Chandon de Briailles  
 3 rue Soeur Goby  
 Relevé des Fouilles

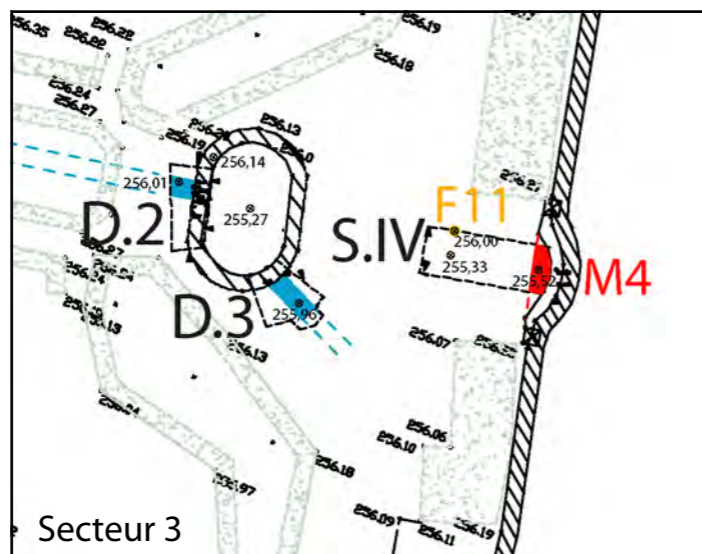
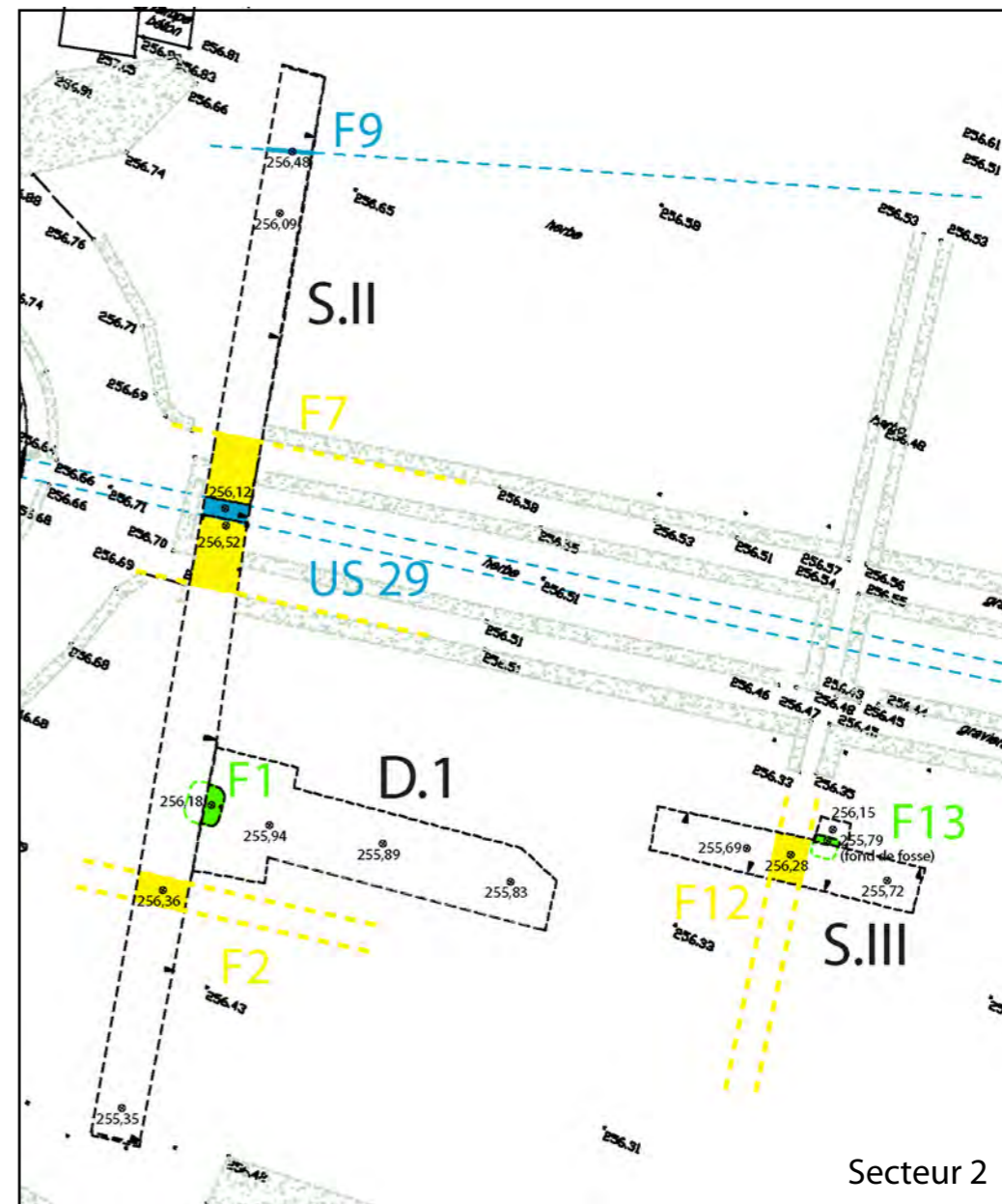
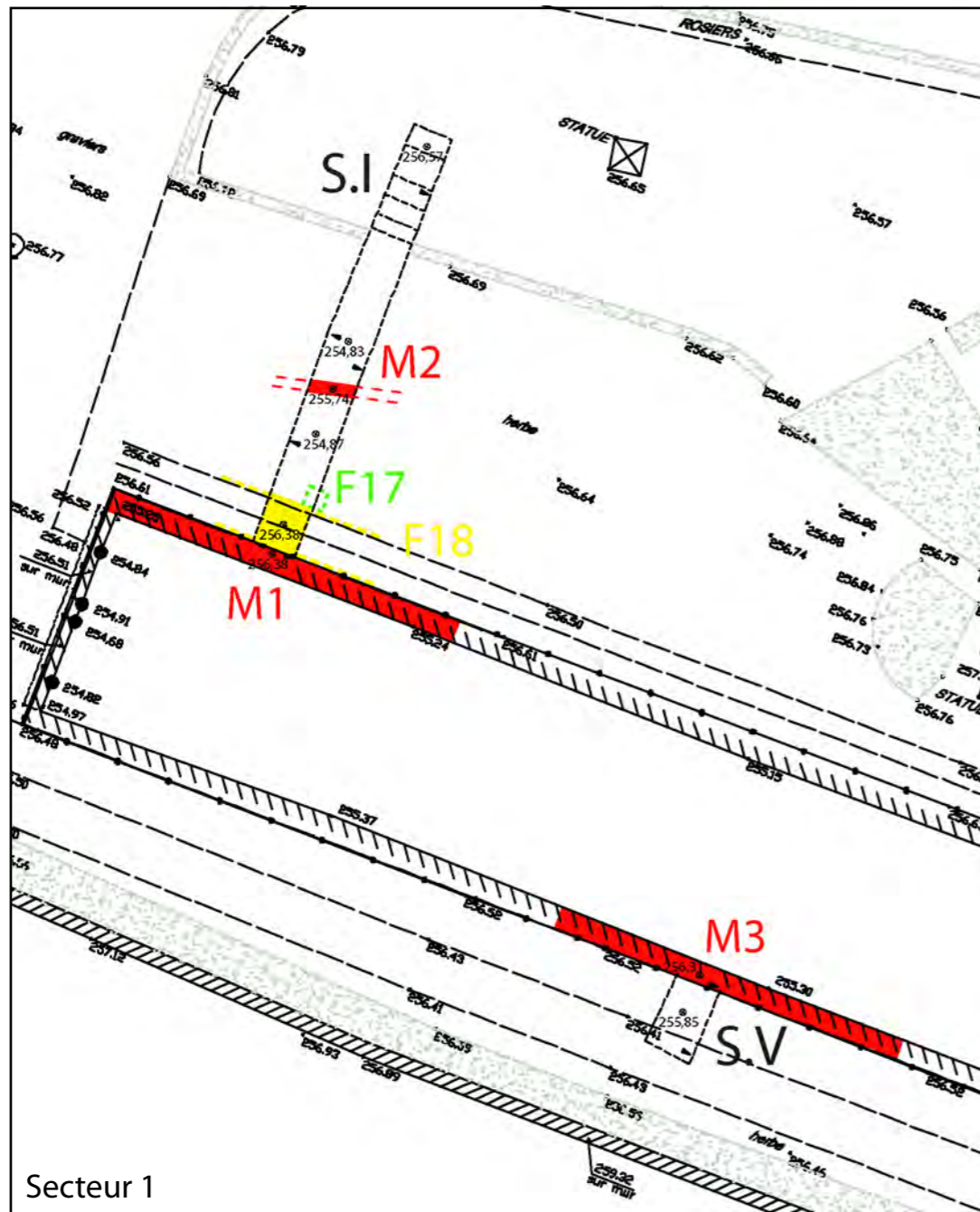
NOTA : - Planimétrie (XY) rattaché au système RGF93 CG47  
 - Altimétrie (Z) rattaché au NGF Normal IGN69

Fond de Plan Topographique réalisé par :  
 atelier MORAND-JANNI  
 SCHENBERG-PIERRE  
 Géomètres-Cartographes Associés  
 4 Avenue de la Découverte  
 21000 DIJON

Relevé des fouilles réalisé par :  
  
 Date : 2018/01/19  
 n° 25/04/2018

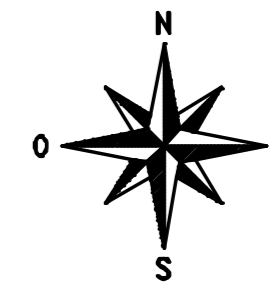


Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>LOCALISATION DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES LES PLUS SIGNIFICATIVES (échelle 1/500e)</b>
AF n° 2018/157	Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.IX</b>



- murs
- surfaces de circulation
- structures de plantation
- structures hydrauliques
- autre

255,85 altitudes NGF (fonds de sondages et structures)



Etude archéologique du jardin du Manoir de Savigny-lès-Beaune (21)		<b>LOCALISATION DES STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES LES PLUS SIGNIFICATIVES (échelle 1/250e)</b>
AF n° 2018/157	Conception : C. Travers - ARCHEOVERDE	<b>PL.X</b>